CANADA PROVINCE DE QUÉBEC MRC BROME-MISSISQUOI MUNICIPALITÉ DE BRIGHAM SÉANCE DU 12 JANVIER 2016

À une séance du Conseil de la Municipalité de Brigham tenue le mardi 12 janvier 2016 à 19h30 à la Salle du Conseil, 118, avenue des Cèdres à Brigham. Sont présents à l'ouverture: Mesdames les conseillères et Messieurs les conseillers Daniel Meunier, Philippe Dunn, Réjean Racine, Marc Labrecque, Danielle Cardin Pollender et Gisèle Thériault sous la présidence du maire Monsieur Normand Delisle.

Assiste également à la réunion: le directeur général et secrétaire-trésorier, Monsieur Jean-François Grandmont.

ORDRE DU JOUR

- 1. Adoption de l'ordre du jour
- 2. Approbation des procès-verbaux des 1^{er}, 8 et 16 décembre 2015
- 3. Approbation des comptes et transferts
- 4. Rapport des dépenses autorisées
- 5. Correspondance
- 6. Administration
 - 6.1 Dépenses incompressibles
- 7. Urbanisme
 - 7.1 Commission scolaire Val-des-Cerfs Secteurs scolaires
 - 7.2 Projet de construction d'une école primaire à Brigham
 - 7.3 Pacte Brome-Missisquoi Demande
 - 7.4 Pacte Brome-Missisquoi Projet de développement économique pour Brome-Missiquoi de la Chambre de Commerce de Cowansville et Région
 - 7.5 Personne salariée surnuméraire Inspecteur municipal adjoint
- 8. Voirie
- 9. Eaux usées et eau potable
- 10. Sécurité publique
- 11. Loisirs et culture
 - 11.1 Municipalité amie des aînés Démarche MADA
- 12. Environnement
- 13. Varia
- 14. Période de questions
- 15. Levée de l'assemblée

2016-01 ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est proposé par Daniel Meunier, appuyé par Philippe Dunn et résolu unanimement d'adopter l'ordre du jour présenté en gardant le varia ouvert.

2016-002 APPROBATION DES PROCÈS-VERBAUX DES 1^{er}, 8 ET 16 DÉCEMBRE 2015

Il est proposé par Danielle Cardin Pollender, appuyé par Daniel Meunier et résolu unanimement d'approuver les procès-verbaux des 1^{er}, 8 et 16 décembre 2015.

2016-003 APPROBATION DES COMPTES ET TRANSFERTS

Il est proposé par Marc Labrecque, appuyé par Gisèle Thériault et résolu unanimement d'approuver la liste des comptes à payer et des transferts électroniques totalisant 239 782,91 \$ et d'autoriser le directeur général ou la directrice générale adjointe à effectuer le paiement de ces comptes à qui de droit.

2016-004 RAPPORT DES DÉPENSES AUTORISÉES

Le directeur général dépose un rapport des dépenses autorisées.

2016-005 CORRESPONDANCE

Une copie de la correspondance reçue a été remise aux membres du conseil. Aucun nouveau document à ajouter.

2016-006 ADMINISTRATION DÉPENSES INCOMPRESSIBLES

Il est proposé par Réjean Racine, appuyé par Marc Labrecque et résolu unanimement de préautoriser le paiement des dépenses contractuelles incompressibles suivantes :

ENGAGEMENTS DES DÉPENSES INCOMPRESSIBLES - ANNÉE 2016

Fournisseurs	Dépenses prévues	
Quote-part Cour municipale - Ville de Cowansville	1 800 \$	
Les Entreprises Allaire Gince inc. : contrat de déneigement	232 004	
Mini excavation Éric Bonin inc. : contrat de déneigement	5 459	
Contrat pour l'entretien de la patinoire - M. Freland	2 800	
Simo Management Inc. : contrat - égout et aqueduc	21 013	
Récupération 2000 inc. : contrat collecte des ordures	58 466	
Récupération 2000 inc. : contrat collecte sélective	69 183	
Conseil : salaires et allocations	64 197	
Employés : salaires et avantages sociaux	451 679	
La Capitale, assurance collective	17 079	
Groupe Ultima - MMQ Ass. Générale	26 940	

Total prévu	1 708 353
C.R.S.B.P. : service informatique pour la bibliothèque	2 500
C.R.S.B.P. : tarification annuelle pour la bibliothèque	12 000
R.I.E.D.S.B.M. : service d'élimination des déchets	47 100
Centre financier aux entreprises, frais mensuels fixes Desjardins	1 560
Québec municipal - Service internet 2016	294
Société Assur. Auto. Québec : immatriculations	1 150
Ville de Farnham: entente loisirs	7 500
Ville de Cowansville : entente loisirs	29 150
Ville de Bromont : service d'incendie	215 390
Ministère de la Sécurité Publique : Sûreté du Québec	198 910
Ville de Lévis : service d'urgence 9-1-1	10 000
Les Pétroles Dupont : huile à chauffage - Hôtel de Ville	12 000
Coopérative Pays des vergers : entretien ménager - Hôtel de ville et biblio.	9 500
PitneyBowes/PitneyWorks : timbres et location de timbreuse	6 200
CT copieur : contrat d'entretien copieur	2 900
PG Solutions: contrat d'entretien et service de soutien des applications	13 318
Quotes-parts - MRC Brome-Missisquoi	138 106
Hydro-Québec : électricité	42 045
Vidéotron : téléphonie et service d'Internet haute vitesse	3 910
Bell Mobilité : cellulaires	3 500
Bell Canada: téléphone - Loisirs	700

et d'autoriser le directeur général ou la directrice générale adjointe à effectuer le paiement de ces comptes à qui de droit, sur réception des factures.

2016-007 DÉPÔT D'UNE PÉTITION COMMISSION SCOLAIRE VAL-DES-CERFS SECTEURS SCOLAIRES

Dépôt d'une pétition ayant pour objet de demander à la Municipalité d'appuyer la proposition du conseil d'établissement de l'École St-Vincent-Ferrier de louer à nouveau le sous-sol de l'église d'Adamsville et de financer ces frais de location.

2016-007 URBANISME COMMISSION SCOLAIRE VAL-DES-CERFS SECTEURS SCOLAIRES

ATTENDU QUE la Commission scolaire Val-des-Cerfs ne maintiendra pas les unités modulaires à l'école Saint-Vincent-Ferrier pour la prochaine année scolaire ce qui implique une révision des secteurs scolaires;

ATTENDU QU'il est inacceptable qu'une partie des enfants brighamois fréquentant l'école Saint-Vincent-Ferrier soit transférée dans un établissement situé dans une autre MRC;

ATTENDU la pétition déposée par un regroupement de parents d'enfants qui fréquentent actuellement l'école Saint-Vincent-Ferrier;

ATTENDU la proposition du conseil d'établissement de louer à nouveau le soussol de l'église d'Adamsville le temps de trouver une solution durable tel que la construction d'une nouvelle école primaire à Brigham.

Il est proposé par Danielle Cardin Pollender, appuyé par Gisèle Thériault et résolu unanimement :

- d'autoriser le maire et le directeur général à négocier et à signer, pour et au nom de la Municipalité de Brigham, une entente d'une durée n'excédant pas trois ans avec la Commission scolaire Val-des-Cerfs et la Ville de Bromont et la Municipalité d'East Farnham pour la location de locaux temporaires pour assurer le maintien de la clientèle scolaire à l'école Saint-Vincent-Ferrier;
- de financer cette dépense, estimée à 400 \$ par mois, à même le fonds général de la Municipalité et une contribution à obtenir dans le cadre du pacte Brome-Missisquoi ;
- que cette résolution remplace la résolution numéro 2015-288 adoptée le 8 décembre 2015 ;
- qu'une copie de la présente résolution soit transmise à la Commission scolaire, aux municipalités concernées, au Conseil d'établissement de l'école Saint-Vincent-Ferrier et à monsieur Pierre Paradis, ministre de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation, ministre responsable de la région de l'Estrie et député de Brome-Missisquoi.

2016-008 URBANISME PROJET DE CONSTRUCTION D'UNE ÉCOLE PRIMAIRE À BRIGHAM

ATTENDU la résolution numéro 2015-141 adoptée le 23 juin 2015 demandant à la Commission scolaire Val-des-Cerfs d'inscrire à son plan de développement le projet de construction d'une école primaire à Brigham;

ATTENDU QUE les élèves brighamois sont répartis dans plusieurs écoles situées à l'extérieur du territoire brighamois et que certains risquent même de devoir fréquenter un établissement scolaire situé à l'extérieur de la MRC si rien n'est fait pour trouver une solution à long terme relativement aux secteurs scolaires.

Il est proposé par Danielle Cardin Pollender, appuyé par Daniel Meunier et résolu unanimement :

- de demander une rencontre avec le président de la Commission scolaire Valdes-Cerfs afin de discuter des secteurs scolaires et d'établir la procédure à suivre pour la construction d'une nouvelle école primaire à Brigham;
- qu'une copie de la présente résolution soit transmise à monsieur Pierre Paradis, ministre de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation, ministre responsable de la région de l'Estrie et député de Brome-Missisquoi.

2016-009 URBANISME PACTE BROME-MISSIQUOI - DEMANDE

Il est proposé par Daniel Meunier, appuyé par Gisèle Thériault et résolu unanimement :

- de présenter le projet de maintien des élèves à l'école St-Vincent-Ferrier dans le cadre du pacte Brome-Missisquoi;
- que la Municipalité de Brigham s'engage à prévoir à son budget 2016 un montant de 2000 \$ afin de réaliser ce projet et la même contribution pour les deux années suivantes;
- d'autoriser le directeur général ou la directrice générale adjointe à signer tout document à cet effet.

2016-010 URBANISME

PACTE BROME-MISSIQUOI – PROJET DE DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE POUR BROME-MISSISQUOI DE LA CHAMBRE DE COMMERCE DE COWANSVILLE ET RÉGION

Il est proposé par Réjean Racine, appuyé par Marc Labrecque et résolu unanimement d'appuyer le projet de développement économique de la Chambre de Commerce de Cowansville et Régions intitulé « J'achète local, c'est primordial! » présenté dans le cadre du Pacte Brome-Missiquoi.

2016-011 URBANISME PERSONNE SALARIÉE SURNUMÉRAIRE – INSPECTEUR MUNICIPAL ADJOINT

ATTENDU QU'il y a lieu d'engager un inspecteur municipal adjoint à temps partiel afin de pallier à un surcroit de travail à raison d'environ 4 heures par semaine.

Il est proposé par Marc Labrecque, appuyé par Gisèle Thériault et résolu unanimement :

- d'engager monsieur Jocelyn Duhamel à compter du 13 janvier 2016 à titre d'inspecteur municipal adjoint (personne salariée surnuméraire), jusqu'au 30 juin 2016, aux conditions prévues à la convention collective de travail;
- d'autoriser le directeur général ou la directrice générale adjointe à signer tout document à cet effet.

	2016-012
	VOIRIE
Aucun dossier.	

3698

2016-013 EAUX USÉES ET EAU POTABLE

Aucun dossier.	
S	2016-014 ÉCURITÉ PUBLIQUE
Aucun dossier.	
	2016-015 OISIRS ET CULTURE MIS DES AÎNÉS – DÉMARCHE MADA
Il est proposé par Danielle Ca unanimement :	rdin Pollender, appuyé par Daniel Meunier et résolu
	ement l'intérêt de la Municipalité de Brigham à la vie des aînés et à les inclure dans la vie sociale
	é de pilotage composé de Philippe Dunn et Marc à bien la démarche MADA;
responsable administra	ur général à agir à titre de représentant et de tif de la démarche MADA, à faire le suivi et à signer a démarche tel que la convention d'aide financière et s;
- que cette résolution re décembre 2015.	mplace la résolution numéro 2015-289 adoptée le 8
-	2016-016 ENVIRONNEMENT
Aucun dossier.	
Aucun dossier.	2016-017 VARIA
PÉI	2016-018 RIODE DE QUESTIONS
Le conseil tient une période présentes peuvent poser des qu	de questions au cours de laquelle les personnes estions à ses membres.
Des copies de l'ordre du jour de la présente séance.	ent été mises à la disposition du public dès le début de

2016-019 LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

Il est proposé par Danielle Cardin Pollender, appuyé par Réjean Racine et résolu unanimement de lever la séance. Il est 19h52.

Normand Delisle Jean-François Grandmont
Maire Directeur général et secrétaire-trésorier

CANADA PROVINCE DE QUÉBEC MRC BROME-MISSISQUOI MUNICIPALITÉ DE BRIGHAM SÉANCE DU 2 FÉVRIER 2016

À une séance du Conseil de la Municipalité de Brigham tenue le mardi 2 février 2016 à 19h30 à la Salle du Conseil, 118, avenue des Cèdres à Brigham. Sont présents à l'ouverture: Mesdames les conseillères et Messieurs les conseillers Daniel Meunier, Philippe Dunn, Réjean Racine, Marc Labrecque, Danielle Cardin Pollender et Gisèle Thériault sous la présidence du maire Monsieur Normand Delisle.

Assiste également à la réunion: le directeur général et secrétaire-trésorier, Monsieur Jean-François Grandmont.

ORDRE DU JOUR

- 1. Adoption de l'ordre du jour
- 2. Approbation du procès-verbal du 12 janvier 2016
- 3. Approbation des comptes et transferts
- 4. Rapport des dépenses autorisées
- 5. Correspondance
- 6. Administration
 - 6.1 Vente d'immeubles pour non-paiement de taxes
 - 6.2 Nomination d'un représentant au conseil des maires
 - 6.3 Mutuelle des Municipalités du Québec Ristourne
 - 6.4 Mutuelle des Municipalités du Québec Réclamation Franchise
 - 6.5 Télécommunication Vidéotron Contrat
- 7. Urbanisme
 - 7.1 Commission scolaire Val-des-Cerfs Secteurs scolaires
 - 7.2 Règlement numéro 2016-01 modifiant le règlement numéro 06-100 Plan d'urbanisme – Premier projet
 - 7.3 Règlement numéro 2016-02 modifiant le règlement sur le zonage numéro 06-101 Premier projet
 - 7.4 Règlement numéro 2016-03 modifiant le règlement sur le lotissement numéro 06-102 Premier projet
 - 7.5 Règlement numéro 2016-04 modifiant le règlement sur les permis et certificats numéro 06-104
 - 7.6 Hydro-Québec Installation de luminaires de rue Autorisation
- 8. Voirie
 - 8.1 Programme d'aide à l'amélioration du réseau routier municipal (PAARRM)– Chemin Brookport (Aide sur un an)
 - 8.2 Programme d'aide à l'amélioration du réseau routier municipal (PAARRM) Chemin Brookport (Aide sur 3 ans)
 - 8.3 Plan d'intervention en infrastructures routières locales (PIIRL)
 - $\textbf{8.4} \qquad \textbf{Appel d'offres 2016-09} \textbf{Abat-Poussière} \textbf{UMQ Mandat}$
- 9. Eaux usées et eau potable
 - 2.1 Eau potable secteur Guay 121, rue Guay Équipements de traitement AINSI/NSF
- 10. Sécurité publique
- 11. Loisirs et culture
- 12. Environnement
- 13. Varia
- 14. Période de questions
- 15. Levée de l'assemblée

2016-020 ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est proposé par Daniel Meunier, appuyé par Réjean Racine et résolu unanimement d'adopter l'ordre du jour présenté en gardant le varia ouvert et en ajoutant le point suivant:

13.1 Les journées de la persévérance scolaire

2017 021

2016-021 APPROBATION DU PROCÈS-VERVAL DU 12 JANVIER 2016

Il est proposé par Danielle Cardin Pollender, appuyé par Gisèle Thériault et résolu unanimement d'approuver le procès-verbal du 12 janvier 2016.

2016-022 APPROBATION DES COMPTES ET TRANSFERTS

Il est proposé par Marc Labrecque, appuyé par Philippe Dunn et résolu unanimement d'approuver la liste des comptes à payer et des transferts électroniques totalisant 217 813,86 \$ et d'autoriser le directeur général ou la directrice générale adjointe à effectuer le paiement de ces comptes à qui de droit.

2016-023 RAPPORT DES DÉPENSES AUTORISÉES

La directrice générale adjointe dépose un rapport des dépenses autorisées.

2016-024 CORRESPONDANCE

Une copie de la correspondance reçue a été remise aux membres du conseil. Aucun nouveau document à ajouter.

2016-025 ADMINISTRATION VENTE D'IMMEUBLES POUR NON-PAIEMENT DE TAXES

ATTENDU l'état des taxes à recevoir pour l'année 2014 et les années antérieures;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Marc Labrecque, appuyé par Gisèle Thériault et résolu unanimement :

d'approuver l'état des taxes à recevoir et d'entamer la procédure de vente des immeubles pour défaut de paiement de taxes pour les propriétaires qui, au 2 février 2016, n'ont pas payé leurs arrérages de taxes, y compris les intérêts, pour une somme supérieure ou égale à 50.00 \$ visant l'année 2014 et les années antérieures et de laisser aux retardataires jusqu'au 11 mars 2016 pour payer leur dû, sauf pour les dossiers rayés sur cet état; - de permettre au directeur général ou à la directrice générale adjointe d'enchérir et d'acquérir ces immeubles brighamois pour et au nom de la Municipalité de Brigham pour un montant ne dépassant pas le montant des taxes, en capital, intérêt et frais plus un montant suffisant pour satisfaire à toute créance prioritaire ou hypothécaire d'un rang antérieur ou égal à celui des taxes municipales.

2016-026 ADMINISTRATION NOMINATION D'UN REPRÉSENTANT AU CONSEIL DES MAIRES

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Brigham est représentée par Monsieur Normand Delisle, maire au conseil des maires de la MRC Brome-Missisquoi;

CONSIDÉRANT QU'il est important de nommer un représentant du conseil en l'absence de Monsieur Delisle.

Il est proposé par Danielle Cardin Pollender, appuyé par Daniel Meunier et résolu unanimement que le maire suppléant soit nommé représentant de la Municipalité de Brigham en remplacement du maire, Monsieur Normand Delisle, au conseil des maires de la MRC de Brome-Missisquoi lorsque nécessaire. Advenant la non-disponibilité du maire suppléant, que tous les autres membres du conseil soient autorisés à représenter la Municipalité.

2016-027 ADMINISTRATION MUTUELLE DES MUNICIPALITÉS DU QUÉBEC - RISTOURNE

Monsieur le maire fait mention aux personnes présentes de la réception d'une ristourne au montant de 2722 \$ notre assureur, la Mutuelle des Municipalités du Québec et du dépôt de la lettre confirmant celle-ci au conseil.

2016-028 ADMINISTRATION MUTUELLE DES MUNICIPALITÉS DU QUÉBEC RÉCLAMATION - FRANCHISE

Il est proposé par Gisèle Thériault, appuyé par Réjean Racine et résolu unanimement de verser à la Mutuelle des Municipalités du Québec la franchise de 500 \$ dans le cadre du dossier numéro 151287-30 (dommages causés par un arbre sur la rue Roberge) et d'autoriser le directeur général et la directrice générale adjointe à signer tout document à cet effet.

2016-029 ADMINISTRATION TÉLÉCOMMUNICATION – VIDEOTRON - CONTRAT

Il est proposé par Daniel Meunier, appuyé par Marc Labrecque et résolu unanimement :

- d'accepter la proposition de Videotron en date du 29 janvier 2016 pour la fourniture de services de télécommunication pour la Municipalité pour une durée de 3 ans au montant de 222,15 \$ par mois plus taxes;

- de financer cette dépense à même le fonds général de la Municipalité;
- d'autoriser le directeur général ou la directrice générale adjointe à donner toute directive et à signer tout document à cet effet.

2016-030 URBANISME COMMISSION SCOLAIRE VAL-DES-CERFS SECTEURS SCOLAIRES

DEMANDE DE RENCONTRE AVEC LE MINISTRE DE L'ÉDUCATION ET DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR ET MINISTRE RESPONSABLE DE LA RÉGION DE LA MONTÉRÉGIE

ATTENDU QUE la Commission scolaire Val-des-Cerfs a décidé de modifier les territoires scolaires sans tenir compte du territoire d'appartenance que constitue la MRC de Brome-Missisquoi, compromettant ainsi la desserte des services sociaux et de santé dispensés par la Pommeraie, de même que la fréquentation de la Polyvalente Massey-Vanier et du Centre de formation professionnelle de Cowansville;

ATTENDU QUE le gouvernement du Québec s'apprête à revoir la gouvernance scolaire avec son projet de loi 86;

ATTENDU surtout que ce projet de loi prévoit accorder une place importante à la communauté locale dans le développement du milieu de vie des jeunes menant à leur réussite éducative;

ATTENDU QUE les municipalités doivent être considérées comme des partenaires de premier rang;

ATTENDU QUE les municipalités de Farham, Brigham, East-Farnham et Bromont ont proposé à la Commission scolaire Val-des-Cerfs des solutions innovantes et économiques afin de consolider les services dispensés sur leur territoire:

ATTENDU QUE la Commission scolaire Val-des-Cerfs refuse toujours de revoir sa décision;

Il est proposé par Danielle Cardin Pollender, appuyé par Philippe Dunn et résolu unanimement :

- de solliciter une rencontre avec monsieur Pierre Moreau, ministre de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur et ministre responsable de la région de la Montérégie, afin qu'il intervienne auprès de la Commission scolaire du Val-des-Cerfs pour que les territoires scolaires actuels des municipalités de Farnham, Brigham, East-Farnham et Bromont soient maintenus pour 2016-2017 et que lesdites municipalités puissent faire la démonstration de leur capacité d'être des partenaires dans l'offre de service éducatif auprès de la population de leur territoire;
- de transmettre une copie de cette résolution à :
 - Monsieur Pierre Moreau, ministre de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur et ministre responsable de la région de la Montérégie;

- Monsieur Pierre Paradis, député de Brome-Missisquoi et ministre de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation;

Monsieur Paul Sarazin, président de la Commission scolaire Val-des-Cerfs; Monsieur Arthur Fauteux, préfet de la MRC Brome-Missisquoi;

Aux municipalités de Farnham, East-Farnham, Saint-Alphonse-de-Granby et Bromont:

Au Conseil d'établissement de l'école de la Chantignole;

Au Conseil d'établissement de l'école Saint-Vincent-Ferrier;

Au Conseil d'établissement de la Polyvalente Massey-Vanier.

2016-031 URBANISME RÈGLEMENT NUMÉRO 2016-01 MODIFIANT LE RÈGLEMENT NUMÉRO 06-100 PLAN D'URBANISME – PREMIER PROJET

Il est proposé par Réjean Racine, appuyé par Gisèle Thériault et résolu unanimement d'adopter le premier projet de Règlement numéro 2016-01 modifiant le règlement numéro 06-100 Plan d'urbanisme.

Des copies de ce projet de règlement ont été mises à la disposition du public dès le début de la présente séance.

PREMIER PROJET RÈGLEMENT NUMÉRO 2016-01 MODIFIANT LE RÈGLEMENT NUMÉRO 06-100 PLAN D'URBANISME

Insertion du projet aux pages 3705-1 à 3705-6.

2016-032 URBANISME

RÈGLEMENT NUMÉRO 2016-02 MODIFIANT LE RÈGLEMENT SUR LE ZONAGE NUMÉRO 06-101 - PREMIER PROJET

Il est proposé par Daniel Meunier, appuyé par Danielle Cardin Pollender et résolu unanimement d'adopter le premier projet de Règlement numéro 2016-02 modifiant le règlement sur le zonage numéro 06-101.

Des copies de ce projet de règlement ont été mises à la disposition du public dès le début de la présente séance.

PREMIER PROJET RÈGLEMENT NUMÉRO 2016-02 MODIFIANT LE RÈGLEMENT SUR LE ZONAGE NUMÉRO 06-101

Insertion du projet aux pages 3705-7 à 3705-33.

2016-033 URBANISME

RÈGLEMENT NUMÉRO 2016-03 MODIFIANT LE RÈGLEMENT SUR LE LOTISSEMENT NUMÉRO 06-102 – PREMIER PROJET

Il est proposé par Marc Labrecque, appuyé par Gisèle Thériault et résolu unanimement d'adopter le premier projet de Règlement numéro 2016-03 modifiant le règlement sur le lotissement numéro 06-102.

Des copies de ce projet de règlement ont été mises à la disposition du public dès le début de la présente séance.

PREMIER PROJET RÈGLEMENT NUMÉRO 2016-03 MODIFIANT LE RÈGLEMENT SUR LE LOTISSEMENT NUMÉRO 06-102

Insertion du projet aux pages 3706-1 à 3706-5.

2016-034 URBANISME RÈGLEMENT NUMÉRO 2016-04 MODIFIANT LE RÈGLEMENT SUR LES PERMIS ET CERTIFICATS NUMÉRO 06-104

Il est proposé par Danielle Cardin Pollender, appuyé par Daniel Meunier et résolu unanimement d'adopter le projet de Règlement numéro 2016-04 modifiant le règlement sur les permis et certificats numéro 06-104.

Des copies de ce projet de règlement ont été mises à la disposition du public dès le début de la présente séance.

PROJET RÈGLEMENT NUMÉRO 2016-04 MODIFIANT LE RÈGLEMENT SUR LES PERMIS ET CERTIFICATS NUMÉRO 06-104

Insertion du projet aux pages 3706-6 à 3706-8.

2016-035 URBANISME HYDRO-QUÉBEC –INSTALLATION DE LUMINAIRES DE RUE AUTORISATION

Il est proposé par Marc Labrecque, appuyé par Gisèle Thériault et résolu unanimement :

- d'installer des luminaires de rue devant le 207, rue Decelles, à l'intersection des chemins Magenta Ouest / Tétreault et devant le 430, rue Fortin;
- d'autoriser le directeur général ou l'inspectrice municipale à signer tout document à cet effet auprès d'Hydro-Québec pour ces travaux d'éclairage des voies publiques municipales et à donner toute directive pour et au nom de la Municipalité de Brigham.

2016-036 VOIRIE

PROGRAMME D'AIDE À L'AMÉLIORATION DU RÉSEAU ROUTIER MUNICIPAL (PAARRM) – CHEMIN BROOKPORT (AIDE SUR UN AN)

Il est proposé par Danielle Cardin Pollender, appuyé par Philippe Dunn et résolu unanimement :

- que le conseil approuve les dépenses pour les travaux exécutés sur le chemin Brookport pour un montant subventionné de 10 000 \$, conformément aux exigences du ministère des Transports;
- que les travaux ont été exécutés conformément aux présentes dépenses sur une route dont la gestion incombe à la Municipalité et que le dossier de vérification a été constitué.

2016-037 VOIRIE

PROGRAMME D'AIDE À L'AMÉLIORATION DU RÉSEAU ROUTIER MUNICIPAL (PAARRM) – CHEMIN BROOKPORT (AIDE SUR 3 ANS)

Il est proposé par Gisèle Thériault, appuyé par Marc Labrecque et résolu unanimement :

- que le conseil approuve les dépenses pour les travaux exécutés sur le chemin Brookport pour un montant subventionné de 10 000 \$, conformément aux exigences du ministère des Transports;
- que les travaux ont été exécutés conformément aux présentes dépenses sur une route dont la gestion incombe à la Municipalité et que le dossier de vérification a été constitué.

2016-038

VOIRIE

PLAN D'INTERVENTION EN INFRASTRUCTURE ROUTIÈRE LOCALE (PIIRL)

Il est proposé par Réjean Racine, appuyé par Daniel Meunier et résolu unanimement :

- d'accepter la proposition de la firme Norda Stello inc. pour la préparation des formulaires et estimations requis dans le cadre d'une demande d'aide financière en vertu du Plan d'intervention en infrastructures routières locales (PIIRL);
- de financer cette dépense au montant de 1800 \$ plus taxes à même le fonds général de la Municipalité (budget courant);
- d'autoriser le directeur général ou la directrice générale adjointe à donner toute directive et à signer tout document à cet effet.

3707

2016-039 VOIRIE

APPEL D'OFFRES 2016-09 - ABAT-POUSSIÈRE - UMQ - MANDAT

ATTENDU QUE la Municipalité de Brigham a reçu une proposition de l'Union des municipalités du Québec (UMQ) de préparer, en son nom et au nom de plusieurs autres municipalités intéressées, un document d'appel d'offres pour un achat regroupé de produits utilisés comme abat-poussière pour l'année 2016;

ATTENDU QUE les articles 29.9.1 de la *Loi sur les cités et villes* et 14.7.1 du *Code municipal* :

- permettent à une organisation municipale de conclure avec l'UMQ une entente ayant pour but l'achat de matériel;
- précisent que les règles d'adjudication des contrats par une municipalité s'appliquent aux contrats accordés en vertu du présent article et que l'UMQ s'engage à respecter ces règles;
- précisent que le présent processus contractuel est assujetti à la *Politique* de gestion contractuelle de l'UMQ pour ses ententes de regroupement adoptées par le conseil d'administration de l'UMQ;

ATTENDU QUE la proposition de l'UMQ est renouvelée annuellement sur une base volontaire;

ATTENDU QUE la Municipalité désire participer à cet achat regroupé pour se procurer le chlorure en solution liquide dans les quantités nécessaires pour ses activités;

Il est proposé par Danielle Cardin Pollender, appuyé par Gisèle Thériault et résolu unanimement :

QUE la Municipalité confie à l'UMQ, le mandat de préparer, sur une base annuelle, en son nom et celui des autres municipalités intéressées, un document d'appel d'offres visant à adjuger un contrat d'achat regroupé de différents produits utilisés comme abat-poussière (*chlorure en solution liquide*) nécessaire aux activités de la Municipalité pour l'année 2016;

QUE la Municipalité confie à l'UMQ, la responsabilité de l'analyse des soumissions déposées. De ce fait, la Municipalité accepte que le produit à commander et à livrer soit déterminé suite à l'analyse comparative des produits définie au document d'appel d'offres;

QUE si l'UMQ adjuge un contrat, la Municipalité s'engage à respecter les termes de ce contrat comme si elle avait contracté directement avec le fournisseur à qui le contrat est adjugé;

QUE pour permettre à l'UMQ de préparer son document d'appel d'offres, la Municipalité s'engage à fournir à l'UMQ les types et quantités de produits dont elle aura besoin en remplissant la ou les fiches techniques d'inscription requises que lui transmettra l'UMQ et en retournant ce document à la date fixée;

QUE la Municipalité reconnaît que l'UMQ recevra, directement de l'adjudicataire, à titre de frais de gestion, un pourcentage du montant facturé avant taxes à chacun des participants; ledit taux est fixé annuellement et précisé dans le document d'appel d'offres;

QUE le directeur général ou la directrice générale adjointe soit autorisé à donner toute directive et à signer tout document à ces effets;

QU' un exemplaire de la présente résolution soit transmis à l'Union des municipalités du Québec.

2016-040 EAUX USÉES ET EAU POTABLE EAU POTABLE SECTEUR GUAY – 121, RUE GUAY ÉQUIPEMENT DE TRAITEMENT ANSI/NSF

ATTENDU l'analyse de la firme Environnement LCL.

Il est proposé par Marc Labrecque, appuyé par Réjean Racine et résolu unanimement :

- d'accepter la proposition de l'entreprise le Groupe Guérin inc. pour la fourniture d'un adoucisseur Kinetico S-150 (pour élimination du fer, de la dureté et du manganèse) au 121, rue Guay au montant de 3350 \$ plus taxes;
- d'accepter la proposition de l'entreprise le Groupe Guérin inc. pour la fourniture d'un système ultra violet certifié classe A au montant de 2450 \$ plus taxes;
- de financer ces dépenses, nettes de ristourne de taxes, à même le fonds général de la Municipalité (budget courant);
- d'autoriser le directeur général ou la directrice générale adjointe à donner toute directive et à signer tout document à cet effet.

Aucun dossier.

2016-041
SÉCURITÉ PUBLIQUE

2016-042
LOISIRS ET CULTURE

Aucun dossier.

2016-043
ENVIRONNEMENT

Aucun dossier.

2016-044 VARIA LES JOURNÉES DE LA PERSÉVÉRANCE SCOLAIRE

CONSIDÉRANT QUE le taux de diplomation ou de qualification après 7 ans des adolescents de la MRC de Brome-Missisquoi s'élève à 82,5 % chez les filles et 70,9 % chez les garçons ;

CONSIDÉRANT QUE selon l'Enquête québécoise sur le développement des enfants à la maternelle en 2012, la proportion des enfants vulnérables dans au moins un domaine est de 27%, soit une proportion plus élevée que le reste de la Montérégie et du Québec ;

CONSIDÉRANT QUE les conséquences du décrochage scolaire sont lourdes sur les individus. Un décrocheur :

- Gagne 15 000\$ de moins, annuellement, qu'un diplômé, soit environ 439 000 \$ durant toute la durée de sa vie active ;
- Vit sept ans de moins qu'un diplômé;
- À deux fois plus de chances de recourir au chômage ;
- Court 1,7 fois plus de risques de faire partie de la population carcérale ;
- Court 1,7 fois plus de risques de connaître des épisodes de dépression ;

CONSIDÉRANT QUE les répercussions du décrochage scolaire se font sentir dans notre société sur :

- La participation à la vie citoyenne (voter, bénévolat, don de sang);
- Les taxes et impôts perçus en moins ;
- Les coûts en matière de santé et de sécurité publique (un décrocheur a davantage de risques de rencontrer des problèmes de santé et de vivre des démêlés avec la justice qu'un diplômé);

CONSIDÉRANT QU'il est moins onéreux d'agir en prévention, entre 10 000 \$ et 20 000 \$ par décrocheur potentiel plutôt que 120 000 \$ par décrocheur;

CONSIDÉRANT QUE le décrochage scolaire a des impacts négatifs significatifs sur l'économie de la Montérégie Est, lesquels sont évalués à plusieurs dizaines de millions de dollars annuellement, ces impacts étant par ailleurs estimés à 1,9 milliard de dollars annuellement à l'échelle du Québec ;

CONSIDÉRANT QUE le décrochage scolaire est un problème intimement lié à la pauvreté et à celui de la pénurie de relève et de main-d'œuvre qualifiée;

CONSIDÉRANT QUE la prévention du décrochage scolaire n'est pas une problématique concernant exclusivement le monde scolaire, mais bien un enjeu social dont il faut se préoccuper collectivement, et ce, dès la petite enfance jusqu'à l'obtention par le jeune d'un diplôme qualifiant pour l'emploi, peu importe l'ordre d'enseignement;

CONSIDÉRANT QUE *Mission Persévérance Montérégie Est* organise du 15 au 19 février l'édition 2016 des Journées de la persévérance scolaire, que celles-ci se veulent un temps fort dans l'année pour témoigner de la mobilisation régionale autour de la prévention de l'abandon scolaire et qu'elles seront ponctuées d'une centaine d'activités dans les différentes communautés et écoles de la Montérégie Est;

CONSIDÉRANT QUE les Journées de la persévérance scolaire se tiendront à nouveau cette année simultanément dans toutes les régions du Québec et qu'un nombre important de municipalités appuieront elles aussi cet événement ;

Il est proposé par Danielle Cardin Pollender, appuyé par Philippe Dunn et résolu unanimement :

- de déclarer les 15, 16, 17, 18 et 19 février 2016 comme étant les Journées de la persévérance scolaire de notre municipalité ;
- d'appuyer *Mission Persévérance Montérégie Est* et l'ensemble des partenaires mobilisés autour de la lutte au décrochage afin de faire de la Montérégie Est une région persévérante qui valorise l'éducation comme un véritable levier de développement pour ses communautés ;

 de faire parvenir copie de cette rés MONTÉRÉGIE EST. 	solution à <i>MISSION PERSÉVÉRANCE</i>
2016-0 VARI	
Monsieur le conseiller Daniel Meunier de documents remis lors d'une conférence p général fera des vérifications à cet effet.	
2016-0 PÉRIODE DE C	
Le conseil tient une période de question présentes peuvent poser des questions à ses	
Des copies de l'ordre du jour ont été mises à la présente séance.	à la disposition du public dès le début de
2016-0 LEVÉE DE L'A	
Il est proposé par Danielle Cardin Pollende unanimement de lever la séance. Il est 20h0s	11 7 1
Normand Delisle Maire	Jean-François Grandmont Directeur général et secrétaire-trésorier

CANADA PROVINCE DE QUÉBEC MRC BROME-MISSISQUOI MUNICIPALITÉ DE BRIGHAM SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 12 FÉVRIER 2016

À une séance extraordinaire du Conseil de la Municipalité de Brigham tenue le vendredi 12 février 2016 à 8h30 à la Salle du Conseil, 118, avenue des Cèdres à Brigham. Sont présents à l'ouverture: Mesdames les conseillères et Messieurs les conseillers Philippe Dunn, Réjean Racine, Marc Labrecque, Danielle Cardin Pollender et Gisèle Thériault sous la présidence du maire Monsieur Normand Delisle.

Monsieur le conseiller Daniel Meunier est présent à compter du point 2016-050.

Assiste également à la réunion: le directeur général et secrétaire-trésorier, Monsieur Jean-François Grandmont.

ORDRE DU JOUR

- 1. Avis de convocation
- 2. Adoption de l'ordre du jour
- 3. Voirie
 - 3.1 Ministère des Transports du Québec Demandes d'aide financière
 - 3.2 Ministère des Transports du Québec Programme Réhabilitation du réseau routier local Volet Redressement des infrastructures routières locales Plans et devis
 - 3.3 Ministère des Transports du Québec Programme Réhabilitation du réseau routier local Volet Redressement des infrastructures routières locales Travaux
 - 3.4 Ministère des Transports du Québec Programme Réhabilitation du réseau routier local Volet Accélération des investissements sur le réseau routier local
- 4. Période de questions
- 5. Levée de l'assemblée

2016-048 AVIS DE CONVOCATION

Le directeur général mentionne que l'avis de convocation de la présence séance a été signifié à tous les membres du conseil conformément à la loi.

2016-049 ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est proposé par Danielle Cardin Pollender, appuyé par Gisèle Thériault et résolu unanimement d'adopter l'ordre du jour présenté.

Arrivée de Monsieur le cons	seiller Daniel Meunier.
_	

2016-050 VOIRIE MINISTÈRE DES TRANSPORTS DU QUÉBEC – DEMANDES D'AIDE FINANCIÈRE

Le directeur général donne des explications sur la nature des demandes d'aide financière à présenter au ministère des Transports du Québec.

2016-051 VOIRIE

MINISTÈRE DES TRANSPORTS DU QUÉBEC – PROGRAMME RÉHABILITATION DU RÉSEAU ROUTIER LOCAL – VOLET – REDRESSEMENT DES INFRASTRUCTURES ROUTIÈRES LOCALES – PLANS ET DEVIS

ATTENDU l'adoption du Plan d'intervention en infrastructure routière locale (PIIRL) de la MRC Brome-Missisquoi le 19 janvier 2016;

ATTENDU QUE la Municipalité de Brigham a pris connaissance des modalités d'application du Volet – Redressement des infrastructures routières locales (RIRL);

ATTENDU QUE la Municipalité de Brigham désire présenter une demande d'aide financière au ministère des Transports du Québec pour l'élaboration des plans et devis de travaux d'amélioration du réseau routier local;

POUR CES MOTIFS, il est proposé par Réjean Racine, appuyé par Marc Labrecque et résolu unanimement :

- que le Conseil de la Municipalité de Brigham autorise la présentation d'une demande d'aide financière et confirme son engagement à faire élaborer les plans et devis selon les modalités établies dans le cadre du volet RIRL;
- que le directeur général ou la directrice générale adjointe soit autorisé à signer tout document à cet effet;
- qu'une copie de la présente résolution soit transmise à monsieur Pierre Paradis, député de Brome-Missiquoi et ministre de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation.

2016-052 VOIRIE

MINISTÈRE DES TRANSPORTS DU QUÉBEC – PROGRAMME RÉHABILITATION DU RÉSEAU ROUTIER LOCAL – VOLET – REDRESSEMENT DES INFRASTRUCTURES ROUTIÈRES LOCALES – TRAVAUX

ATTENDU l'adoption du Plan d'intervention en infrastructure routière locale (PIIRL) de la MRC Brome-Missisquoi le 19 janvier 2016;

ATTENDU QUE la Municipalité de Brigham a pris connaissance des modalités d'application du Volet – Redressement des infrastructures routières locales (RIRL);

ATTENDU QUE la Municipalité de Brigham désire présenter une demande d'aide financière au ministère des Transports du Québec pour la réalisation de travaux d'amélioration du réseau routier local;

POUR CES MOTIFS, il est proposé par Marc Labrecque, appuyé par Gisèle Thériault et résolu unanimement :

- que le Conseil de la Municipalité de Brigham autorise la présentation d'une demande d'aide financière et confirme son engagement à faire réaliser les travaux selon les modalités établies dans le cadre du volet RIRL;
- que le directeur général ou la directrice générale adjointe soit autorisé à signer tout document à cet effet;
- qu'une copie de la présente résolution soit transmise à monsieur Pierre Paradis, député de Brome-Missiquoi et ministre de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation.

2016-053 VOIRIE

MINISTÈRE DES TRANSPORTS DU QUÉBEC – PROGRAMME RÉHABILITATION DU RÉSEAU ROUTIER LOCAL – VOLET – ACCÉLÉRATION DES INVESTISSEMENTS SUR LE RÉSEAU ROUTIER LOCAL

ATTENDU QUE la Municipalité de Brigham a pris connaissance des modalités d'application du Volet – Accélération des investissements sur le réseau routier local (AIRRL);

ATTENDU QUE la Municipalité de Brigham désire présenter une demande d'aide financière au ministère des Transports du Québec pour la réalisation de travaux d'amélioration du réseau routier local;

POUR CES MOTIFS, il est proposé par Danielle Cardin Pollender, appuyé par Daniel Meunier et résolu unanimement :

- que le Conseil de la Municipalité de Brigham autorise la présentation d'une demande d'aide financière et confirme son engagement à faire réaliser les travaux selon les modalités établies dans le cadre du volet AIRRL;
- que le directeur général ou la directrice générale adjointe soit autorisé à signer tout document à cet effet;
- qu'une copie de la présente résolution soit transmise à monsieur Pierre Paradis, député de Brome-Missiquoi et ministre de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation.

2016-054 PÉRIODE DE QUESTIONS

Le conseil tient une période de questions au cours de laquelle les personnes présentes peuvent poser des questions à ses membres.

Des copies de l'ordre du jour ont été mises à la disposition du public dès le début de la présente séance.

3714

2016-055 LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

Il est proposé par Réjean Racine, appuyé par Danielle Cardin Pollender et réso unanimement de lever l'assemblée. Il est 8 h 39.		
Normand Delisle Maire	Jean-François Grandmont Directeur général et secrétaire-trésorier	

CANADA PROVINCE DE QUÉBEC MRC BROME-MISSISQUOI MUNICIPALITÉ DE BRIGHAM SÉANCE DU 8 MARS 2016

À une séance du Conseil de la Municipalité de Brigham tenue le mardi 8 mars 2016 à 19h30 à la Salle du Conseil, 118, avenue des Cèdres à Brigham. Sont présents à l'ouverture: Madame la conseillère et Messieurs les conseillers Daniel Meunier, Philippe Dunn, Réjean Racine, Marc Labrecque et Danielle Cardin Pollender sous la présidence du maire Monsieur Normand Delisle.

Madame Gisèle Thériault est absente.

Assiste également à la réunion: le directeur général et secrétaire-trésorier, Monsieur Jean-François Grandmont.

ORDRE DU JOUR

- 1. Adoption de l'ordre du jour
- 2. Approbation des procès-verbaux des 2 et 12 février 2016
- 3. Approbation des comptes et transferts
- 4. Rapport des dépenses autorisées
- 5. Correspondance
- 6. Administration
 - 6.1 MMQ Assurances Renouvellement
 - 6.2 Assurance collective Avenants 3 et 4
- 7. Urbanisme
 - 7.1 Demande de dérogation mineure 2016-0001 127, avenue Le Cavalier
 - 7.2 Demande de dérogation mineure 2016-0003 105-111, avenue des Noyers
 - 7.3 Modifications des règlements d'urbanisme Report
- 8. Voirie
 - 8.1 Appel d'offres 2016-01 Réfection du chemin Grégoire
- 9. Eaux usées et eau potable
 - 9.1 Eau potable secteur Guay 121, rue Guay Modification des équipements et travaux de plomberie
 - 9.2 Eau potable secteur Guay Environnement LCL Autorisation
- 10. Sécurité publique
 - 10.1 Programme Anges Gardiens (Détecteurs de fumées)
 - 10.2 Ministère de la Sécurité publique Inondation Module de transmission d'alarme de crue
- 11. Loisirs et culture
- 12. Environnement
- 13. Varia
 - 13.1 Avril est le mois de la jonquille
- 14. Période de questions
- 15. Levée de l'assemblée

2016-056	

Monsieur le maire salut, en cette journée internationale des femmes, celles qui font du bénévolat, qui siègent au conseil et qui travaillent à l'Hôtel de Ville.

2016-056 ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est proposé par Marc Labrecque, appuyé par Réjean Racine et résolu unanimement d'adopter l'ordre du jour présenté en gardant le varia ouvert.

2015-057 APPROBATION DES PROCÈS-VERVAUX DES 2 ET 12 FÉVRIER 2016

Il est proposé par Daniel Meunier, appuyé par Philippe Dunn et résolu unanimement d'approuver les procès-verbaux des 2 et 12 février 2016.

2016-058 APPROBATION DES COMPTES ET TRANSFERTS

Il est proposé par Danielle Cardin Pollender, appuyé par Daniel Meunier et résolu unanimement d'approuver la liste des comptes à payer et des transferts électroniques totalisant 182 668,42 \$ et d'autoriser le directeur général ou la directrice générale adjointe à effectuer le paiement de ces comptes à qui de droit.

2016-059 RAPPORT DES DÉPENSES AUTORISÉES

Le directeur général dépose un rapport des dépenses autorisées.

2016-060 CORRESPONDANCE

Une lettre de la ministre responsable des Aînés et de la Lutte contre l'intimidation, madame Francine Charbonneau, confirmant l'octroi d'une aide financière maximale de 10 500 \$ pour l'élaboration d'une politique municipale des aînés et de son plan d'action dans le cadre du Programme de soutien à la démarche Municipalité amie des aînés (MADA).

2016-061 ADMINISTRATION MMQ – ASSURANCES - RENOUVELLEMENT

Il est proposé par Marc Labrecque, appuyé par Réjean Racine et résolu unanimement :

- d'accepter les conditions de renouvellement proposées par la Mutuelle des Municipalités du Québec au montant de 25 213 \$ pour la période du 10 avril 2016 au 10 avril 2017;
- de financer cette dépense à même le fonds général de la municipalité;
- d'autoriser le directeur général ou la directrice générale adjointe à signer tout document à cet effet.

2016-062 ADMINISTRATION ASSURANCE COLLECTIVE – AVENANTS 3 ET 4

ATTENDU l'émission de deux avenants au contrat d'assurance collective;

Il est proposé par Marc Labrecque, appuyé par Danielle Cardin Pollender et résolu unanimement d'accepter les avenants 3 et 4 concernant le contrat d'assurance collective avec La Capitale et d'autoriser le directeur général ou la directrice générale adjointe à signer tout document à ces effets.

2016-063 URBANISME DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE DM 2016-0001 127, AVENUE LE CAVALIER

Madame Danielle Cardin Pollender présente la demande de dérogation mineure numéro DM 2016-0001.

Nature et effets de la demande DM 2016-0001 :

Permettre une marge de recul latérale d'une maison inférieure à celle prescrite à la grille des usages et normes du Règlement sur le zonage numéro 06-101, soit de 2,67 mètres lorsque la norme est de 3 mètres pour la zone R1-32.

Identification du site concerné: L'emplacement visé est situé au 127, avenue Le Cavalier à Brigham, sur les lots 3 521 564 et 3 521 565 du cadastre du Québec (matricule 5612-70-7238).

La parole est donnée à tout intéressé désirant se faire entendre relativement à cette demande.

2016-063 URBANISME DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE DM 2016-0001 127, AVENUE LE CAVALIER

ATTENDU l'avis favorable du Comité consultatif d'urbanisme :

ATTENDU QUE l'acceptation de cette demande ne causera pas de préjudice au voisinage et que son refus causerait un préjudice important au propriétaire.

Il est proposé par Danielle Cardin Pollender, appuyé par Marc Labrecque et résolu unanimement d'accepter la demande de dérogation mineure numéro DM 2016-0001 au bénéfice des lots 3 521 564 et 3 521 565 du cadastre du Québec (matricule 5612-70-7238) et de permettre une marge de recul latérale d'une maison inférieure à celle prescrite à la grille des usages et normes du Règlement sur le zonage numéro 06-101, soit de 2,67 mètres lorsque la norme est de 3 mètres pour la zone R1-32.

2016-064 URBANISME DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE DM 2016-0003 105-111, AVENUE DES NOYERS

Monsieur Philippe Dunn déclare son intérêt à titre de propriétaire de l'immeuble et ne participe pas à l'adoption de la présente résolution.

Madame Danielle Cardin Pollender présente la demande de dérogation mineure numéro DM 2016-0003.

Nature et effets de la demande DM 2016-0003 :

Permettre la création d'un lot avec un frontage inférieur à celui prescrit par le Règlement sur le lotissement numéro 06-102, soit de 17,29 mètres lorsque le frontage minimal pour un lot dans la zone R3-12 est de 25 mètres.

Identification du site concerné:

L'emplacement visé est situé au 105-111, avenue des Noyers à Brigham, sur le lot 3 521 313 du cadastre du Québec (matricule : 5612-51-5824).

La parole est donnée à tout intéressé désirant se faire entendre relativement à cette demande.

2016-064 URBANISME DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE DM 2016-0003 105-111, AVENUE DES NOYERS

Monsieur Philippe Dunn déclare son intérêt à titre de propriétaire de l'immeuble et ne participe pas à l'adoption de la présente résolution.

ATTENDU l'avis favorable du Comité consultatif d'urbanisme :

ATTENDU QUE l'acceptation de cette demande ne causera pas de préjudice au voisinage et que son refus causerait un préjudice important au propriétaire.

Il est proposé par Danielle Cardin Pollender, appuyé par Daniel Meunier et résolu unanimement d'accepter la demande de dérogation mineure numéro DM 2016-0003 bénéfice du lot 3 521 313 du cadastre du Québec (matricule : 5612-51-5824) et de permettre la création d'un lot avec un frontage inférieur à celui prescrit par le Règlement sur le lotissement numéro 06-102, soit de 17,29 mètres lorsque le frontage minimal pour un lot dans la zone R3-12 est de 25 mètres.

2016-065 URBANISME MODIFICATION DES RÈGLEMENTS D'URBANISME – REPORT

Le directeur général mentionne que les projets de modifications des règlements d'urbanisme sont reportés le temps d'effectuer des vérifications supplémentaires concernant les procédures d'adoption.

2016-066 VOIRIE APPEL D'OFFRES 2016-01 RÉFECTION DU CHEMIN GRÉGOIRE

ATTENDU QUE la Municipalité a reçu dix soumissions dans le cadre de l'appel d'offres public 2016-01 :

SOUMISSIONNAIRE	OPTION 1 MONTANT	OPTION 2 MONTANT	OPTION 3 MONTANT
	(taxes incluses)	(taxes incluses)	(taxes incluses)
Excavation St-Pierre et Tremblay inc.	454 874.44\$	335 925.91\$	300 000.82\$
Marobi inc.	416 045.26\$	316 915.77\$	302 553.14\$
Bertrand Ostiguy inc.	449 241.82\$	322 096.71\$	290 242.89\$
Gestion Dexsen inc.	385 255.64\$	281 734.51\$	239 932.82\$
Sintra inc. Région Montérégie Rive-Sud	425 183.30\$	308 220.96\$	258 728.24\$
Eurovia Québec Construction inc.	456 127.44\$	314 261.13\$	254 874.57\$
Groupe AllaireGince Infrastructures inc.	400 113.00\$	344 925.00\$	340 326.00\$
Construction Bau-Val inc.	599 554.21\$	441 511.66\$	308 732.05\$
Roger Dion et Fils 2006 inc.	409 211.27\$	294 529.16\$	261 409.76\$
Excavations Darche inc.	483 400.89\$	387 040.34\$	316 911.34\$

Il est proposé par Marc Labrecque, appuyé par Réjean Racine et résolu unanimement :

- d'accepter la plus basse soumission conforme, à prix unitaire, pour des travaux de réfection du chemin Grégoire, Option 3 (Retraitement en place), soit la proposition de l'entreprise Gestion Dexsen inc. au prix estimé de 239 932,82 \$ taxes incluses;
- d'autoriser le directeur général à octroyer un contrat de gré à gré pour la surveillance des travaux et un contrat de gré à gré pour le contrôle des matériaux conformément à la loi et dans les limites de son pouvoir de délégation;
- d'autoriser le directeur général à autoriser des travaux supplémentaires dans les limites de son pouvoir de délégation pour et au nom de la Municipalité de Brigham et à signer toute entente d'accès rapide et/ou de consentement à servitudes;
- de financer cette dépense, nette de ristourne de taxes, à même le fonds général de la municipalité et/ou tout programme d'aide financière admissible;
- d'autoriser le directeur général ou, en son absence, la directrice générale adjointe à donner toute directive et à signer tout document à cet effet.

2016-067 EAUX USÉES ET EAU POTABLE EAU POTABLE SECTEUR GUAY – 121, RUE GUAY – MODIFICATION DES ÉQUIPEMENTS ET TRAVAUX DE PLOMBERIE

ATTENDU QUE les sons récurrents émis pas le système Ultra Violet de classe A s'avèrent désagréables pour les occupants;

Il est proposé par Daniel Meunier, appuyé par Danielle Cardin Pollender et résolu unanimement :

- d'accepter la proposition de l'entreprise le Groupe Guérin inc. pour la fourniture d'un système Ultra Violet certifié classe B au montant de 1395 \$ plus taxes en remplacement du système classe A pour lequel un montant de 2300 \$ sera crédité;
- d'autoriser le directeur général ou la directrice générale adjointe à faire remplacer des conduites pour un montant estimé à 700 \$ plus taxes afin de solutionner définitivement la problématique des dépôts affectant la plomberie de cette résidence;

- de financer ces dépenses, nettes de ristourne de taxes, à même le fonds général de la Municipalité (budget courant);
- d'autoriser le directeur général ou la directrice générale adjointe à donner toute directive et à signer tout document à cet effet.

2016-068 EAUX USÉES ET EAU POTABLE EAU POTABLE SECTEUR GUAY – ENVIRONNEMENT LCL -AUTORISATION

Il est proposé par Réjean Racine, appuyé par Daniel Meunier et résolu unanimement d'autoriser Environnement LCL à représenter la Municipalité de Brigham auprès du ministère du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques dans le cadre du projet d'alimentation en eau potable du secteur Guay et à transmettre au ministère toute information à cet effet.

2016-069 SÉCURITÉ PUBLIQUE PROGRAMME ANGES GARDIENS (DÉTECTEURS DE FUMÉES)

Il est proposé par Danielle Cardin Pollender, appuyé par Philippe Dunn et résolu unanimement :

- de verser à l'Association des Pompiers de Bedford une contribution de 700\$ pour la fourniture de détecteurs de fumées à être distribués dans les écoles primaires;
- d'autoriser le directeur général ou la directrice générale adjointe à donner toute directive et à signer tout document à cet effet;
- de financer cette dépense à même le fonds général de la municipalité (budget courant).

2016-070 SÉCURITÉ PUBLIQUE MINISTÈRE DE LA SÉCURITÉ PUBLIQUE – INONDATION – MODULE DE TRANSMISSION D'ALARME DE CRUE

ATTENDU l'importance de pouvoir être averti en cas de crue soudaine de la rivière Yamaska afin de mettre en place rapidement les mesures d'urgence appropriées;

ATTENDU l'offre du ministère de la Sécurité publique de faire l'acquisition d'un module de transmission d'alarme de crue.

Il est proposé par Daniel Meunier, appuyé par Réjean Racine et résolu unanimement :

de confirmer au ministère de la Sécurité publique que la Municipalité de Brigham accepte les conditions proposées dans la lettre datée du 8 mars 2016 concernant l'achat d'un module de transmission d'alarme de crue et qu'elle s'engage spécifiquement à assumer tout dépassement de coût pour l'installation de celui-ci à la Centrale de traitement des eaux de Bromont, à en être responsable et à voir à son entretien; d'autoriser le directeur général ou la directrice générale adjointe à donner toute directive et à signer toute entente afin de donner plein effet à la présente résolution.

2016-071 LOISIRS ET CULTURE

Monsieur Daniel Meunier et Monsieur Normand Delisle invitent les personnes présentes à l'assemblée générale du Comité des Loisirs de Brigham qui aura lieu mardi prochain à 19h30.

2016-072 ENVIRONNEMENT

Aucun dossier.

2016-073 VARIA AVRIL EST LE MOIS DE LA JONQUILLE

CONSIDÉRANT QUE le cancer est la première cause de mortalité au Québec;

CONSIDÉRANT QUE la Société canadienne du cancer travaille à sauver plus de vies;

CONSIDÉRANT QUE grâce à des milliers de Québécois, donateurs et bénévoles, la Société canadienne du cancer lutte pour prévenir plus de cancers, permettre aux chercheurs de faire plus de découvertes et aider plus de personnes touchées par la maladie;

CONSIDÉRANT QUE nous pouvons prévenir environ la moitié de tous les cancers en adoptant un mode de vie sain et des politiques qui protègent le public;

CONSIDÉRANT QUE près de la moitié de l'argent investi dans la recherche sur le cancer par les organismes de bienfaisance provient de la Société canadienne du cancer;

CONSIDÉRANT QUE les personnes touchées par le cancer peuvent se concentrer sur leur guérison et avoir une bonne qualité de vie grâce à l'aide offerte par la Société canadienne du cancer;

CONSIDÉRANT QUE le mois d'avril est le Mois de la jonquille, et qu'il est porteur d'espoir et d'activités qui feront une différence dans la vie des patients atteints de cancer et dans la lutte contre la maladie;

CONSIDÉRANT QUE la Société canadienne du cancer encourage les Québécois à poser un geste significatif pendant le Mois de la jonquille pour les personnes touchées par le cancer et à contribuer au combat contre cette maladie;

Il est proposé par Marc Labrecque, appuyé par Danielle Cardin Pollender et résolu unanimement :

DE DÉCRÉTER que le mois d'avril est le Mois de la jonquille.

QUE le conseil municipal encourage la poappui à la cause de la Société canadienne du	
2016-0 VARI	
Aucun dossier.	
2016-0 PÉRIODE DE C	
Le conseil tient une période de question présentes peuvent poser des questions à ses	
Des copies de l'ordre du jour ont été mises à la présente séance.	a la disposition du public dès le début de
2016-0 LEVÉE DE L'A	76 SSEMBLÉE
Il est proposé par Réjean Racine, appunanimement de lever la séance. Il est 20h1:	
Normand Delisle Maire	Jean-François Grandmont Directeur général et secrétaire-trésorier

CANADA PROVINCE DE QUÉBEC MRC BROME-MISSISQUOI MUNICIPALITÉ DE BRIGHAM SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 29 MARS 2016

À une séance extraordinaire du Conseil de la Municipalité de Brigham tenue le mardi 29 mars 2016 à 19h30 à la Salle du Conseil, 118, avenue des Cèdres à Brigham. Sont présents à l'ouverture: Madame la conseillère et Messieurs les conseillers Daniel Meunier, Philippe Dunn, Réjean Racine, Marc Labrecque et Gisèle Thériault sous la présidence du maire Monsieur Normand Delisle.

Madame Danielle Cardin Pollender est absente.

Assiste également à la réunion: le directeur général et secrétaire-trésorier, Monsieur Jean-François Grandmont.

ORDRE DU JOUR

- 1. Avis de convocation
- 2. Adoption de l'ordre du jour
- 3. Eaux usées et eau potable
 - 3.1 Ouvrages municipaux d'assainissement des eaux usées Rapport annuel 2015
- 4. Sécurité publique
 - 4.1 Service de Sécurité incendie Rapport annuel 2015
- 5. Période de questions
- 6. Levée de l'assemblée

2016-077 AVIS DE CONVOCATION

Le directeur général mentionne que l'avis de convocation de la présence séance a été signifié à tous les membres du conseil conformément à la loi.

2016-078 ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est proposé par Gisèle Thériault, appuyé par Réjean Racine et résolu unanimement d'adopter l'ordre du jour présenté.

2016-079 EAUX USÉES ET EAU POTABLE OUVRAGE MUNICIPAUX D'ASSAINISSEMENT DES EAUX USÉES – RAPPORT ANNUEL 2015

Il est proposé par Réjean Racine, appuyé par Daniel Meunier et résolu unanimement :

d'approuver, tel que préparé par monsieur Daniel Simoneau de l'entreprise Simo Management Inc., le document intitulé « Rapport annuel pour

l'année 2015 » concernant les ouvrages municipaux d'assainissement des eaux usées;

que le directeur général ou la directrice générale adjointe soit autorisé à signer tout document à cet effet et à le transmettre à qui de droit.

2016-080 SÉCURITÉ PUBLIQUE SERVICE DE SÉCURITÉ INCENDIE – RAPPORT ANNUEL 2015

ATTENDU que le schéma de couverture de risques de la MRC Brome-Missisquoi est entré en vigueur le 7 juillet 2006;

ATTENDU que chaque municipalité locale se doit de produire un rapport annuel pour l'année précédente et l'adopter par résolution, tel que prescrit par l'article 35 de la *Loi sur la sécurité incendie*;

ATTENDU que le ministère de la Sécurité publique a fourni un fichier *Excel* pour faciliter la rédaction et la compilation de la mise en œuvre du schéma de couverture de risques en matière de sécurité incendie. Ce fichier comporte trois (3) onglets soit : PMO (plan de mise en œuvre), IP (indicateur de performance) et GRAPH (indicateur de performance sous forme de graphique);

ATTENDU que pour compléter les informations nécessaires à la rédaction du rapport annuel, le coordonnateur de la MRC Brome-Missisquoi a élaboré un fichier *Excel* additionnel (Tableau annuel comparatif);

ATTENDU que le rapport annuel 2015 a été complété par le directeur du service de sécurité incendie de la municipalité Bromont;

ATTENDU que la municipalité Brigham a pris connaissance du rapport d'activités annuel 2015.

Il est proposé par Daniel Meunier, appuyé par Gisèle Thériault et résolu unanimement :

- Que la municipalité Brigham adopte le Rapport d'activité Bromont 2015 et son Tableaux du rapport annuel cumulatif, en lien avec le Schéma de couverture de risques en sécurité incendie et autorise à le transmettre à la MRC Brome-Missisquoi. Cette dernière consolidera l'ensemble des rapports annuels des municipalités formant le territoire de la MRC et le transmettra par la suite au ministre de la Sécurité publique.
- que le directeur général ou la directrice générale adjointe soit autorisé à signer tout document à cet effet.

2016-081 PÉRIODE DE QUESTIONS

Le conseil tient une période de questions au cours de laquelle les personnes présentes

peuvent poser des questions à ses mer	mbres.
Des copies de l'ordre du jour ont été la présente séance.	mises à la disposition du public dès le début de
	2016-082 E L'ASSEMBLÉE
Il est proposé par Réjean Racine app de lever l'assemblée. Il est 20 h 04.	uyé par Philippe Dunn et résolu unanimement
Normand Delisle	Jean-François Grandmont

Maire

Directeur général et secrétaire-trésorier

CANADA PROVINCE DE QUÉBEC MRC BROME-MISSISQUOI MUNICIPALITÉ DE BRIGHAM SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 7 AVRIL 2016

À une séance extraordinaire du Conseil de la Municipalité de Brigham tenue le jeudi 7 avril 2016 à 9 h à la Salle du Conseil, 118, avenue des Cèdres à Brigham. Sont présents à l'ouverture: Mesdames les conseillères et Messieurs les conseillers Daniel Meunier, Danielle Cardin Pollender, Réjean Racine, Marc Labrecque et Gisèle Thériault sous la présidence du maire Monsieur Normand Delisle.

Monsieur Philippe Dunn est absent.

Assiste également à la réunion: le directeur général et secrétaire-trésorier, Monsieur Jean-François Grandmont.

ORDRE DU JOUR

- 1. Avis de convocation
- 2. Adoption de l'ordre du jour
- 3. Urbanisme
 - 3.1 École Saint-Vincent-Ferrier Maintien du territoire scolaire Entente
- 4. Période de questions
- 5. Levée de l'assemblée

2016-083 AVIS DE CONVOCATION

Le directeur général mentionne que l'avis de convocation de la présence séance a été signifié à tous les membres du conseil conformément à la loi.

2016-084 ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est proposé par Daniel Meunier, appuyé par Danielle Cardin Pollender et résolu unanimement d'adopter l'ordre du jour présenté.

2016-085 URBANISME ÉCOLE SAINT-VINCENT-FERRIER MAINTIEN DU TERRITOIRE SCOLAIRE - ENTENTE

ATTENDU QUE l'école Saint-Vincent-Ferrier est une des deux écoles primaires de la Commission scolaire Val-des-Cerfs (CSVDC) situées sur le territoire de la Ville de Bromont ;

ATTENDU QUE cette école reçoit une clientèle scolaire en provenance de la Ville de Bromont et des municipalités voisines de Brigham et d'East Farnham;

ATTENDU QUE des contraintes budgétaires imposées par le ministère de l'Éducation et de

l'Enseignement supérieur à la Commission scolaire du Val-des-Cerfs (CSVDC) a conduit cette dernière à revoir le découpage territorial scolaire qui aurait pour cause de déplacer prochainement la clientèle scolaire excédentaire de l'École Saint-Vincent-Ferrier vers d'autres établissements scolaires dans un rayon de 20 kilomètres de cette école;

ATTENDU QUE les répercussions pour la clientèle scolaire sont importantes pour les élèves et les familles qui fréquentent ou fréquenteront l'école St-Vincent-Ferrier;

ATTENDU QUE toutes les parties concernées ont comme priorité la réussite éducative des jeunes;

ATTENDU QUE dans le cadre des consultations publiques tenues par la CSVDC, le conseil d'établissement de l'école St-Vincent-Ferrier a signifié par la voie de son président, Monsieur Maxime Bélisle, sa volonté de conserver les unités modulaires et de maintenir la clientèle actuelle pour les années futures;

ATTENDU QUE dans le cadre des consultations publiques de la CSVDC pour statuer sur un nouveau découpage territorial scolaire, la maire de Brigham s'est opposée à l'orientation envisagée par la CSVDC;

ATTENDU QUE la Municipalité de Brigham souhaite une entente provisoire immédiate afin de maintenir les unités modulaires en place et éviter le déplacement de la clientèle scolaire excédentaire;

ATTENDU QUE la Ville de Bromont et la Municipalité d'East Farnham ont signalé leur volonté d'être partenaire avec Brigham;

ATTENDU QUE la proposition municipale consiste en l'acquisition des unités modulaires et le maintien de celles-ci en annexe à l'École Saint-Vincent-Ferrier pour une durée minimale de six ans, avec clause d'ajustement selon le contexte et les besoins d'espace;

ATTENDU QUE la CSVDC a confirmé le bon état des unités modulaires construites en 2008;

ATTENDU QUE la proposition soumise prévoit l'engagement de la Ville de Bromont de partager également le coût d'acquisition sans garantie des unités modulaires au prix de 99 990\$, plus taxes, avec un partage équivalent du droit de propriété;

ATTENDU QUE l'engagement de la Ville de Bromont et de la Municipalité d'East Farnham à partager avec la Municipalité de Brigham les frais d'entretien annuels des unités modulaires sur la base de la fréquentation scolaire respective de chacune de ces municipalités et de la mise aux normes selon les exigences de la Régie du bâtiment du Québec quant aux accès sans obstacle et aux installations sanitaires;

ATTENDU QUE la CSVDC demande de recevoir dans les meilleurs délais le versement des sommes requises pour l'acquisition des unités modulaires;

Il est proposé par Danielle Cardin Pollender, appuyé par Daniel Meunier et résolu unanimement :

- que la Municipalité de Brigham s'engage à acquérir conjointement avec la Ville de Bromont, à parts égales, les unités modulaires annexées au bâtiment de l'école Saint-Vincent-Ferrier du secteur Adamsville pour la somme de 99 990\$, plus taxes si applicables;
- que cet engagement de la Municipalité de Brigham est sujet à ce que :
 - o la Commission scolaire Val-des-Cerfs adopte une résolution au plus tard le 26 avril afin de rendre conforme aux attentes de la Ville de Bromont et des municipalités de Brigham et d'East Farnham les territoires scolaires des écoles de la Chantignole et de Saint-Vincent-Ferrier pour la durée de l'entente à être

conclue entre les municipalités concernées et la Commission scolaire Val-des-Cerfs;

- o une entente décrivant les obligations des parties soit conclue dans les meilleurs délais entre les municipalités concernées et la Commission scolaire Val-des-Cerfs;
- que le directeur général ou la directrice générale adjointe soit autorisé à approprier au fonds général de la municipalité les sommes nécessaires pour donner effet aux présentes et à verser la somme requise à la Commission scolaire Val-des-Cerfs;
- que la somme de 49 995\$ représentant la moitié du prix d'achat des unités modulaires assumé par la Municipalité de Brigham soit remise sans délai à la Commission scolaire Val-des-Cerfs, sujet aux conditions stipulées ci-haut;
- que le maire et le directeur général soient autorisés à signer toute entente pour donner effet aux présentes.

2016-086 PÉRIODE DE QUESTIONS

Le conseil tient une période de questions au cours de laquelle les personnes présentes peuvent poser des questions à ses membres.

Des copies de l'ordre du jour ont été mises à la disposition du public dès le début de la présente séance.

2016-087 LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

Il est proposé par Réjean Racine appuyé par Marc Labrecque et résolu unanimement de lever l'assemblée. Il est 9h14.

Normand Delisle

Maire

Jean-François Grandmont

Directeur général et secrétaire-trésorier

CANADA PROVINCE DE QUÉBEC MRC BROME-MISSISQUOI MUNICIPALITÉ DE BRIGHAM SÉANCE DU 12 AVRIL 2016

À une séance du Conseil de la Municipalité de Brigham tenue le mardi 12 avril 2016 à 19 h 30 à la Salle du Conseil, 118, avenue des Cèdres à Brigham. Sont présents à l'ouverture: Mesdames les conseillères et Messieurs les conseillers Daniel Meunier, Danielle Cardin Pollender, Réjean Racine, Philippe Dunn, Marc Labrecque et Gisèle Thériault sous la présidence du maire Monsieur Normand Delisle.

Assiste également à la réunion: le directeur général et secrétaire-trésorier, Monsieur Jean-François Grandmont.

ORDRE DU JOUR

- 1. Adoption de l'ordre du jour
- 2. Approbation des procès-verbaux des 8 et 29 mars et du 7 avril 2016
- 3. Approbation des comptes et transferts
- 4. Rapport des dépenses autorisées
- 5. Correspondance
- 6. Administration
 - 6.1 Rapport financier 2015 et rapport du vérificateur externe
- 7. Urbanisme
 - 7.1 CPTAQ 258, chemin Gaudreau Demande
 - 7.2 Projet d'agrandissement de la zone industrielle Demande
 - 7.3 Chemin d'accès sur Hallé Est Autorisation
- 8. Voirie
 - 8.1 Appel d'offres 2016-19 Travaux de pavage : Recouvrement partiel et rapiéçage
 - 8.2 Appel d'offres 2016-27 Machineries
 - 8.3 MTQ Permission de voirie
- 9. Eaux usées et eau potable
 - 9.1 Eau potable secteur Guay Suivi
 - 9.2 Pompe Flygt étang 2 Disposition
- 10. Sécurité publique
 - 10.1 Croix-Rouge Canadienne Entente
- 11. Loisirs et culture
- 12. Environnement
- 13. Varia
 - 13.1 Bien divers Disposition
- 14. Période de questions
- 15. Levée de l'assemblée

2016-088 ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est proposé par Marc Labrecque, appuyé par Réjean Racine et résolu unanimement d'adopter l'ordre du jour présenté en gardant le varia ouvert.

Le point 6.1 est devancé.

2016-089 ADMINISTRATION RAPPORT FINANCIER 2015 ET RAPPORT DU VÉRIFICATEUR EXTERNE

Madame Maude Bougie, de la firme Raymond Chabot Grant Thorton, présente les rapports aux personnes présentes. Elle est accompagnée de Monsieur Mario Barabé.

Le directeur général et secrétaire-trésorier dépose le rapport financier 2015 et le rapport du vérificateur externe.

Des copies du sommaire de l'information financière ont été mises à la disposition du public dès le début de la présente séance.

2016-090 APPROBATION DES PROCÈS-VERBAUX DES 8 ET 29 MARS ET DU 7 AVRIL 2016

Il est proposé par Danielle Cardin Pollender, appuyé par Daniel Meunier et résolu unanimement d'approuver les procès-verbaux des 8 et 29 mars et du 7 avril 2016.

2016-091 APPROBATION DES COMPTES ET TRANSFERTS

Il est proposé par Gisèle Thériault, appuyé par Réjean Racine et résolu unanimement d'approuver la liste des comptes à payer et des transferts électroniques totalisant 184 692,94 \$ et d'autoriser le directeur général ou la directrice générale adjointe à effectuer le paiement de ces comptes à qui de droit.

2016-092 RAPPORT DES DÉPENSES AUTORISÉES

Le directeur général dépose un rapport des dépenses autorisées.

2016-093 CORRESPONDANCE

Une copie de la correspondance reçue a été remise aux membres du conseil.

2016-094 URBANISME CPTAQ – 258, CHEMIN GAUDREAU - DEMANDE

Il est proposé par Philippe Dunn, appuyé par Marc Labrecque et résolu unanimement :

- d'aviser la Commission de protection du territoire agricole du Québec que le projet d'utiliser à une fin autre que l'agriculture 12,92 hectares du lot 3 521 042 du cadastre du Québec (situé sur le chemin Gaudreau) afin de permettre l'exploitation d'un centre équestre (avec cours d'équitation, randonnées à cheval et séance d'information) et la construction d'une écurie avec salles d'accueil et d'alimentation ne contrevient pas à la règlementation municipale;
- que la demande soumise n'apparait pas préjudiciable à l'agriculture du milieu.

2016-095 URBANISME PROJET D'AGRANDISSEMENT DE LA ZONE INDUSTRIELLE -DEMANDE

Il est proposé par Réjean Racine, appuyé par Danielle Cardin Pollender et résolu unanimement:

- de demander à la MRC Brome-Missisquoi la prise en charge complète d'une demande d'exclusion de la zone agricole afin d'agrandir la zone industrielle de la rue Cameron;
- de demander à la MRC Brome-Missisquoi d'entamer le processus de modification de son schéma d'aménagement en lien avec le projet.

2016-096 VOIRIE CHEMIN D'ACCÈS SUR HALLÉ EST – AUTORISATION

ATTENDU QU'une barrière a été installée à l'entrée du lot 3 520 196 du cadastre du Québec par le propriétaire du lot 3 520 186 du cadastre du Québec afin d'en contrôler l'accès;

ATTENDU QU'une demande d'accéder à ce lot a été soumise à la municipalité afin d'y chasser;

ATTENDU QUE des vérifications doivent être effectuées avant de permettre la vente de ce lot.

Il est proposé par Réjean Racine, appuyé par Marc Labrecque et résolu unanimement de permettre le maintien par le propriétaire du lot 3 520 186 d'une clôture en bordure du chemin Hallé Est dans l'attente de l'analyse de la vente de cette lisière de terrain par la Municipalité.

2016-097 VOIRIE APPEL D'OFFRES 2016-19 TRAVAUX DE PAVAGE : RECOUVREMENT PARTIEL ET RAPIÉÇAGE

ATTENDU QUE la Municipalité a reçu cinq soumissions dans le cadre de l'appel d'offres public 2016-19 :

SOUMISSIONNAIRE	MONTANT (taxes incluses)
Sintra Inc. (Région Montérégie-Rive-sud)	87 955.88 \$
Fortin Asphalte Excavation Inc.	94 279.50 \$
Construction Bau-Val Inc.	111 058.95 \$
Construction et Pavage Dujour Inc.	124 747.88 \$
Eurovia Québec Construction Inc.	127 507.28 \$
Pavage Maska Inc.	140 298.82 \$

Il est proposé par Réjean Racine, appuyé par Marc Labrecque et résolu unanimement :

- d'accepter la plus basse soumission conforme, à prix unitaire, pour des travaux de pavage (recouvrement partiel et rapiéçage) dans la cadre de l'appel d'offres 2016-19 soit la proposition de l'entreprise Sintra Inc. (Région Montérégie-Rive-Sud) au prix de 87 955,88 \$ taxes incluses.
- de financer cette dépense, nette de ristourne de taxes, à même le fonds général de la municipalité;
- d'autoriser le directeur général ou la directrice générale adjointe à donner toute directive et à signer tout document à cet effet.

2016-098 VOIRIE APPEL D'OFFRES 2016-27 – MACHINERIES

Il est proposé par Marc Labrecque, appuyé par Gisèle Thériault et résolu unanimement :

- d'accepter les propositions conformes reçues dans le cadre de l'appel d'offres 2016-27 Machineries, pour la fourniture de machineries avec opérateur à taux horaire;
- d'autoriser le directeur général ou la directrice générale adjointe à donner toute directive et à signer tout document à cet effet.

2016-099 VOIRIE MTQ- PERMISSION DE VOIRIE

Il est proposé par Marc Labrecque, appuyé par Réjean Racine et résolu unanimement :

- que la Municipalité de Brigham se porte garante du fait qu'elle pourrait, en cours d'année, effectuer des travaux sur les routes de juridiction provinciale pour la remise en état des éléments composant la route, pour reconstruire ces routes selon les normes du ministère des Transports du Québec et les autres exigences particulières apparaissant dans la permission de voirie;
- d'autoriser le directeur général ou la directrice générale adjointe à signer des demandes de permis de voirie auprès du ministère des Transports du Québec pour et au nom de la Municipalité de Brigham;

	ue la présente résolution soit valide pour une période de 12 mo ompter de la date d'adoption des présentes.
	2016-100 EAUX USÉES ET EAU POTABLE EAU POTABLE SECTEUR GUAY – SUIVI
	cteur général mentionne qu'une copie du rapport de la finement LCL a été remise à la direction générale pour commentaire
	2016-101 EAUX USÉES ET EAU POTABLE POMPE FLYGT ÉTANG 2 - DISPOSITION
numéro :	DU QUE les coûts de réparation de la pompe Flyght de l'ét 2 de la station d'épuration des eaux usées du village sont supéri- le remplacement de celle-ci.
unanime	roposé par Gisèle Thériault, appuyé par Philippe Dunn et rément d'autoriser le directeur général ou à directrice générale adjour de la pompe Flyght de l'étang numéro 2.
Il est pi	2016-102 SÉCURITÉ PUBLIQUE CROIX-ROUGE CANADIENNE - ENTENTE coposé par Daniel Meunier, appuyé par Philippe Dunn et ré
unanime	
d	'accepter l'entente de service aux sinistrés de la Société canadie e la Croix-Rouge et d'autoriser le maire et le directeur génér igner celle-ci pour et au nom de la Municipalité de Brigham;
	e financer la contribution annuelle de 376,64 \$ à même le fo énéral de la municipalité (budget courant).
	2016-103 LOISIRS ET CULTURE
Aucun d	ossier.
	2016-104 ENVIRONNEMENT

2016-105 VARIA BIENS DIVERS - DISPOSITION

Il est proposé par Marc Labrecque, appuyé par Danielle Cardin Pollender et résolu unanimement d'autoriser les employés municipaux à procéder à la disposition de divers produits et matériaux désuets tel que recommandé au rapport soumis par madame Laura Lee, inspectrice municipale.

-		
	2016-106 VARIA	
Aucun dossier.		
PÉ	2016-107 ERIODE DE QUESTIONS	
Le conseil tient une périod présentes peuvent poser des q	<u> </u>	e laquelle les personnes
Des copies de l'ordre du jour la présente séance.	ont été mises à la disposition	du public dès le début de
LE Il est proposé par Réjean Ra unanimement de lever la séan		ardin Pollender et résolu
Normand Delisle Maire	Jean-Franço	is Grandmont énéral et secrétaire-trésorier

CANADA PROVINCE DE QUÉBEC MRC BROME-MISSISQUOI MUNICIPALITÉ DE BRIGHAM SÉANCE DU 3 MAI 2016

À une séance du Conseil de la Municipalité de Brigham tenue le mardi 3 mai 2016 à 19 h 30 à la Salle du Conseil, 118, avenue des Cèdres à Brigham. Sont présents à l'ouverture: Mesdames les conseillères et Messieurs les conseillers Daniel Meunier, Danielle Cardin Pollender, Réjean Racine, Philippe Dunn, et Gisèle Thériault sous la présidence du maire Monsieur Normand Delisle.

Monsieur Marc Labrecque est absent.

Assiste également à la réunion: le directeur général et secrétaire-trésorier, Monsieur Jean-François Grandmont.

ORDRE DU JOUR

- 1. Adoption de l'ordre du jour
- 2. Approbation du procès-verbal du 12 avril 2016
- 3. Approbation des comptes et transferts
- 4. Rapport des dépenses autorisées
- 5. Correspondance
- 6. Administration
 - 6.1 États comparatifs et prévisionnels
 - 6.2 Matériel désuet Disposition et radiation
- 7. Urbanisme
 - 7.1 CPE Élaboration d'un plan d'affaires Offre de service
 - 7.2 Règlement numéro 2016-01 modifiant le règlement numéro 06-100 Plan d'urbanisme – Fin de la procédure d'adoption
 - 7.3 Règlement numéro 2016-02 modifiant le règlement sur le zonage numéro 06-101 Fin de la procédure d'adoption
 - 7.4 Règlement numéro 2016-03 modifiant le règlement sur le lotissement numéro 06-102 Fin de la procédure d'adoption
 - 7.5 Règlement numéro 2016-04 modifiant le règlement sur les permis et certificats numéro 06-104 Avis de motion
 - 7.6 Règlement numéro 2016-05 modifiant le règlement sur le zonage numéro 06-101 Avis de motion
 - 7.7 Règlement numéro 2016-05 modifiant le règlement sur le zonage numéro 06-101 Premier projet
 - 7.8 Règlement numéro 2016-06 modifiant le règlement sur le lotissement Avis de motion
 - 7.9 Règlement numéro 2016-06 modifiant le règlement sur le lotissement Premier projet
- 8. Voirie
 - 8.1 MTQ Programme d'aide à l'entretien du réseau routier local Reddition de compte
 - 8.2 Club de 3 et 4 roues de l'Estrie Traverses de route
- 9. Eaux usées et eau potable
 - 9.1 Eau potable secteur Guay Suivi
 - 9.2 Appel d'offres 2016-03 Collecte, transport et disposition des boues et eaux de fosses septiques
- 10. Sécurité publique
 - 10.1 Règlement numéro 2016-07 modifiant le règlement numéro 2009-04 décrétant l'imposition d'une taxe aux fins du financement des centres d'urgence 9-1-1
- 11. Loisirs et culture
 - 11.1 Réparation du Pavillon Gilles-Giroux / Contrat
 - 11.2 Comité des loisirs de Brigham Contribution

11.3 Groupe d'achat à Brigham - Cellule jeunes et familles de Brome-Missisquoi - Aide financière

- 11.4 Tournages Autorisation
- 12. Environnement
- 13. Varia
- 14. Période de questions
- 15. Levée de l'assemblée

2016-109 ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est proposé par Réjean Racine, appuyé par Gisèle Thériault et résolu unanimement d'adopter l'ordre du jour présenté en gardant le varia ouvert.

2016-110 APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DU 12 AVRIL 2016

Il est proposé par Danielle Cardin Pollender, appuyé par Philippe Dunn et résolu unanimement d'approuver le procès-verbal du 12 avril 2016.

2016-111 APPROBATION DES COMPTES ET TRANSFERTS

Il est proposé par Daniel Meunier, appuyé par Danielle Cardin Pollender et résolu unanimement d'approuver la liste des comptes à payer et des transferts électroniques totalisant 185 994,99 \$ et d'autoriser le directeur général ou la directrice générale adjointe à effectuer le paiement de ces comptes à qui de droit.

2016-112 RAPPORT DES DÉPENSES AUTORISÉES

Le directeur général dépose un rapport des dépenses autorisées.

2016-113 CORRESPONDANCE

Une lettre du ministre des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports, monsieur Jacques Daoust, confirmant l'octroi à la Municipalité d'une aide financière de 133 783 \$ pour l'année 2016, dans le cadre du Programme d'aide à l'entretien du réseau routier local.

2016-114 ADMINISTRATION ÉTATS COMPARATIFS ET PRÉVISONNEL

Le directeur général dépose les documents suivants :

- État comparatif des revenus et charges pour la période se terminant le 31 mars 2016;
- État prévisionnel des activités de fonctionnement en date du 30 avril 2016.

2016-115 ADMINISTRATION MATÉRIEL DÉSUET – DISPOSITION ET RADIATION

Il est proposé par Gisèle Thériault, appuyé par Danielle Cardin Pollender et résolu unanimement d'autoriser les employés municipaux à procéder à la disposition et à la radiation comptable du matériel désuet apparaissant sur la liste datée du 2 mai 2016 préparée par la directrice générale adjointe.

2016-116 URBANISME CPE – ÉLABORATION D'UN PLAN D'AFFAIRES – OFFRE DE SERVICE

Il est proposé par Réjean Racine, appuyé par Gisèle Thériault et résolu unanimement :

- d'accepter l'offre de service révisée datée du 27 avril 2016 de la firme Raymond Chabot Grant Thornton pour l'élaboration du plan d'affaires pour la construction d'un CPE au montant de 13 800 \$ plus débours et taxes applicables avec possibilité de support et coaching au taux de 225 \$ de l'heure;
- de financer cette dépense, nette de ristourne de taxes, à même le fonds général de la Municipalité (budget courant);
- d'autoriser le directeur général ou la directrice générale adjointe à donner toute directive et à signer tout document à cet effet.

2016-117 URBANISME RÈGLEMENT NUMÉRO 2016-01 MODIFIANT LE RÈGLEMENT NUMÉRO 06-100 PLAN D'URBANISME – FIN DE LA PROCÉDURE D'ADOPTION

Le directeur général demande de mettre fin à la procédure d'adoption des projets de règlements 2016-01, 2016-02 et 2016-03 afin de pouvoir traiter les dispositions de concordance dans une procédure distincte.

Il est proposé par Daniel Meunier, appuyé par Philippe Dunn et résolu unanimement de mettre fin à la procédure d'adoption du Règlement numéro 2016-01 modifiant le règlement numéro 06-100 Plan d'urbanisme.

2016-118 URBANISME RÈGLEMENT NUMÉRO 2016-02 MODIFIANT LE RÈGLEMENT SUR LE ZONAGE NUMÉRO 06-101 - FIN DE LA PROCÉDURE D'ADOPTION Il est proposé par Gisèle Thériault, appuyé par Réjean Racine et résolu unanimement de mettre fin à la procédure d'adoption du Règlement numéro 2016-02 modifiant le règlement sur le zonage numéro 06-101.

2016-119 URBANISME

RÈGLEMENT NUMÉRO 2016-03 MODIFIANT LE RÈGLEMENT SUR LE LOTISSEMENT NUMÉRO 06-102 – FIN DE LA PROCÉDURE D'ADOPTION

Il est proposé par Daniel Meunier, appuyé par Danielle Cardin Pollender et résolu unanimement de mettre fin à la procédure d'adoption du Règlement numéro 2016-03 modifiant le règlement sur le lotissement numéro 06-102.

2016-120 URBANISME

RÈGLEMENT NUMÉRO 2016-04 MODIFIANT LE RÈGLEMENT SUR LES PERMIS ET CERTIFICATS NUMÉRO 06-104 – AVIS DE MOTION

Avis de motion est donné par Normand Delisle de la présentation pour adoption à une prochaine séance du Règlement numéro 2016-04 modifiant le règlement sur les permis et certificats numéro 06-104. L'objet de ce règlement est de modifier les tarifs pour l'émission des permis et certificats.

Des copies de ce projet de règlement ont été mises à la disposition du public dès le début de la présente séance.

PROJET

RÈGLEMENT NUMÉRO 2016-04 MODIFIANT LE RÈGLEMENT SUR LES PERMIS ET CERTIFICATS NUMÉRO 06-104

LE CONSEIL MUNICIPAL DÉCRÈTE CE QUI SUIT:

PARTIE I, DISPOSITIONS DÉCLARATOIRES

Le présent règlement modifie le règlement sur les permis et certificats numéro 06-104.

Le Conseil municipal déclare avoir adopté ce règlement partie par partie, article par article, alinéa par alinéa, de sorte que si l'une quelconque de ses parties devait être déclarée nulle par un tribunal compétent, les autres parties du règlement continuent de s'appliquer.

PARTIE II, DISPOSITIF DU RÈGLEMENT

Le chapitre 3 DISPOSITIONS RELATIVES AUX TARIFS ET ENTRÉE EN VIGUEUR est modifié par le remplacement de l'article 69 TARIFS DES PERMIS, par ce qui suit :

« 69 TARIF DES PERMIS

TYPE DE PERMIS OU CERTIFICAT	TARIF
Permis de construction	
Construction, reconstruction d'un bâtiment principal ou d'une	
maison mobile y compris l'installation ou l'assemblage d'une	Aucun
maison modulaire ou préfabriquée	

Agrandissement d'un bâtiment principal ou d'une maison mobile Addition, agrandissement et/ou modification de bâtiment accessoire de type garage isolé, remise, gazebo, bâtiment d'entreposage des outils de jardin ou construction accessoire de type ouverture (porte ou fenêtre), escalier, patio, terrasse, balcon, véranda, solarium, vestibule permanent et autres constructions de même nature. Construction ou implantation d'un bâtiment ou d'un abri servant à la chasse Construction, transformation, agrandissement, addition d'un kiosque de vente à la ferme Construction, transformation, agrandissement ou reconstruction d'une antenne de télécommunication Construction, transformation, agrandissement ou modification d'une installation d'un bâtiment agricole Installation d'une installation d'elevage Addition, agrandissement et/ou modification d'un bâtiment accessoire de type industriel, commercial, institutionnel ou de villégiature. Renouvellement d'un permis de construction Procéder à des travaux de remblai ou de déblai Procéder à l'abattage d'arbres Déplacer une construction hors du lot et/ou terrain de son implantation lors de la demande de certificat Démolir un bâtiment principal Démolir un bâtiment secondaire Changer l'usage d'un établissement ou ajouter un usage Établir un commerce à domicile Réparer une construction de plus de 1 000 \$ Aucun Procéder à l'installation et a la modification de toute affiche, panneau-réclame ou enseigne Installation d'une fournaise extérieure Aucun Procéder à la construction de plus de 1 000 \$ Aucun Procéder à la construction de plus de 1 000 \$ Aucun Procéder à la construction de plus de 1 000 \$ Aucun Procéder à la construction de plus de 1 000 \$ Aucun Procéder à la construction of plus de 1 000 \$ Aucun Procéder à la construction of plus de 1 000 \$ Aucun Procéder à la construction de plus de 1 000 \$ Aucun Procéder à la construction de plus de 1 000 \$ Aucun Procéder à la construction de plus de 1 000 \$ Aucun Procéder à la construction de plus de 1 000		
Addition, agrandissement et/ou modification de bâtiment accessoire de type garage isolé, remise, gazebo, bâtiment d'eutreposage des outils de jardin ou construction accessoire de type ouverture (porte ou fenêtre), escalier, patio, terrasse, balcon, véranda, solarium, vestibule permanent et autres constructions de même nature. Construction ou implantation d'un bâtiment ou d'un abri servant à la chasse Construction, transformation, agrandissement, addition d'un kiosque de vente à la ferme Construction, transformation, agrandissement ou reconstruction d'une antenne de télécommunication Construction ou implantation d'un bâtiment agricole Installation d'un puits Construction, transformation, agrandissement ou modification d'une installation d'elevage Addition, agrandissement et/ou modification d'un bâtiment accessoire de type industriel, commercial, institutionnel ou de villégiature. Renouvellement d'un permis de construction Procéder à des travaux de remblai ou de déblai Procéder à l'abattage d'arbres Dépalcer une construction hors du lot et/ou terrain de son implantation lors de la demande de certificat Démolir un bâtiment principal Démolir un bâtiment principal Démolir un bâtiment principal Démolir un bâtiment principal Démolir un commerce à domicile Réparer une construction de moins de 1 000 \$ Aucun Réparer une construction de moins de 1 000 \$ Aucun Réparer une construction de moins de 1 000 \$ Aucun Réparer une construction et à la modification de toute affiche, panneau-réclame ou enseigne Installation d'une fournaise extérieure Construction, transformation, agrandissement ou reconstruction, transformation, agrandissement ou de traitement des eaux usées Construction, transformation, agrandissement ou reconstruction, transformation, agrandissement ou de traitement des caux usées Construction	Agrandissement d'un bâtiment principal ou d'une	Aucun
Construction ou implantation d'un bâtiment ou d'un abri servant à la chasse Construction, transformation, agrandissement, addition d'un kiosque de vente à la ferme Construction d'un kiosque de vente à la ferme Construction d'un antenne de télécommunication Construction ou implantation d'un bâtiment agricole Installation d'un puits Construction ou implantation, agrandissement ou modification d'une installation d'élevage Addition, agrandissement et/ou modification d'un bâtiment accessoire de type industriel, commercial, institutionnel ou de villégiature. Renouvellement d'un permis de construction Procéder à l'abattage d'arbres Déplacer une construction hors du lot et/ou terrain de son implantation lors de la demande de certificat Démolir un bâtiment principal Démolir un bâtiment principal Démolir un bâtiment secondaire Changer l'usage d'un établissement ou ajouter un usage Etablir un commerce à domicile Réparer une construction de moins de 1 000 \$ Aucun Procéder à l'installation et à la modification de toute affiche, panneau-réclame ou enseigne Installation d'une fournaise extérieure Procéder à la construction et à l'implantation d'un foyer extérieur Construction, transformation, agrandissement ou reconstruction, transformation, agrandissement, ou reconstruction d'une piscine creusée ou hors terre Procéder à des travaux dans les zones de risques de crues Eriger une clôture un muret ou une haie Aucun Procéder à des travaux dans les zones de risques de crues Eriger une clôture un muret ou une haie Aucun Aucun Aucun Aucun Aucun Aucun Aucun Aucun Procéder à des travaux des les conduites souterraines de distribution d'electricité, de téléphone ou de distribution de gaz Faire une excavation, ou un fossé ou un égout dans une rue ou dans un pavage ou dans un trottoir Occuper de façon permanente la voie publique soit par empiètement, passage aérien ou souterrain, voûte	Addition, agrandissement et/ou modification de bâtiment accessoire de type garage isolé, remise, gazebo, bâtiment d'entreposage des outils de jardin ou construction accessoire de type ouverture (porte ou fenêtre), escalier, patio, terrasse, balcon, véranda, solarium, vestibule permanent et autres constructions	Aucun
Construction, transformation, agrandissement, addition d'un kiosque de vente à la ferme Construction transformation, agrandissement ou reconstruction d'une antenne de télécommunication Construction ou implantation d'un bâtiment agricole Installation d'un puits Construction, transformation, agrandissement ou modification d'une installation d'elevage Addition, agrandissement et/ou modification d'un bâtiment accessoire de type industriel, commercial, institutionnel ou de villégiature. Renouvellement d'un permis de construction Procéder à les travaux de remblai ou de déblai Procéder à l'abattage d'arbres Déplacer une construction hors du lot et/ou terrain de son implantation lors de la demande de certificat Sou,008 Démolir un bâtiment principal Démolir un bâtiment secondaire Changer l'usage d'un établissement ou ajouter un usage Établir un commerce à domicile Réparer une construction de moins de 1 000 \$ Procéder à l'installation et à la modification de toute affiche, panneau-réclame ou enseigne Installation d'une fournaise extérieure Procéder à la construction et à l'implantation d'un foyer extérieur Construction, transformation, agrandissement ou reconstruction d'une piscine creusée ou hors terre Procéder à des travaux sur la rive ou le littoral d'un cours d'eau ou d'un lac Procéder à des travaux sur la rive ou le littoral d'un cours d'eau ou d'un lac Procéder à des travaux sur la rive ou le littoral d'un cours d'eau ou d'un lac Procéder à des travaux sur la rive ou le littoral d'un cours d'eau ou d'un lac Procéder à des travaux sur la rive ou le littoral d'un cours d'eau ou d'un lac Procéder à des travaux sur la rive ou le littoral d'un cours d'eau ou d'un lac Procéder à des travaux sur la rive ou le littoral d'un cours d'eau ou d'un lac Procéder à des travaux sur la rive ou le littoral d'un cours d'eau ou d'un lac Procéder à des travaux sur la rive ou le littoral d'un cours d'eau ou d'un lac Procéder à des travaux sur la rive ou le littoral d'un cours d'eau ou d'un lac Procéder à des travaux sur la rive ou le li	Construction ou implantation d'un bâtiment ou d'un	Aucun
Construction d'une antenne de télécommunication Construction d'une antenne de télécommunication Installation d'un puits Construction, transformation, agrandissement ou modification d'une installation d'élevage Addition, agrandissement et/ou modification d'un bâtiment accessoire de type industriel, commercial, institutionnel ou de villégiature. Renouvellement d'un permis de construction Certificats d'autorisation Procéder à des travaux de remblai ou de déblai Procéder à l'abattage d'arbres Déplacer une construction hors du lot et/ou terrain de son implantation lors de la demande de certificat Son implantation lors de la demande de certificat Démolir un bâtiment principal Démolir un bâtiment secondaire Changer l'usage d'un établissement ou ajouter un usage Établir un commerce à domicile Réparer une construction de moins de 1 000 \$ Aucun Réparer une construction de moins de 1 000 \$ Aucun Réparer une construction de plus de 1 000 \$ Aucun Procéder à l'installation et à la modification de toute affiche, panneau-réclame ou enseigne Installation d'une fournaise extérieure Aucun Construction, transformation, agrandissement ou reconstruction, d'une installation d'évacuation ou de traitement des eaux usées Construction, transformation, agrandissement, ou reconstruction d'une piscine creusée ou hors terre Procéder à des travaux sur la rive ou le littoral d'un cours d'eau ou d'un lac Procéder à des travaux dans les zones de risques de crues Ériger une clôture un muret ou une haie Aucun Vente de garage Aucun Aucun Vente de garage Aucun Aucun Vente de garage Aucun Installer des conduites souterraines de distribution d'électricité, de téléphone ou de distribution de gaz Faire une excavation, ou un fossé ou un égout dans une rue ou dans un pavage ou dans un trottoir Occuper de façon permanente la voie publique soit par empiètement, passage aérien ou souterrain, voûte	Construction, transformation, agrandissement,	Aucun
Installation d'un puits Construction, transformation, agrandissement ou modification d'une installation d'élevage Addition, agrandissement et/ou modification d'un bâtiment accessoire de type industriel, commercial, institutionnel ou de villégiature. Renouvellement d'un permis de construction Certificats d'autorisation Procéder à des travaux de remblai ou de déblai Aucun Procéder à l'abattage d'arbres Déplacer une construction hors du lot et/ou terrain de son implantation lors de la demande de certificat Dépolir un bâtiment principal Démolir un bâtiment principal Démolir un bâtiment secondaire Changer l'usage d'un établissement ou ajouter un usage Etablir un commerce à domicile Réparer une construction de moins de 1 000 \$ Aucun Réparer une construction de plus de 1 000 \$ Aucun Réparer une construction de plus de 1 000 \$ Aucun Réparer une construction et à la modification de toute affiche, panneau-réclame ou enseigne Installation d'une fournaise extérieure Aucun Procéder à la construction et à l'implantation d'un foyer extérieur Construction, transformation, agrandissement ou reconstruction, d'une installation d'évacuation ou de traitement des eaux usées Construction, transformation, agrandissement, ou reconstruction d'une piscine creusée ou hors terre Procéder à des travaux sur la rive ou le littoral d'un cours d'eau ou d'un lac Procéder à des travaux dans les zones de risques de crues Ériger une clôture un muret ou une haie Aucun Linstaller des conduites souterraines de distribution d'electricité, de téléphone ou de distribution de gaz Faire une excavation, ou un fossé ou un égout dans une rue ou dans un pavage ou dans un trottoir Occuper de façon permanente la voie publique soit par empiètement, passage aérien ou souterrain, voûte Aucun	Construction, transformation, agrandissement ou	Aucun
Installation d'un puits Construction, transformation, agrandissement ou modification d'une installation d'élevage Addition, agrandissement et/ou modification d'un bâtiment accessoire de type industriel, commercial, institutionnel ou de villégiature. Renouvellement d'un permis de construction Certificats d'autorisation Procéder à des travaux de remblai ou de déblai Aucun Procéder à l'abattage d'arbres Déplacer une construction hors du lot et/ou terrain de son implantation lors de la demande de certificat Dépolir un bâtiment principal Démolir un bâtiment principal Démolir un bâtiment secondaire Changer l'usage d'un établissement ou ajouter un usage Etablir un commerce à domicile Réparer une construction de moins de 1 000 \$ Aucun Réparer une construction de plus de 1 000 \$ Aucun Réparer une construction de plus de 1 000 \$ Aucun Réparer une construction et à la modification de toute affiche, panneau-réclame ou enseigne Installation d'une fournaise extérieure Aucun Procéder à la construction et à l'implantation d'un foyer extérieur Construction, transformation, agrandissement ou reconstruction, d'une installation d'évacuation ou de traitement des eaux usées Construction, transformation, agrandissement, ou reconstruction d'une piscine creusée ou hors terre Procéder à des travaux sur la rive ou le littoral d'un cours d'eau ou d'un lac Procéder à des travaux dans les zones de risques de crues Ériger une clôture un muret ou une haie Aucun Linstaller des conduites souterraines de distribution d'electricité, de téléphone ou de distribution de gaz Faire une excavation, ou un fossé ou un égout dans une rue ou dans un pavage ou dans un trottoir Occuper de façon permanente la voie publique soit par empiètement, passage aérien ou souterrain, voûte Aucun	Construction ou implantation d'un bâtiment agricole	Aucun
Construction, transformation, agrandissement ou modification d'une installation d'élevage Addition, agrandissement et/ou modification d'une bâtiment accessoire de type industriel, commercial, institutionnel ou de villégiature. Renouvellement d'un permis de construction Procéder à des travaux de remblai ou de déblai Procéder à l'abattage d'arbres Déplacer une construction hors du lot et/ou terrain de son implantation lors de la demande de certificat Démolir un bâtiment principal Démolir un bâtiment principal Démolir un bâtiment secondaire Changer l'usage d'un établissement ou ajouter un usage Établir un commerce à domicile Réparer une construction de moins de 1 000 \$ Aucun Réparer une construction de plus de 1 000 \$ Aucun Procéder à l'installation et à la modification de toute affiche, panneau-réclame ou enseigne Installation d'une fournaise extérieure Procéder à la construction et à l'implantation d'un foyer extérieur Construction, transformation, agrandissement ou reconstruction, d'une installation d'évacuation ou de traitement des eaux usées Construction, transformation, agrandissement, ou reconstruction d'une piscine creusée ou hors terre Procéder à des travaux sur la rive ou le littoral d'un cours d'eau ou d'un lac Procéder à des travaux dans les zones de risques de crues Ériger une clôture un muret ou une haie Vente de garage Aménager un stationnement ou un espace de chargement et de déchargement Installer des conduites souterraines de distribution d'électricité, de téléphone ou de distribution de gaz Faire une excavation, ou un fossé ou un égout dans une rue ou dans un pavage ou dans un trottoir Occuper de façon permanente la voie publique soit par empiètement, passage aérien ou souterrain, voûte Aucun		
Addition, agrandissement et/ou modification d'un bâtiment accessoire de type industriel, commercial, institutionnel ou de villégiature. Renouvellement d'un permis de construction Procéder à des travaux de remblai ou de déblai Procéder à l'abattage d'arbres Déplacer une construction hors du lot et/ou terrain de son implantation lors de la demande de certificat Démolir un bâtiment principal Démolir un bâtiment principal Démolir un bâtiment secondaire Changer l'usage d'un établissement ou ajouter un usage Établir un commerce à domicile Réparer une construction de moins de 1 000 \$ Aucun Réparer une construction de plus de 1 000 \$ Aucun Procéder à l'installation et à la modification de toute affiche, panneau-réclame ou enseigne Installation d'une fournaise extérieure Procéder à la construction et à l'implantation d'un foyer extérieur Construction, transformation, agrandissement ou reconstruction, d'une installation d'évacuation ou de traitement des eaux usées Construction, transformation, agrandissement, ou reconstruction d'une piscine creusée ou hors terre Procéder à des travaux sur la rive ou le littoral d'un cours d'eau ou d'un lac Procéder à des travaux dans les zones de risques de crues Ériger une clôture un muret ou une haie Vente de garage Aucun	Construction, transformation, agrandissement ou	
Renouvellement d'un permis de construction Certificats d'autorisation Procéder à des travaux de remblai ou de déblai Procéder à l'abattage d'arbres Déplacer une construction hors du lot et/ou terrain de son implantation lors de la demande de certificat Dépôt remboursable 500,00\$ Démolir un bâtiment principal Démolir un bâtiment secondaire Changer l'usage d'un établissement ou ajouter un usage Établir un commerce à domicile Réparer une construction de moins de 1 000 \$ Aucun Réparer une construction de plus de 1 000 \$ Aucun Réparer une construction de plus de 1 000 \$ Aucun Procéder à l'installation et à la modification de toute affiche, panneau-réclame ou enseigne Installation d'une fournaise extérieure Procéder à la construction et à l'implantation d'un foyer extérieur Construction, transformation, agrandissement ou reconstruction, d'une installation d'évacuation ou de traitement des eaux usées Construction, d'une piscine creusée ou hors terre Procéder à des travaux sur la rive ou le littoral d'un cours d'eau ou d'un lac Procéder à des travaux dans les zones de risques de crues Ériger une clôture un muret ou une haie Vente de garage Aménager un stationnement ou un espace de chargement et de déchargement Installer des conduites souterraines de distribution d'électricité, de téléphone ou de distribution de gaz Faire une excavation, ou un fossé ou un égout dans une rue ou dans un pavage ou dans un trottoir Occuper de façon permanente la voie publique soit par empiètement, passage aérien ou souterrain, voûte	Addition, agrandissement et/ou modification d'un bâtiment accessoire de type industriel, commercial,	Aucun
Procéder à des travaux de remblai ou de déblai Aucun		Aucun
Procéder à l'abattage d'arbres Déplacer une construction hors du lot et/ou terrain de son implantation lors de la demande de certificat Démolir un bâtiment principal Démolir un bâtiment secondaire Changer l'usage d'un établissement ou ajouter un usage Établir un commerce à domicile Réparer une construction de moins de 1 000 \$ Aucun Réparer une construction de plus de 1 000 \$ Aucun Réparer une construction de plus de 1 000 \$ Aucun Procéder à l'installation et à la modification de toute affiche, panneau-réclame ou enseigne Installation d'une fournaise extérieure Procéder à la construction et à l'implantation d'un foyer extérieur Construction, transformation, agrandissement ou reconstruction, d'une installation d'évacuation ou de traitement des eaux usées Construction, transformation, agrandissement, ou reconstruction d'une piscine creusée ou hors terre Procéder à des travaux sur la rive ou le littoral d'un cours d'eau ou d'un lac Procéder à des travaux sur la rive ou le littoral d'un cours d'eau ou d'un lac Procéder à des travaux dans les zones de risques de crues Ériger une clôture un muret ou une haie Aucun Vente de garage Aménager un stationnement ou un espace de chargement et de déchargement Installer des conduites souterraines de distribution d'électricité, de téléphone ou de distribution de gaz Faire une excavation, ou un fossé ou un égout dans une rue ou dans un pavage ou dans un trottoir Occuper de façon permanente la voie publique soit par empiètement, passage aérien ou souterrain, voûte Aucun		
Déplacer une construction hors du lot et/ou terrain de son implantation lors de la demande de certificat Démolir un bâtiment principal Démolir un bâtiment principal Démolir un bâtiment secondaire Changer l'usage d'un établissement ou ajouter un usage Etablir un commerce à domicile Réparer une construction de moins de 1 000 \$ Aucun Réparer une construction de plus de 1 000 \$ Aucun Réparer une construction de plus de 1 000 \$ Aucun Procéder à l'installation et à la modification de toute affiche, panneau-réclame ou enseigne Installation d'une fournaise extérieure Procéder à la construction et à l'implantation d'un foyer extérieur Construction, transformation, agrandissement ou reconstruction, d'une installation d'évacuation ou de traitement des eaux usées Construction, transformation, agrandissement, ou reconstruction d'une piscine creusée ou hors terre Procéder à des travaux sur la rive ou le littoral d'un cours d'eau ou d'un lac Procéder à des travaux sur la rive ou le littoral d'un cours d'eau ou d'un lac Procéder à des travaux dans les zones de risques de crues Ériger une clôture un muret ou une haie Aucun	Procéder à des travaux de remblai ou de déblai	Aucun
Déplacer une construction hors du lot et/ou terrain de son implantation lors de la demande de certificat Démolir un bâtiment principal Démolir un bâtiment principal Démolir un bâtiment secondaire Changer l'usage d'un établissement ou ajouter un usage Etablir un commerce à domicile Réparer une construction de moins de 1 000 \$ Aucun Réparer une construction de plus de 1 000 \$ Aucun Réparer une construction de plus de 1 000 \$ Aucun Procéder à l'installation et à la modification de toute affiche, panneau-réclame ou enseigne Installation d'une fournaise extérieure Procéder à la construction et à l'implantation d'un foyer extérieur Construction, transformation, agrandissement ou reconstruction, d'une installation d'évacuation ou de traitement des eaux usées Construction, transformation, agrandissement, ou reconstruction d'une piscine creusée ou hors terre Procéder à des travaux sur la rive ou le littoral d'un cours d'eau ou d'un lac Procéder à des travaux sur la rive ou le littoral d'un cours d'eau ou d'un lac Procéder à des travaux dans les zones de risques de crues Ériger une clôture un muret ou une haie Aucun	Procéder à l'abattage d'arbres	Aucun
son implantation lors de la demande de certificat Démolir un bâtiment principal Démolir un bâtiment secondaire Changer l'usage d'un établissement ou ajouter un usage Établir un commerce à domicile Réparer une construction de moins de 1 000 \$ Aucun Réparer une construction de plus de 1 000 \$ Aucun Procéder à l'installation et à la modification de toute affiche, panneau-réclame ou enseigne Installation d'une fournaise extérieure Procéder à la construction et à l'implantation d'un foyer extérieur Construction, transformation, agrandissement ou reconstruction, d'une installation d'évacuation ou de traitement des eaux usées Construction, transformation, agrandissement, ou reconstruction d'une piscine creusée ou hors terre Procéder à des travaux sur la rive ou le littoral d'un cours d'eau ou d'un lac Procéder à des travaux dans les zones de risques de crues Ériger une clôture un muret ou une haie Vente de garage Aucun	Déale con una construction house du let et/ou termain de	Dépôt
Démolir un bâtiment principal Démolir un bâtiment secondaire Changer l'usage d'un établissement ou ajouter un usage Établir un commerce à domicile Réparer une construction de moins de 1 000 \$ Aucun Réparer une construction de plus de 1 000 \$ Aucun Procéder à l'installation et à la modification de toute affiche, panneau-réclame ou enseigne Installation d'une fournaise extérieure Procéder à la construction et à l'implantation d'un foyer extérieur Construction, transformation, agrandissement ou reconstruction, d'une installation d'évacuation ou de traitement des eaux usées Construction, transformation, agrandissement, ou reconstruction d'une piscine creusée ou hors terre Procéder à des travaux sur la rive ou le littoral d'un cours d'eau ou d'un lac Procéder à des travaux dans les zones de risques de crues Ériger une clôture un muret ou une haie Vente de garage Aucun Aucun Vente de garage Aménager un stationnement ou un espace de chargement et de déchargement Installer des conduites souterraines de distribution d'électricité, de téléphone ou de distribution de gaz Faire une excavation, ou un fossé ou un égout dans une rue ou dans un pavage ou dans un trottoir Occuper de façon permanente la voie publique soit par empiètement, passage aérien ou souterrain, voûte Aucun	<u>-</u>	
Démolir un bâtiment secondaire Changer l'usage d'un établissement ou ajouter un usage Établir un commerce à domicile Réparer une construction de moins de 1 000 \$ Aucun Réparer une construction de plus de 1 000 \$ Aucun Procéder à l'installation et à la modification de toute affiche, panneau-réclame ou enseigne Installation d'une fournaise extérieure Procéder à la construction et à l'implantation d'un foyer extérieur Construction, transformation, agrandissement ou reconstruction, d'une installation d'évacuation ou de traitement des eaux usées Construction, transformation, agrandissement, ou reconstruction d'une piscine creusée ou hors terre Procéder à des travaux sur la rive ou le littoral d'un cours d'eau ou d'un lac Procéder à des travaux dans les zones de risques de crues Ériger une clôture un muret ou une haie Vente de garage Aménager un stationnement ou un espace de chargement et de déchargement Installer des conduites souterraines de distribution d'électricité, de téléphone ou de distribution de gaz Faire une excavation, ou un fossé ou un égout dans une rue ou dans un pavage ou dans un trottoir Occuper de façon permanente la voie publique soit par empiètement, passage aérien ou souterrain, voûte Aucun	Démolir un bâtiment principal	
Changer l'usage d'un établissement ou ajouter un usage Établir un commerce à domicile Réparer une construction de moins de 1 000 \$ Aucun Réparer une construction de plus de 1 000 \$ Aucun Procéder à l'installation et à la modification de toute affiche, panneau-réclame ou enseigne Installation d'une fournaise extérieure Procéder à la construction et à l'implantation d'un foyer extérieur Construction, transformation, agrandissement ou reconstruction, d'une installation d'évacuation ou de traitement des eaux usées Construction, transformation, agrandissement, ou reconstruction d'une piscine creusée ou hors terre Procéder à des travaux sur la rive ou le littoral d'un cours d'eau ou d'un lac Procéder à des travaux dans les zones de risques de crues Ériger une clôture un muret ou une haie Aucun Vente de garage Aucun Aménager un stationnement ou un espace de chargement et de déchargement Installer des conduites souterraines de distribution d'électricité, de téléphone ou de distribution de gaz Faire une excavation, ou un fossé ou un égout dans une rue ou dans un pavage ou dans un trottoir Occuper de façon permanente la voie publique soit par empiètement, passage aérien ou souterrain, voûte Aucun		
Établir un commerce à domicile Aucun Réparer une construction de moins de 1 000 \$ Aucun Réparer une construction de plus de 1 000 \$ Aucun Procéder à l'installation et à la modification de toute affiche, panneau-réclame ou enseigne Aucun Installation d'une fournaise extérieure Aucun Procéder à la construction et à l'implantation d'un foyer extérieur Aucun Construction, transformation, agrandissement ou reconstruction, d'une installation d'évacuation ou de traitement des eaux usées Aucun Construction, transformation, agrandissement, ou reconstruction d'une piscine creusée ou hors terre Aucun Procéder à des travaux sur la rive ou le littoral d'un cours d'eau ou d'un lac Aucun Procéder à des travaux dans les zones de risques de crues Aucun Ériger une clôture un muret ou une haie Aucun Vente de garage Aucun Aménager un stationnement ou un espace de chargement et de déchargement Aucun Installer des conduites souterraines de distribution d'électricité, de téléphone ou de distribution de gaz Aucun Faire une excavation, ou un fossé ou un égout dans une rue ou dans un pavage ou dans un trottoir Aucun Occuper de façon permanente la voie publique soit par empiètement, passage aérien ou souterrain, voûte	Changer l'usage d'un établissement ou ajouter un	
Réparer une construction de moins de 1 000 \$ Aucun Réparer une construction de plus de 1 000 \$ Aucun Procéder à l'installation et à la modification de toute affiche, panneau-réclame ou enseigne Installation d'une fournaise extérieure Aucun Procéder à la construction et à l'implantation d'un foyer extérieur Construction, transformation, agrandissement ou reconstruction, d'une installation d'évacuation ou de traitement des eaux usées Construction, transformation, agrandissement, ou reconstruction d'une piscine creusée ou hors terre Procéder à des travaux sur la rive ou le littoral d'un cours d'eau ou d'un lac Procéder à des travaux dans les zones de risques de crues Ériger une clôture un muret ou une haie Aucun Vente de garage Aucun Aménager un stationnement ou un espace de chargement et de déchargement Installer des conduites souterraines de distribution d'électricité, de téléphone ou de distribution de gaz Faire une excavation, ou un fossé ou un égout dans une rue ou dans un pavage ou dans un trottoir Occuper de façon permanente la voie publique soit par empiètement, passage aérien ou souterrain, voûte Aucun		Aucun
Réparer une construction de plus de 1 000 \$ Aucun Procéder à l'installation et à la modification de toute affiche, panneau-réclame ou enseigne Installation d'une fournaise extérieure Procéder à la construction et à l'implantation d'un foyer extérieur Construction, transformation, agrandissement ou reconstruction, d'une installation d'évacuation ou de traitement des eaux usées Construction, transformation, agrandissement, ou reconstruction d'une piscine creusée ou hors terre Procéder à des travaux sur la rive ou le littoral d'un cours d'eau ou d'un lac Procéder à des travaux dans les zones de risques de crues Ériger une clôture un muret ou une haie Aucun Vente de garage Aucun		
Procéder à l'installation et à la modification de toute affiche, panneau-réclame ou enseigne Installation d'une fournaise extérieure Procéder à la construction et à l'implantation d'un foyer extérieur Construction, transformation, agrandissement ou reconstruction, d'une installation d'évacuation ou de traitement des eaux usées Construction, transformation, agrandissement, ou reconstruction d'une piscine creusée ou hors terre Procéder à des travaux sur la rive ou le littoral d'un cours d'eau ou d'un lac Procéder à des travaux dans les zones de risques de crues Ériger une clôture un muret ou une haie Aucun Vente de garage Aucun Aucun Vente de garage Aucun Aucun Installer des conduites souterraines de distribution d'électricité, de téléphone ou de distribution de gaz Faire une excavation, ou un fossé ou un égout dans une rue ou dans un pavage ou dans un trottoir Occuper de façon permanente la voie publique soit par empiètement, passage aérien ou souterrain, voûte Aucun	1	
Installation d'une fournaise extérieure Procéder à la construction et à l'implantation d'un foyer extérieur Construction, transformation, agrandissement ou reconstruction, d'une installation d'évacuation ou de traitement des eaux usées Construction, transformation, agrandissement, ou reconstruction d'une piscine creusée ou hors terre Procéder à des travaux sur la rive ou le littoral d'un cours d'eau ou d'un lac Procéder à des travaux dans les zones de risques de crues Ériger une clôture un muret ou une haie Aucun Vente de garage Aucun Aucun Vente de garage Aucun Installer des conduites souterraines de distribution d'électricité, de téléphone ou de distribution de gaz Faire une excavation, ou un fossé ou un égout dans une rue ou dans un pavage ou dans un trottoir Occuper de façon permanente la voie publique soit par empiètement, passage aérien ou souterrain, voûte Aucun	Procéder à l'installation et à la modification de toute	
Procéder à la construction et à l'implantation d'un foyer extérieur Construction, transformation, agrandissement ou reconstruction, d'une installation d'évacuation ou de traitement des eaux usées Construction, transformation, agrandissement, ou reconstruction d'une piscine creusée ou hors terre Procéder à des travaux sur la rive ou le littoral d'un cours d'eau ou d'un lac Procéder à des travaux dans les zones de risques de crues Ériger une clôture un muret ou une haie Aucun Vente de garage Aucun Aucun Vente de déchargement Installer des conduites souterraines de distribution d'électricité, de téléphone ou de distribution de gaz Faire une excavation, ou un fossé ou un égout dans une rue ou dans un pavage ou dans un trottoir Occuper de façon permanente la voie publique soit par empiètement, passage aérien ou souterrain, voûte Aucun		Aucun
Construction, transformation, agrandissement ou reconstruction, d'une installation d'évacuation ou de traitement des eaux usées Construction, transformation, agrandissement, ou reconstruction d'une piscine creusée ou hors terre Procéder à des travaux sur la rive ou le littoral d'un cours d'eau ou d'un lac Procéder à des travaux dans les zones de risques de crues Ériger une clôture un muret ou une haie Aucun Vente de garage Aucun Aucun Vente de garage Aucun Aménager un stationnement ou un espace de chargement et de déchargement Installer des conduites souterraines de distribution d'électricité, de téléphone ou de distribution de gaz Faire une excavation, ou un fossé ou un égout dans une rue ou dans un pavage ou dans un trottoir Occuper de façon permanente la voie publique soit par empiètement, passage aérien ou souterrain, voûte Aucun Aucun Aucun Aucun Aucun Aucun Aucun	Procéder à la construction et à l'implantation d'un	
reconstruction d'une piscine creusée ou hors terre Procéder à des travaux sur la rive ou le littoral d'un cours d'eau ou d'un lac Procéder à des travaux dans les zones de risques de crues Ériger une clôture un muret ou une haie Aucun Vente de garage Aucun Aucun Vente de garage Aucun Aménager un stationnement ou un espace de chargement et de déchargement Installer des conduites souterraines de distribution d'électricité, de téléphone ou de distribution de gaz Faire une excavation, ou un fossé ou un égout dans une rue ou dans un pavage ou dans un trottoir Occuper de façon permanente la voie publique soit par empiètement, passage aérien ou souterrain, voûte Aucun Aucun Aucun Aucun Aucun Aucun Aucun Aucun	Construction, transformation, agrandissement ou reconstruction, d'une installation d'évacuation ou de	Aucun
Procéder à des travaux sur la rive ou le littoral d'un cours d'eau ou d'un lac Procéder à des travaux dans les zones de risques de crues Ériger une clôture un muret ou une haie Aucun Vente de garage Aucun Aménager un stationnement ou un espace de chargement et de déchargement Installer des conduites souterraines de distribution d'électricité, de téléphone ou de distribution de gaz Faire une excavation, ou un fossé ou un égout dans une rue ou dans un pavage ou dans un trottoir Occuper de façon permanente la voie publique soit par empiètement, passage aérien ou souterrain, voûte Aucun Aucun Aucun Aucun Aucun Aucun Aucun		Aucun
Procéder à des travaux dans les zones de risques de crues Ériger une clôture un muret ou une haie Vente de garage Aucun Aménager un stationnement ou un espace de chargement et de déchargement Installer des conduites souterraines de distribution d'électricité, de téléphone ou de distribution de gaz Faire une excavation, ou un fossé ou un égout dans une rue ou dans un pavage ou dans un trottoir Occuper de façon permanente la voie publique soit par empiètement, passage aérien ou souterrain, voûte Aucun Aucun Aucun Aucun Aucun Aucun Aucun	Procéder à des travaux sur la rive ou le littoral d'un	Aucun
Ériger une clôture un muret ou une haie Vente de garage Aucun Aménager un stationnement ou un espace de chargement et de déchargement Installer des conduites souterraines de distribution d'électricité, de téléphone ou de distribution de gaz Faire une excavation, ou un fossé ou un égout dans une rue ou dans un pavage ou dans un trottoir Occuper de façon permanente la voie publique soit par empiètement, passage aérien ou souterrain, voûte Aucun Aucun Aucun Aucun Aucun	Procéder à des travaux dans les zones de risques de	Aucun
Vente de garage Aménager un stationnement ou un espace de chargement et de déchargement Installer des conduites souterraines de distribution d'électricité, de téléphone ou de distribution de gaz Faire une excavation, ou un fossé ou un égout dans une rue ou dans un pavage ou dans un trottoir Occuper de façon permanente la voie publique soit par empiètement, passage aérien ou souterrain, voûte Aucun Aucun Aucun Aucun Aucun		Aucun
Aménager un stationnement ou un espace de chargement et de déchargement Installer des conduites souterraines de distribution d'électricité, de téléphone ou de distribution de gaz Faire une excavation, ou un fossé ou un égout dans une rue ou dans un pavage ou dans un trottoir Occuper de façon permanente la voie publique soit par empiètement, passage aérien ou souterrain, voûte Aucun Aucun Aucun Aucun		
Installer des conduites souterraines de distribution d'électricité, de téléphone ou de distribution de gaz Faire une excavation, ou un fossé ou un égout dans une rue ou dans un pavage ou dans un trottoir Occuper de façon permanente la voie publique soit par empiètement, passage aérien ou souterrain, voûte Aucun Aucun	Aménager un stationnement ou un espace de	Aucun
Faire une excavation, ou un fossé ou un égout dans une rue ou dans un pavage ou dans un trottoir Occuper de façon permanente la voie publique soit par empiètement, passage aérien ou souterrain, voûte Aucun	Installer des conduites souterraines de distribution	Aucun
Occuper de façon permanente la voie publique soit par empiètement, passage aérien ou souterrain, voûte Aucun	Faire une excavation, ou un fossé ou un égout dans	Aucun
	Occuper de façon permanente la voie publique soit par empiètement, passage aérien ou souterrain, voûte	Aucun

Renouvellement d'un certificat d'autorisation	
Permis de lotissement	
Pour chaque lot	Aucun
Certificat d'occupation	
Nouvelle destination, usage ou ajouter un usage	Aucun

PARTIE III, DISPOSITIONS FINALES

ADOPTÉ À BRIGHAM CE

Les dispositions du présent règlement ont préséance sur toute disposition et sur toute illustration incompatible pouvant être contenue au règlement du plan d'urbanisme.

5 Le présent règlement entre en vigueur conformément à la loi.

Normand Delisle	-
Maire	
Jean-François Grandmont, avoc	
=	
Directeur général et secrétaire-ta	résorier

2016-121 URBANISME RÈGLEMENT NUMÉRO 2016-05 MODIFIANT LE RÈGLEMENT SUR LE

Avis de motion est donné par Normand Delisle de la présentation pour adoption à une prochaine séance du Règlement numéro 2016-05 modifiant le règlement sur le zonage numéro 06-101. L'objet de ce règlement est notamment de modifier le règlement de zonage afin de prévoir de nouvelles dispositions applicables aux zones E-11 et E-08-A situées au village.

ZONAGE NUMÉRO 06-101 – AVIS DE MOTION

2016-122 URBANISME RÈGLEMENT NUMÉRO 2016-05 MODIFIANT LE RÈGLEMENT SUR LE ZONAGE NUMÉRO 06-101 - PREMIER PROJET

Il est proposé par Philippe Dunn, appuyé par Danielle Cardin Pollender et résolu unanimement d'adopter le premier projet de Règlement numéro 2016-05 modifiant le règlement sur le zonage numéro 06-101.

Des copies de ce projet de règlement ont été mises à la disposition du public dès le début de la présente séance.

PREMIER PROJET RÈGLEMENT NUMÉRO 2016-05 MODIFIANT LE RÈGLEMENT SUR LE ZONAGE NUMÉRO 06-101

LE CONSEIL MUNICIPAL DÉCRÈTE CE QUI SUIT:

PARTIE I, DISPOSITIONS DÉCLARATOIRES

Le présent règlement modifie le règlement sur le zonage numéro 06-101.

Le Conseil municipal déclare avoir adopté ce règlement partie par partie, article par article, alinéa par alinéa, de sorte que si l'une quelconque de ses parties devait être déclarée nulle par un tribunal compétent, les autres parties du règlement continuent de s'appliquer.

PARTIE II, DISPOSITIF DU RÈGLEMENT

La Section 7 du chapitre 4 est créée et ajoutée à la suite de l'article 56.3 et se lit comme suit :

« SECTION 7 DISPOSITIONS APPLICABLES À LA ZONE E-11

- 56.4 DISPOSITIONS RELATIVES AUX BÂTIMENTS PRINCIPAUX RÉSIDENTIELS ET COMMERCIAUX, ET AUX GARAGES RÉSIDENTIELS SUR L'AVENUE DES ÉRABLES DANS LA ZONE E-11
 - 1) Les bâtiments principaux neufs doivent avoir une pente de toit supérieur à 8/12 afin de respecter la volumétrie des bâtiments existants sur l'avenue des Érables;
 - 2) Les matériaux de revêtement extérieur suivants sont interdits sur les bâtiments principaux et sur les façades de garages résidentiels isolés afin de promouvoir et conserver une uniformité architecturale :
 - i. le vinyle;
 - ii. la tôle, tout parement métallique, tout panneau d'acier ou d'aluminium;
 - iii. tout enduit de béton imitant ou tendant à imiter la pierre ou la brique;
 - iv. le papier goudronné ou minéralisé et tout papier similaire;
 - v. le papier imitant ou tendant à imiter la pierre, la brique ou autres matériaux naturels, en paquet, en rouleau, en carton-planche et tout papier similaire;
 - vi. l'écorce de bois;
 - vii. le bois naturel non traité ou non peint à l'exception du cèdre, du bardeau de cèdre et des pièces de bois structurales;
 - viii. le bardeau d'asphalte, à l'exception du recouvrement pour les toitures
 - ix. le bardeau d'amiante;
 - x. toute peinture imitant ou tendant à imiter un matériau naturel;
 - xi. tout bloc de béton non nervuré sur tout mur d'un bâtiment principal;
 - xii. tout aggloméré non conçu pour l'extérieur, panneau-particule (press wood), panneau gaufré et revêtement de planche murale ou autre matériau d'apparence non finie ou non architecturale;
 - xiii. tout polymère non architectural;
 - xiv. tout isolant (mousse, laine, panneau de styromousse) non recouvert d'un autre matériau;
 - xv. le polythène.
- À l'annexe A, Terminologie, la définition de «Matériaux de revêtement extérieur » est modifiée par l'ajout de la phrase suivante après la première phrase :

«Les éléments de la construction comme les fondations, les portes, les fenêtres, les gouttières, les soffites et fascias, les éléments décoratifs extérieurs ainsi que les revêtements de toit ne sont pas considérés comme des matériaux de revêtement extérieur.»

- La colonne de la zone E-08-A à l'annexe C, Grille des usages et normes, est modifiée de la façon suivante :
 - a) par l'ajout d'un point vis-à-vis l'usage « Activités éducatives intérieures » « C5-4 »;
 - b) par l'ajout d'un point vis-a-vis la structure « contiguë »;
 - c) par l'ajout des marges de reculs suivantes :

marge de recul avant (m)	3
marges de recul latérales (m)	1
marge de recul arrière (m)	1

- 6 La colonne de la zone E-11 à l'annexe C, Grille des usages et normes, est modifiée comme suit :
 - a) Par l'ajout d'une nouvelle colonne et l'ajout d'un point vis-à-vis l'usage « bi et trifamiliale » « R2 » dans cette colonne;
 - b) Par l'ajout d'une nouvelle colonne et l'ajout d'un point vis-à-vis l'usage « multifamilial » « R3 » dans cette colonne;
 - c) Par l'ajout d'un point vis-à-vis l'usage « Vente au détail de biens d'équipements » « C1-2 » dans la deuxième colonne;
 - d) Par l'ajout d'un point vis-à-vis l'usage « Vente au détail produits de construction et de ferme » « C1-4 » dans la deuxième colonne;
 - e) Par l'ajout d'un point vis-à-vis l'usage « Services professionnels » « C3-1 » dans la deuxième colonne;
 - f) Par l'ajout d'un point vis-à-vis l'usage « Services professionnels de coiffure et d'esthétique » « C3-2 » dans la deuxième colonne;
 - g) Par l'ajout d'un point vis-à-vis l'usage « Services professionnels de traiteur et artisanat » « C3-3 » dans la deuxième colonne;
 - h) Par l'ajout d'un point vis-à-vis l'usage « Banques et caisses » « C3-4 » dans la deuxième colonne;
 - i) Par l'ajout d'un point vis-à-vis l'usage « Services de métiers spécialisés » « C3-5 » dans la deuxième colonne;
 - j) Par l'ajout d'un point vis-à-vis l'usage « Activités récréatives intérieures » « C5-1 » dans la deuxième colonne;
 - k) Par l'ajout d'un point vis-à-vis l'usage « Activités sportives intérieures » « C5-2 » dans la deuxième colonne;
 - Par l'ajout d'un point vis-à-vis l'usage « Activités éducatives intérieures » « C5-4 » dans la deuxième colonne;
 - m)Par l'ajout d'un point vis-à-vis l'usage « Activités récréatives extérieures extensives » « C5-5 » dans la deuxième colonne;
 - n) Par l'ajout d'un point vis-à-vis l'usage « Services hôteliers » « C6-1 » dans la deuxième colonne;
 - o) Par l'ajout d'un point vis-à-vis l'usage « Restauration » « C7-1 » dans la deuxième colonne;
 - p) Par l'ajout d'un point vis-à-vis l'usage « Communautaire institutionnel et administratif » « P1 » dans la deuxième colonne;
 - q) Par l'ajout d'un point vis-à-vis l'usage « Communautaire récréation » « P2 » dans la deuxième colonne;
 - r) Par l'ajout d'un point vis-à-vis l'usage « Communautaire utilité publique » « P3 » dans la deuxième colonne;
 - s) Par l'ajout d'un point vis-à-vis le type de structure « jumelée » pour les usages R1, R2, R3 et R4;
 - t) Par l'ajout d'un point vis-à-vis le type de structure « contiguë » pour les usages R1, R2, R3, R4 et tous les usages commerciaux.

PARTIE III, DISPOSITIONS FINALES

ADOPTÉ À BRIGHAM, CE

- 7 Les dispositions du présent règlement ont préséance sur toute disposition et sur toute illustration incompatible pouvant être contenue au Règlement sur le zonage numéro 06-101.
- 8 Le présent règlement entre en vigueur conformément à la loi.

Normand Delisle
Maire

Jean-François Grandmont, avocat
Directeur général et secrétaire-trésorier

2016-123 URBANISME RÈGLEMENT NUMÉRO 2016-06 MODIFIANT LE RÈGLEMENT SUR LE LOTISSEMENT NUMÉRO 06-102 – AVIS DE MOTION

Avis de motion est donné par Normand Delisle de la présentation pour adoption à une prochaine séance du Règlement numéro 2016-06 modifiant le règlement sur le lotissement numéro 06-102. L'objet de ce règlement est notamment de modifier le règlement de lotissement concernant les lots transitoires et certaines dispositions relatives aux terrains.

2016-124 URBANISME RÈGLEMENT NUMÉRO 2016-06 MODIFIANT LE RÈGLEMENT SUR LE LOTISSEMENT NUMÉRO 06-102 – PREMIER PROJET

Il est proposé par Gisèle Thériault, appuyé par Réjean Racine et résolu unanimement d'adopter le premier projet de Règlement numéro 2016-06 modifiant le règlement sur le lotissement numéro 06-102.

Des copies de ce projet de règlement ont été mises à la disposition du public dès le début de la présente séance.

PREMIER PROJET RÈGLEMENT NUMÉRO 2016-06 MODIFIANT LE RÈGLEMENT SUR LE LOTISSEMENT NUMÉRO 06-102

LE CONSEIL MUNICIPAL DÉCRÈTE CE QUI SUIT:

PARTIE I, DISPOSITIONS DÉCLARATOIRES

1 Le présent règlement modifie le règlement sur le lotissement numéro 06-102.

2 Le Conseil municipal déclare avoir adopté ce règlement partie par partie, article par article, alinéa par alinéa, de sorte que si l'une quelconque de ses parties devait être déclarée nulle par un tribunal compétent, les autres parties du règlement continuent de s'appliquer.

PARTIE II, DISPOSITIF DU RÈGLEMENT

- 3 Le premier alinéa de l'article 22 est remplacé par le texte suivant:
 - « Comme condition préalable à l'approbation d'un plan relatif à une opération cadastrale autre qu'une annulation, une correction, un remplacement de numéros de lots ou la création d'un lot transitoire n'entraînant aucune augmentation du nombre de lots, le conseil exige du propriétaire du terrain:»
- 4 L'article 29 est modifié par l'ajout, après le dernier paragraphe du premier alinéa, de l'alinéa suivant :

«Nonobstant ce qui précède, la création d'un lot transitoire à des fins de transaction immobilière est permise à condition que ce lot transitoire fasse l'objet d'un remembrement avec un lot voisin suite à la transaction immobilière. Le remembrement doit être effectué dans un délai maximal de 6 mois après la création du lot. Si la transaction immobilière ne se concrétise pas dans un délai de 6 mois, le lot transitoire doit être remembré avec le lot original.»

5 Le chapitre 4 DISPOSITIONS RELATIVES AUX TERRAINS est modifié comme suit :

	Superficie	Superficie	Frontage	Profondeur
Zone(s)	minimale	maximale	simple	moyenne
	(m^2)	(m^2)	minimal (m)	minimale (m)
E-08-A	1 500		25	
E-08-B	1 500		25	
E-11	1 500		25	

6 L'article 44 **DIMENSIONS MINIMALES DES TERRAINS PARTIELLEMENT DESSERVIS À PROXIMITÉ D'UN COURS D'EAU À DÉBIT RÉGULIER OU D'UN LAC est modifié par le remplacement du tableau du premier alinéa par le tableau suivant :**

Superficie minimale	Frontage double minimal pour les lots riverains	Frontage double minimal pour les lots non riverains	Profondeur moyenne minimale
$2\ 000\ {\rm m}^2$	60 m	50 m	75 m

7 L'article 45 **DIMENSIONS MINIMALES DES TERRAINS ENTIÈREMENT DESSERVIS** est modifié par le remplacement du mot « partiellement » par le mot «entièrement».

PARTIE III, DISPOSITIONS FINALES

- 8 Les dispositions du présent règlement ont préséance sur toute disposition et sur toute illustration incompatible pouvant être contenue au règlement de zonage.
- 9 Le présent règlement entre en vigueur conformément à la loi.

ADOPTÉ À BRIGHAM, CE

rmand Delisle	
nire	
n-François Grandmont, avocat	
recteur général et secrétaire-trésorier	
9	•

2016-125 VOIRIE MTQ – PROGRAMME D'AIDE À L'ENTRETIEN DU RÉSEAU ROUTIER LOCAL - REDDITION DE COMPTES

ATTENDU QUE le ministère des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports a versé une compensation de 133 783 \$ pour l'entretien du réseau routier local pour l'année civile 2015;

ATTENDU QUE les compensations distribuées à la municipalité visent l'entretien courant et préventif des routes locales 1 et 2 ainsi que les éléments des ponts, situés sur ces routes, dont la responsabilité incombe à la Municipalité;

ATTENDU QUE la présente résolution est accompagnée de l'annexe A identifiant les interventions réalisées par la municipalité sur les routes susmentionnées;

ATTENDU QU'un vérificateur externe présentera dans les délais signifiés pour le dépôt de la reddition des comptes l'annexe B ou un rapport spécial de vérification externe dûment complété.

Il est proposé par Réjean Racine, appuyé par Daniel Meunier et résolu unanimement que la Municipalité de Brigham informe le ministère des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports de l'utilisation des compensations visant l'entretien courant et préventif des routes locales 1 et 2 ainsi que les éléments des ponts, situés sur ces routes, dont la responsabilité incombe à la Municipalité, conformément aux objectifs du Programme d'aide à l'entretien du réseau routier local.

2016-126 VOIRIE CLUB DE 3 ET 4 ROUES DE L'ESTRIE - TRAVERSES DE ROUTES

Il est proposé par Daniel Meunier, appuyé par Philippe Dunn et résolu unanimement :

- d'aviser le Club 3 et 4 roues de l'Estrie que la Municipalité de Brigham est favorable au renouvellement des traverses de routes suivantes : Magenta Est, du Domaine, Choinière, Fortin et Giard situé sur son territoire;

- de demander que lors de l'entretien des sentiers, des précautions soient prises afin de ne pas laisser d'accumulation de neige ou de terre sur la chaussée;
- d'autoriser le directeur général ou l'inspecteur municipal à donner toute directive et à signer tout document à cet effet.

2016-127 EAUX USÉES ET EAU POTABLE EAU POTABLE SECTEUR GUAY – SUIVI

Le directeur général mentionne qu'une rencontre avec les représentants du ministère de l'Environnement ainsi que du ministère des Affaires municipales est prévue pour le 17 mai.

2016-128 EAUX USÉES ET EAU POTABLE APPEL D'OFFRES 2016-03 COLLECTE, TRANSPORT ET DISPOSITION DES BOUES ET EAUX DE FOSSES SEPTIQUES

ATTENDU QUE la Municipalité a reçu deux soumissions à prix unitaire dans le cadre de l'appel d'offres 2016-03 :

 Option A
 Option B

 Enviro5 inc. :
 125 138,47 \$
 251 383,47 \$

 Beauregard fosses septiques Ltée :
 133 938,42 \$
 268 849,10 \$

ATTENDU QUE la plus basse soumission est non conforme.

Il est proposé par Danielle Cardin Pollender, appuyé par Philippe Dunn et résolu unanimement :

- d'accepter la seule soumission conforme, à prix unitaire, pour des travaux de collecte, transport et disposition des boues et eaux de fosses septiques pour une période de 4 ans (option B - 2016-2019) soit la proposition de l'entreprise Beauregard fosses septiques au montant de 268 849,10 \$ (taxes incluses);
- de financer cette dépense, nette de ristourne de taxes, à même le fonds général de la municipalité;
- d'autoriser le directeur général ou la directrice générale adjointe à donner toute directive et à signer tout document à cet effet.

2016-129 SÉCURITÉ PUBLIQUE

RÈGLEMENT NUMÉRO 2016-07 MODIFIANT LE RÈGLEMENT NUMÉRO 2009-04 DÉCRÉTANT L'IMPOSITION D'UNE TAXE AUX FINS DU FINANCEMENT DES CENTRES D'URGENCE 9-1-1

Il est proposé par Réjean Racine, appuyé par Gisèle Thériault et résolu unanimement d'adopter le règlement numéro 2016-07 modifiant le règlement numéro 2009-04 décrétant l'imposition d'une taxe aux fins du financement des centres d'urgence 9-1-1.

Ce règlement a été lu avant son adoption et des copies ont été mises à la disposition du public dès le début de la présente séance.

CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
MRC BROME-MISSISQUOI
MUNICIPALITÉ DE BRIGHAM

RÈGLEMENT NUMÉRO 2016-07 MODIFIANT LE RÈGLEMENT NUMÉRO 2009-04 DÉCRÉTANT L'IMPOSITION D'UNE TAXE AUX FINS DU FINANCEMENT DES CENTRES D'URGENCE 9-1-1

LE CONSEIL DÉCRÈTE CE QUI SUIT :

- 1. L'article 2 du règlement 2009-04 est remplacé par le suivant :
- « 2. À compter du 1^{er} août 2016 est imposée sur la fourniture d'un service téléphonique une taxe dont le montant est, pour chaque service téléphonique, de 0,46 \$ par mois par numéro de téléphone ou, dans le cas d'un service multiligne autre qu'un service Centrex, par ligne d'accès de départ. »
- **2.** Le présent règlement entre en vigueur à la date de la publication d'un avis à cet effet que le ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire fait publier à la *Gazette officielle du Québec*.

ADOPTÉ À BRIGHAM, ce 3^e jour de mai 2016.

Normand Delisle	Jean-François Grandmont
Maire	Directeur général et secrétaire-trésories

2016-130 LOISIRS ET CULTURE RÉPARATION DU PAVILLON GILLES-GIROUX - CONTRAT

ATTENDU QUE certains travaux sont requis au Pavillon Gilles-Giroux;

ATTENDU QU'une partie du coût de ces travaux est assumée par l'assureur de la Municipalité.

Il est proposé par Daniel Meunier, appuyé par Danielle Cardin Pollender et résolu unanimement :

- d'accepter la soumission de l'entreprise Les Constructions Julien Champigny au montant de 6 733,35 \$ taxes incluses pour des travaux de réfection du pavillon Gilles-Giroux;
- d'autoriser le directeur général ou la directrice générale adjointe à faire effectuer des travaux de rénovation complémentaires (ex. : remplacement d'une porte intérieure et d'une section de couvreplancher) et à signer tout document à cet effet dans les limites de leur pouvoir de délégation;

- de financer ces dépenses à même le fonds général de la municipalité (budget courant).

2016-131 LOISIRS ET CULTURE COMITÉ DES LOISIRS DE BRIGHAM - CONTRIBUTION

ATTENDU QUE le plan stratégique de la Municipalité de Brigham a comme objectif d'augmenter l'offre de services en loisirs et culture pour répondre à la demande de toute tranche de la population de Brigham;

ATTENDU QUE le Comité des loisirs de Brigham est un organisme de premier choix pour soutenir les initiatives en loisirs et culture.

Il est proposé par Danielle Cardin Pollender, appuyé par Daniel Meunier et résolu unanimement :

- de verser une contribution de 1000 \$ au Comité des loisirs de Brigham afin de soutenir et d'augmenter les offres de service en loisirs et culture par l'appui de nouveaux projets tel que la mise sur pied d'un comité pour une Société d'histoire de Brigham;
- de financer cette dépense à même le fonds général de la municipalité (budget courant).

2016-132 LOISIRS ET CULTURE GROUPE D'ACHAT À BRIGHAM – CELLULE JEUNES ET FAMILLES DE BROME-MISSISQUOI – AIDE FINANCIÈRE

Il est proposé par Gisèle Thériault, appuyé par Réjean Racine et résolu unanimement que:

- la Municipalité de Brigham confirme son implication financière de 3500 \$ dans le financement du projet «Groupe d'achat à Brigham» présenté au Secrétariat à l'Action communautaire autonome et aux initiatives sociales (SACAIS) dans le cadre du Fonds québécois d'initiatives sociales par l'organisme (FQIS) La Cellule jeunes et familles de Brome-Missisquoi;
- nous considérons que les objectifs de sécurité alimentaire poursuivis par ce projet qui sont :
 - Obtenir des aliments frais, nutritif, de qualité et à bon prix;
 - Échanger, briser l'isolement et s'entraider;
 - Reprendre du pouvoir sur ses conditions de vie;
 - Partager et développer ses compétences;

permettent d'avoir un effet significatif sur le quotidien de nos familles et des individus à faibles revenus de notre communauté ainsi que sur leurs conditions de vie;

- cette dépense soit financée à même le fonds général de la municipalité (budget courant);
- le directeur général ou la directrice générale adjointe soit autorisé à négocier toute entente et à signer tout document à cet effet pour et au nom de la municipalité.

2016-133 LOISIRS ET CULTURE **TOURNAGES – AUTORISATION**

Il est proposé par Danielle Cardin Pollender, appuyé par Gisèle Thériault et résolu unanimement d'autoriser le directeur général ou la directrice générale adjointe à autoriser des tournages, à prêter de l'équipement et à fermer temporairement des sections de rues pour en assurer la sécurité si l'entreprise responsable fournit:

- la date et l'heure du tournage;
- une preuve d'assurance;

 un engagement a assure détient les autorisations concernées. 		,	ropriétaires	et	autorités
E	2016-134 NVIRONNEME	ENT			
Aucun dossier.					
	2016-135 VARIA				
Aucun dossier.					
PÉRI	2016-136 ODE DE QUES	STIONS	}		
Le conseil tient une période présentes peuvent poser des q	*		e laquelle l	es p	ersonnes
Des copies de l'ordre du jou début de la présente séance.	r ont été mises à	la disp	osition du	publ	ic dès le
LEVI	2016-137 ÉE DE L'ASSEI	MBLÉF	2		
Il est proposé par Réjean unanimement de lever la séan		par Pl	nilippe Dur	nn (et résolu
Normand Delisle	Jean-Fran	çois Gra	ndmont		

Maire

Directeur général et secrétaire-trésorier

CANADA PROVINCE DE QUÉBEC MRC BROME-MISSISQUOI MUNICIPALITÉ DE BRIGHAM SÉANCE DU 7 JUIN 2016

À une séance du Conseil de la Municipalité de Brigham tenue le mardi 7 juin 2016 à 19 h 30 à la Salle du Conseil, 118, avenue des Cèdres à Brigham. Sont présents à l'ouverture: Mesdames les conseillères et Messieurs les conseillers Marc Labrecque, Danielle Cardin Pollender, Réjean Racine, Philippe Dunn, et Gisèle Thériault sous la présidence du maire Monsieur Normand Delisle.

Monsieur Daniel Meunier est présent à compter du point 2016-141.

Assiste également à la réunion: le directeur général et secrétaire-trésorier, Monsieur Jean-François Grandmont.

ORDRE DU JOUR

- 1. Adoption de l'ordre du jour
- 2. Approbation du procès-verbal du 3 mai 2016
- 3. Approbation des comptes et transferts
- 4. Rapport des dépenses autorisées
- 5. Correspondance
- 6. Administration
 - 6.1 Brome-Missiquoi se déplace à Ottawa Député Denis Paradis 13 juin 2016
 - 6.2 Convention collective Lettre d'entente Technicien juridique municipal
 - 6.3 Technicien juridique municipal Engagement
 - 6.4 Comités et organismes
- 7. Urbanisme
 - 7.1 Règlement numéro 2016-04 modifiant le règlement sur les permis et certificats numéro 06-104 Adoption
 - 7.2 Règlement numéro 2016-05 modifiant le règlement sur le zonage numéro 06-101 Assemblée publique de consultation
 - 7.3 Règlement numéro 2016-06 modifiant le règlement sur le lotissement Assemblée publique de consultation
- 8. Voirie
- 9. Eaux usées et eau potable
 - 9.1 Eau potable secteur Guay Suivi
- 10. Sécurité publique
 - 10.1 Aires non-fumeurs
 - 10.2 Partage de la route Panneaux de signalisation
- 11. Loisirs et culture
 - 11.1 Fête municipale Régie des Alcools, des Courses et des Jeux Demande de permis de réunion
 - 11.2 Tour CIBC Charles-Bruneau 8 juillet 2016
- 12. Environnement
- 13. Varia
- 14. Période de questions
- 15. Levée de l'assemblée

2016-138 ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est proposé par Réjean Racine, appuyé par Gisèle Thériault et résolu unanimement d'adopter l'ordre du jour présenté en gardant le varia ouvert.

3751

2016-139 APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DU 3 MAI 2016

Il est proposé par Marc Labrecque, appuyé par Gisèle Thériault et résolu unanimement d'approuver le procès-verbal du 3 mai 2016.

2016-140 APPROBATION DES COMPTES ET TRANSFERTS

Il est proposé par Danielle Cardin Pollender, appuyé par Philippe Dunn et résolu unanimement d'approuver la liste des comptes à payer et des transferts électroniques totalisant 316 499.19 \$ et d'autoriser le directeur général ou la directrice générale adjointe à effectuer le paiement de ces comptes à qui de droit.

Arrivée de Monsieur Daniel Meunier.

2016-141 RAPPORT DES DÉPENSES AUTORISÉES

Le directeur général dépose un rapport des dépenses autorisées.

2016-142 CORRESPONDANCE

Aucun nouveau document à ajouter.

2016-143 ADMINISTRATION BROME-MISSISQUOI SE DÉPLACE À OTTAWA DÉPUTÉ DENIS PARADIS - 13 JUIN

Il est proposé par Philippe Dunn, appuyé par Gisèle Thériault et résolu unanimement d'autoriser :

- le maire, Monsieur Normand Delisle, Madame la conseillère Danielle Cardin Pollender et Monsieur le conseiller Marc Labrecque à participer à l'activité « Brome-Missisquoi se déplace » (organisé par monsieur le député Denis Paradis) qui aura lieu à Ottawa le 13 juin prochain;
- d'inscrire les élus intéressés et de permettre le remboursement des dépenses relatives à cet événement (ex. : frais de repas et de transport, si requis) conformément à la réglementation.

2016-144 ADMINISTRATION CONVENTION COLLECTIVE – LETTRE D'ENTENTE TECHNICIEN JURIDIQUE MUNICIPAL

ATTENDU QUE le poste de technicien juridique municipal répond aux besoins municipaux et qu'il est souhaitable de convertir ce poste contractuel en poste régulier.

Il est proposé par Danielle Cardin Pollender, appuyé par Daniel Meunier et résolu unanimement d'autoriser le maire et le directeur général à signer, pour et au nom de la Municipalité, une lettre d'entente avec le Syndicat canadien de la fonction publique, section locale 4389, concernant la création du poste de technicien juridique municipal.

2016-145 ADMINISTRATION TECHNICIEN JURIDIQUE MUNICIPAL - ENGAGEMENT

Il est proposé par Réjean Racine, appuyé par Gisèle Thériault et résolu unanimement d'engager monsieur Francis Bergeron au poste de technicien juridique municipal rétroactivement au 1^{er} janvier 2016 aux conditions prévues à la lettre d'entente # 2.

2016-146 ADMINISTRATION COMITÉ ET ORGANISMES

ATTENDU QU'il est souhaitable de créer un comité pour le suivi du projet de construction d'un nouveau CPE.

Il est proposé par Daniel Meunier, appuyé par Philippe Dunn et résolu unanimement de nommer à titre de représentants de la Municipalité de Brigham :

- Comité du CPE Brigham : Normand Delisle, Danielle Cardin Pollender et Marc Labrecque.

Cette résolution complète la résolution numéro 2013-282 adoptée le 12 novembre 2013.

2016-147 URBANISME RÈGLEMENT NUMÉRO 2016-04 MODIFIANT LE RÈGLEMENT SUR

Le maire mentionne l'objet de ce règlement, son coût, sa portée et son mode de financement.

LES PERMIS ET CERTIFICATS NUMÉRO 06-104 – ADOPTION

Le directeur général mentionne que ce projet ne contient pas de dispositions susceptibles d'approbation référendaire.

Les membres du conseil déclarent avoir lu ce règlement et renoncent à sa lecture.

Il est proposé par Marc Labrecque, appuyé par Réjean Racine et résolu unanimement d'adopter le Règlement numéro 2016-04 modifiant le règlement sur les permis et certificats numéro 06-104.

Des copies de ce projet de règlement ont été mises à la disposition du public dès le début de la présente séance.

RÈGLEMENT NUMÉRO 2016-04 MODIFIANT LE RÈGLEMENT SUR LES PERMIS ET CERTIFICATS NUMÉRO 06-104

LE CONSEIL MUNICIPAL DÉCRÈTE CE QUI SUIT:

PARTIE I, DISPOSITIONS DÉCLARATOIRES

- 1. Le présent règlement modifie le règlement sur les permis et certificats numéro 06-104.
- 2. Le Conseil municipal déclare avoir adopté ce règlement partie par partie, article par article, alinéa par alinéa, de sorte que si l'une quelconque de ses parties devait être déclarée nulle par un tribunal compétent, les autres parties du règlement continuent de s'appliquer.

PARTIE II, DISPOSITIF DU RÈGLEMENT

3. Le chapitre 3 DISPOSITIONS RELATIVES AUX TARIFS ET ENTRÉE EN VIGUEUR est modifié par le remplacement de l'article 69 TARIFS DES PERMIS, par ce qui suit :

« 69 TARIF DES PERMIS

TYPE DE PERMIS OU CERTIFICAT	TARIF	
Permis de construction		
Construction, reconstruction d'un bâtiment principal ou		
d'une maison mobile y compris l'installation ou	Aucun	
l'assemblage d'une maison modulaire ou préfabriquée		
Agrandissement d'un bâtiment principal ou d'une maison mobile	Aucun	
Addition, agrandissement et/ou modification de bâtiment		
accessoire de type garage isolé, remise, gazebo, bâtiment		
d'entreposage des outils de jardin ou construction	Aucun	
accessoire de type ouverture (porte ou fenêtre), escalier,	Aucun	
patio, terrasse, balcon, véranda, solarium, vestibule		
permanent et autres constructions de même nature.		
Construction ou implantation d'un bâtiment ou d'un abri	Aucun	
servant à la chasse		
Construction, transformation, agrandissement,	Aucun	
addition d'un kiosque de vente à la ferme		
Construction, transformation, agrandissement ou	Aucun	
reconstruction d'une antenne de télécommunication		
Construction ou implantation d'un bâtiment agricole	Aucun	
Installation d'un puit	Aucun	
Construction, transformation, agrandissement ou	Aucun	
modification d'une installation d'élevage		
Addition, agrandissement et/ou modification d'un bâtiment		
accessoire de type industriel, commercial, institutionnel ou	Aucun	
de villégiature.		
Renouvellement d'un permis de construction	Aucun	
Certificats d'autorisation		
Procéder à des travaux de remblai ou de déblai	Aucun	
Procéder à l'abattage d'arbres	Aucun	
Déplacer une construction hors du lot et/ou terrain de son	Dépôt	
implantation lors de la demande de certificat	remboursable	
	500,00\$	
Démolir un bâtiment principal	Aucun	
Démolir un bâtiment secondaire	Aucun	
Changer l'usage d'un établissement ou ajouter un usage	Aucun	
Établir un commerce à domicile	Aucun	

TYPE DE PERMIS OU CERTIFICAT	TARIF
Réparer une construction de plus de 1 000 \$	Aucun
Procéder à l'installation et à la modification de toute affiche, panneau-réclame ou enseigne	Aucun
Installation d'une fournaise extérieure	Aucun
Procéder à la construction et à l'implantation d'un foyer extérieur	Aucun
Construction, transformation, agrandissement ou reconstruction, d'une installation d'évacuation ou de traitement des eaux usées	Aucun
Construction, transformation, agrandissement, ou reconstruction d'une piscine creusée ou hors terre	Aucun
Procéder à des travaux sur la rive ou le littoral d'un cours d'eau ou d'un lac	Aucun
Procéder à des travaux dans les zones de risques de crues	Aucun
Ériger une clôture un muret ou une haie	Aucun
Vente de garage	Aucun
Aménager un stationnement ou un espace de chargement et de déchargement	Aucun
Installer des conduites souterraines de distribution d'électricité, de téléphone ou de distribution de gaz	Aucun
Faire une excavation, ou un fossé ou un égout dans une rue ou dans un pavage ou dans un trottoir	Aucun
Occuper de façon permanente la voie publique soit par empiètement, passage aérien ou souterrain, voûte souterraine ou utilisation quelconque	Aucun
Renouvellement d'un certificat d'autorisation	Aucun
Permis de lotissement	
Pour chaque lot	Aucun
Certificat d'occupation	
Nouvelle destination, usage ou ajouté un usage	Aucun

PARTIE III, DISPOSITIONS FINALES

- 4. Les dispositions du présent règlement ont préséance sur toute disposition et sur toute illustration incompatible pouvant être contenue au règlement du plan d'urbanisme.
- 5. Le présent règlement entre en vigueur conformément à la loi.

ADOPTÉ À BRIGHAM, CE 7 JUIN 2016.

Normand Delisle	
Maire	
Jean-François Grandmont, avocat	
Directeur général et secrétaire-trésorier	

2016-148 URBANISME

RÈGLEMENT NUMÉRO 2016-05 MODIFIANT LE RÈGLEMENT SUR LE ZONAGE NUMÉRO 06-101 - ASSEMBLÉE PUBLIQUE DE CONSULTATION

Monsieur le Maire déclare ouverte l'assemblée publique de consultation au sujet du projet de Règlement numéro 2016-05 modifiant le Règlement sur le zonage numéro 06-101, aux motifs qui seront expliqués par l'inspectrice municipale et le directeur général.

L'objet de ce projet de règlement est de modifier le Règlement sur le zonage numéro 06-101 afin, notamment, de préciser les revêtements extérieurs interdits sur la rue des Érables, dans la zone E-11, à ajouter un usage et des marges de recul dans la zone E-08-A et à ajouter des usages dans la zone E-11, soit des usages résidentiels, commerciaux et communautaires.

Les zones E-08-A et E-11 sont situées au village, entre la rivière Yamaska Sud-Est et la voie ferrée, de part et d'autre de l'avenue des Érables.

M. le maire invite les personnes présentes à se prononcer sur la question et entend leurs commentaires.

Le directeur général mentionne que des dispositions de ce projet de Règlement sont susceptibles d'approbation référendaire et peuvent faire l'objet d'une demande d'être soumise à l'approbation des personnes habiles à voter. Ce projet contient des dispositions qui s'appliquent particulièrement aux zones E-08-A et E-11 et aux zones contiguës à celles-ci. Des copies du bulletin d'information « Comment faire une demande pour participer à un référendum » ont été mises à la disposition du public dès le début de cette assemblée ;

Après s'être assuré que personne d'autre ne veut intervenir, Monsieur le maire déclare l'assemblée de consultation close.

2016-149 URBANISME

RÈGLEMENT NUMÉRO 2016-06 MODIFIANT LE RÈGLEMENT SUR LE LOTISSEMENT NUMÉRO 06-102 – ASSEMBLÉE PUBLIQUE DE CONSULTATION

Monsieur le Maire déclare ouverte l'assemblée publique de consultation au sujet du projet de Règlement numéro 2016-06 modifiant le Règlement sur le lotissement numéro 06-102, aux motifs qui seront expliqués par l'inspectrice municipale et le DG.

L'objet de ce projet de règlement est de modifier le Règlement sur le lotissement numéro 06-102 afin, notamment, de modifier les superficies minimales des terrains et le frontage simple minimal dans les zones E-08-A, E-08-B et E-11 de même que la superficie minimale et le frontage des terrains desservis à proximité d'un cours d'eau à débit régulier ou d'un lac.

Les zones E-08-A, E-08-B et E-11 sont situées au village, entre la rivière Yamaska Sud-Est et la voie ferrée, de part et d'autre de l'avenue des Érables.

M. le maire invite les personnes présentes à se prononcer sur la question et entend leurs commentaires.

Le directeur général mentionne que des dispositions de ce projet de Règlement sont susceptibles d'approbation référendaire et peuvent faire l'objet d'une demande d'être soumise à l'approbation des personnes habiles à voter. Ce projet contient des dispositions qui s'appliquent particulièrement aux zones E-08-A, E-08-B et E-11 et aux zones contiguës à celles-ci. Des copies du bulletin d'information « Comment faire une demande pour participer à un référendum » ont été mises à la disposition du public dès le début de cette assemblée ;

Après s'être assuré que personne d'autre ne veut intervenir, Monsieur le maire déclare l'assemblée de consultation close.

2016-150 VOIRIE

Aucun dossier.

2016-151 EAUX USÉES ET EAU POTABLE EAU POTABLE SECTEUR GUAY – SUIVI

Le directeur général mentionne qu'une rencontre avec les représentants du ministère de l'Environnement et un représentant du MAMOT a eu lieu le 6 juin 2016 en présence du consultant LCL Environnement. Le MAMOT accepterait de subventionner des puits municipaux seulement.

2016-152 SÉCURITÉ PUBLIQUE AIRES NON-FUMEURS

ATTENDU l'adoption de la *Loi concernant la lutte contre le tabagisme* le 26 novembre 2015 par le gouvernement provincial.

ATTENDU l'entrée en vigueur le 26 mai 2016 de certaines mesures de la *Loi visant à renforcer la lutte contre le tabagisme* dans les aires extérieures de jeu destinées aux enfants, les terrains des camps de vacances, les terrains sportifs et de jeux, qui sont fréquentés par des mineurs et qui accueillent le public.

ATTENDU QUE la Municipalité est un exploitant de lieux visés au sens de loi.

Il est proposé par Marc Labrecque, appuyé par Daniel Meunier et résolu unanimement de déclarer l'ensemble des parcs exploités par la Municipalité des espaces sans fumée.

2016-153 SÉCURITÉ PUBLIQUE PARTAGE DE LA ROUTE – PANNEAUX DE SIGNALISATION

ATTENDU l'importance des initiatives visant à améliorer la sécurité routière tel que de garder une distance minimale de 1,5 mètre entre une auto et un cycliste.

Il est proposé par Réjean Racine, appuyé par Gisèle Thériault et résolu unanimement de commander et de procéder à l'installation de panneau de sensibilisation sur les rues suivantes :

- des Pins
- Léger.

2016-154 LOISIRS ET CULTURE FÊTE MUNICIPALE - RÉGIE DES ALCOOLS, DES COURSES ET DES JEUX DEMANDE DE PERMIS DE RÉUNION

Il est proposé par Daniel Meunier, appuyé par Marc Labrecque et résolu unanimement :

- d'autoriser le directeur général ou la directrice générale adjointe à demander un permis de réunion à la Régie des alcools, des courses et des jeux pour la Fête municipale du 20 août 2016;
- d'assumer les frais de ce permis à même le fonds général de la municipalité.

2016-155 LOISIRS ET CULTURE TOUR CIBC CHARLES-BRUNEAU – 8 JUILLET 2016

Il est proposé par Gisèle Thériault, appuyé par Réjean Racine et résolu unanimement :

- d'accueillir le tour CIBC Charles-Bruneau qui passera sur notre territoire le 8 juillet prochain et d'autoriser la circulation des vélos sur notre territoire;
- de mettre à la disposition des participants des installations sanitaires, d'accueil et/ou de sécurité si requis;
- de financer ces dépenses à même le fonds général de la municipalité;
- d'autoriser le directeur général ou à directrice générale adjointe à donner toute directive et à signer tout document à ces effets.

Aucun dossier.

2016-156
ENVIRONNEMENT

2016-157
VARIA

Aucun dossier.

2016-158 PÉRIODE DE QUESTIONS

Le conseil tient une période de questions au cours de laquelle les personnes présentes peuvent poser des questions à ses membres.

Des copies de l'ordre du jour ont été mises la présente séance.	à la disposition du public dès le début de
2016- LEVÉE DE L'A	
Il est proposé par Réjean Racine, appuyé unanimement de lever la séance. Il est 20h2	_
Normand Delisle Maire	Jean-François Grandmont Directeur général et secrétaire-trésorier

CANADA PROVINCE DE QUÉBEC MRC BROME-MISSISQUOI MUNICIPALITÉ DE BRIGHAM SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 14 JUIN 2016

À une séance extraordinaire du Conseil de la Municipalité de Brigham tenue le mardi 14 juin 2016 à 9 h 02 à la Salle du Conseil, 118, avenue des Cèdres à Brigham. Sont présents à l'ouverture: Mesdames les conseillères et Messieurs les conseillers Marc Labrecque, Danielle Cardin Pollender, Philippe Dunn et Gisèle Thériault sous la présidence du maire Monsieur Normand Delisle.

Monsieur Daniel Meunier est présent à compter du point 2016-162.

Monsieur Réjean Racine est absent.

Assiste également à la réunion: le directeur général et secrétaire-trésorier, Monsieur Jean-François Grandmont.

ORDRE DU JOUR

- 1. Avis de convocation
- 2. Adoption de l'ordre du jour
- 3. Voirie
 - 3.1 Appel d'offres 2016-02 Rechargement des chemins Nord et Horner
- 4. Période de questions
- 5. Levée de l'assemblée

2016-160 AVIS DE CONVOCATION

Le directeur général mentionne que l'avis de convocation de la présence séance a été signifié à tous les membres du conseil conformément à la loi.

2016-161 ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est proposé par Danielle Cardin Pollender, appuyé par Philippe Dunn et résolu unanimement d'adopter l'ordre du jour présenté.

Arrivée de Monsieur Daniel Meunier.

2016-162 VOIRIE APPEL D'OFFRES 2016-02 RECHARGEMENT DES CHEMINS NORD ET HORNER

ATTENDU QUE la Municipalité a reçu six soumissions dans le cadre de l'appel d'offres public 2016-02 :

SOUMISSIONNAIRE	MONTANT (taxes incluses)
Sintra inc.	227 855.97\$
Eurovia Québec Construction inc.	220 664.98\$
Groupe Allaire Gince Infrastructures inc.	229 950.00\$
Excavation St-Pierre et Tremblay inc.	214 398.48\$
Construction Bau-Val inc.	429 492.21\$
Roger Dion & Fils 2006 inc.	199 461.51\$

Il est proposé par Marc Labrecque, appuyé par Gisèle Thériault et résolu unanimement :

- d'accepter la plus basse soumission conforme, à prix unitaire, pour des travaux de rechargement des chemins Nord et Horner (incluant le rechargement d'une section supplémentaire du chemin Nord (1 km) soit la proposition de l'entreprise Roger Dion & fils 2006 inc. au prix de 199 461,51 \$ taxes incluses;
- d'autoriser le directeur général à octroyer un contrat de gré à gré pour la surveillance des travaux et un contrat de gré à gré pour le contrôle des matériaux conformément à la loi et dans les limites de son pouvoir de délégation;
- d'autoriser le directeur général à autoriser des travaux supplémentaires dans les limites de son pouvoir de délégation pour et au nom de la Municipalité de Brigham et à signer toute entente d'accès rapide et/ou de consentement à servitudes;
- de financer cette dépense, nette de ristourne de taxes, à même le fonds général de la municipalité et tout programme d'aide financière admissible, étant entendu que les travaux ne devront pas débuter avant l'obtention d'une lettre d'annonce ministérielle confirmant l'octroi d'une aide financière;
- d'autoriser le directeur général ou, en son absence, la directrice générale adjointe à donner toute directive et à signer tout document à cet effet.

2016-163 PÉRIODE DE QUESTIONS

Le conseil tient une période de questions au cours de laquelle les personnes présentes peuvent poser des questions à ses membres.

Des copies de l'ordre du jour ont été mises à la disposition du public dès le début de la présente séance.

2016-164 LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

Il est proposé par Philippe Dur	nn, appuyé par Danielle Cardin Pollender et résolu
unanimement de lever l'assembl	lée. Il est 9 h 08.
Normand Delisle Maire	Jean-François Grandmont Directeur général et secrétaire-trésorier

CANADA PROVINCE DE QUÉBEC MRC BROME-MISSISQUOI MUNICIPALITÉ DE BRIGHAM SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 17 JUIN 2016

À une séance extraordinaire du Conseil de la Municipalité de Brigham tenue le vendredi 17 juin 2016 à 9 h 00 à la Salle du Conseil, 118, avenue des Cèdres à Brigham. Sont présents à l'ouverture: Mesdames les conseillères et Messieurs les conseillers Réjean Racine, Marc Labrecque, Danielle Cardin Pollender et Gisèle Thériault sous la présidence du maire Monsieur Normand Delisle.

Monsieur Daniel Meunier est présent à compter du point 2016-167.

Monsieur Philippe Dunn est absent.

Assiste également à la réunion: le directeur général et secrétaire-trésorier, Monsieur Jean-François Grandmont.

ORDRE DU JOUR

- 1. Avis de convocation
- 2. Adoption de l'ordre du jour
- 3. Voirie
 - 3.1 Ministère des Transports du Québec Demandes d'aide financière
 - 3.2 Ministère des Transports du Québec Programme Réhabilitation du réseau routier local – Volet – Redressement des infrastructures routières locales – Plans et devis
 - 3.3 Ministère des Transports du Québec Programme Réhabilitation du réseau routier local – Volet – Redressement des infrastructures routières locales – Travaux
 - 3.4 Ministère des Transports du Québec Programme Réhabilitation du réseau routier local – Volet – Accélération des investissements sur le réseau routier local
- 4. Période de questions
- 5. Levée de l'assemblée

2016-165 AVIS DE CONVOCATION

Le directeur général mentionne que l'avis de convocation de la présence séance a été signifié à tous les membres du conseil conformément à la loi.

2016-166 ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est proposé par Réjean Racine, appuyé par Marc Labrecque et résolu unanimement d'adopter l'ordre du jour présenté.

Arrivée de Monsieur Daniel Meunier.

2016-167 VOIRIE MINISTÈRE DES TRANSPORTS DU QUÉBEC – DEMANDES D'AIDE FINANCIÈRE

Le directeur général donne des explications sur la nature des demandes d'aide financière à présenter au ministère des Transports du Québec.

2016-168 VOIRIE

MINISTÈRE DES TRANSPORTS DU QUÉBEC – PROGRAMME RÉHABILITATION DU RÉSEAU ROUTIER LOCAL – VOLET – REDRESSEMENT DES INFRASTRUCTURES ROUTIÈRES LOCALES – PLANS ET DEVIS

Le directeur général donne des explications sur ce volet.

2016-169 VOIRIE

MINISTÈRE DES TRANSPORTS DU QUÉBEC – PROGRAMME RÉHABILITATION DU RÉSEAU ROUTIER LOCAL – VOLET – REDRESSEMENT DES INFRASTRUCTURES ROUTIÈRES LOCALES – TRAVAUX

ATTENDU QUE la Municipalité de Brigham a pris connaissance des modalités d'application du Volet – Redressement des infrastructures routières locales (RIRL);

ATTENDU QUE la Municipalité de Brigham désire présenter une demande d'aide financière au ministère des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports (MTMDET) pour la réalisation de travaux d'amélioration du réseau routier local de niveau 1 et 2;

ATTENDU QUE des interventions visées dans la demande d'aide financière sont inscrites à l'intérieur d'un plan d'intervention pour lequel la MRC Brome-Missisquoi a obtenu un avis favorable du MTMDET;

ATTENDU QUE la Municipalité de Brigham souhaite obtenir une approbation globale de son projet (incluant les travaux connexes) de par ses particularités et pour des raisons d'efficience ainsi que du fait qu'il touche également la Ville de Bromont;

POUR CES MOTIFS, il est proposé par Marc Labrecque, appuyé par Gisèle Thériault et résolu unanimement :

- que le conseil de la Municipalité de Brigham autorise la présentation d'une demande d'aide financière et confirme son engagement à faire réaliser les travaux selon les modalités établies dans le cadre du volet RIRL;
- que le directeur général ou la directrice générale adjointe soit autorisé à signer tout document à cet effet;
- qu'une copie de la présente résolution soit transmise à monsieur Pierre Paradis, député de Brome-Missiquoi et ministre de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation et à la Ville de Bromont.

2016-170 VOIRIE

MINISTÈRE DES TRANSPORTS DU QUÉBEC – PROGRAMME RÉHABILITATION DU RÉSEAU ROUTIER LOCAL – VOLET – ACCÉLÉRATION DES INVESTISSEMENTS SUR LE RÉSEAU ROUTIER LOCAL

ATTENDU QUE la Municipalité de Brigham a pris connaissance des modalités d'application du Volet – Accélération des investissements sur le réseau routier local (AIRRL);

ATTENDU QUE la Municipalité de Brigham désire présenter une demande d'aide financière au ministère des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports (MTMDET) pour la réalisation de travaux d'amélioration du réseau routier local;

POUR CES MOTIFS, il est proposé par Danielle Cardin Pollender, appuyé par Daniel Meunier et résolu unanimement :

- que le conseil de la Municipalité de Brigham autorise la présentation d'une demande d'aide financière et confirme son engagement à faire réaliser les travaux selon les modalités établies dans le cadre du volet AIRRL;
- que le directeur général ou la directrice générale adjointe soit autorisé à signer tout document à cet effet;
- qu'une copie de la présente résolution soit transmise à monsieur Pierre Paradis, député de Brome-Missiquoi et ministre de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation.

42016-171 PÉRIODE DE QUESTIONS

Le conseil tient une période de questions au cours de laquelle les personnes présentes peuvent poser des questions à ses membres.

Des copies de l'ordre du jour ont été mises à la disposition du public dès le début de la présente séance.

2016-172 LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

Il est proposé par Réjean Racine, appuyé par Marc Labrecque et résolu unanimement de lever l'assemblée. Il est 9 h 18.

Normand Delisle	Jean-François Grandmont
Maire	Directeur général et secrétaire-trésorier

CANADA PROVINCE DE QUÉBEC MRC BROME-MISSISQUOI MUNICIPALITÉ DE BRIGHAM SÉANCE DU 5 JUILLET 2016

À une séance du Conseil de la Municipalité de Brigham tenue le mardi 5 juillet 2016 à 19h30 à la Salle du Conseil, 118, avenue des Cèdres à Brigham. Sont présents à l'ouverture: Mesdames les conseillères et Messieurs les conseillers Daniel Meunier, Réjean Racine, Marc Labrecque, Danielle Cardin Pollender et Gisèle Thériault sous la présidence du maire Monsieur Normand Delisle.

Monsieur Philippe Dunn est absent.

Assiste également à la réunion: le directeur général et secrétaire-trésorier, Monsieur Jean-François Grandmont.

ORDRE DU JOUR

- 1. Adoption de l'ordre du jour
- 2. Approbation des procès-verbaux des 7, 14 et 17 juin 2016
- 3. Approbation des comptes et transferts
- 4. Rapport des dépenses autorisées
- 5. Correspondance
- 6. Administration
 - 6.1 Maire suppléant Nomination
 - 6.2 MMQ Assurance Ristourne
 - 6.3 Congrès de la FQM
 - 6.4 Organigramme
- 7. Urbanisme
 - 7.1 Chemin Farr Acquisition
 - 7.2 Agrandissement de la zone industrielle Demande d'exclusion Offre de la MRC Brome-Missisquoi
 - 7.3 Personne salariée surnuméraire Inspecteur municipal adjoint
 - 7.4 Chef d'équipe
- 8. Voirie
 - 8.1 Appel d'offres 2016-01 Réfection du chemin Grégoire Acceptation provisoire
- 9. Eaux usées et eau potable
 - 9.1 Eau potable secteur Guay Suivi
- 10. Sécurité publique
- 11. Loisirs et culture
 - 11.1 Pavillon Gilles-Giroux Programme d'infrastructures communautaires de Canada 150 Demande de subvention
 - 11.2 Farnham Entente intermunicipale
 - 11.3 Cowansville Entente intermunicipale
- 12. Environnement
 - 12.1 Régie intermunicipale d'élimination de déchets solides de Brome-Missisquoi - Projet de compostage – Confirmation d'engagement
- 13. Varia
 - 13.1 Nouveau site web Présentation du concept
- 14. Période de questions
- 15. Levée de l'assemblée

2016-173 ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est proposé par Daniel Meunier, appuyé par Gisèle Thériault et résolu unanimement d'adopter l'ordre du jour présenté en gardant le varia ouvert.

2016-174 APPROBATION DES PROCÈS-VERBAUX DES 7, 14 ET 17 JUIN 2016

Il est proposé par Danielle Cardin Pollender, appuyé par Daniel Meunier et résolu unanimement d'approuver les procès-verbaux des 7, 14 et 17 juin 2016.

2016-175 APPROBATION DES COMPTES ET TRANSFERTS

Il est proposé par Marc Labrecque, appuyé par Réjean Racine et résolu unanimement d'approuver la liste des comptes à payer et des transferts électroniques totalisant 290 943,70 \$ et d'autoriser le directeur général ou la directrice générale adjointe à effectuer le paiement de ces comptes à qui de droit.

2016-176 RAPPORT DES DÉPENSES AUTORISÉES

Le directeur général dépose un rapport des dépenses autorisées.

2016-177 CORRESPONDANCE

Une copie de la résolution 2016-177 de la Ville de Farnham concernant l'adoption du projet de Règlement modifiant le Règlement 453 adoptant le plan d'urbanisme de la Ville de Farnham (Règlement de contrôle intérimaire 03-0315 sur la gestion des eaux de ruissellement et le contrôle de l'érosion) et des documents afférents.

2016-178 ADMINISTRATION MAIRE SUPPLÉANT - NOMINATION

Il est proposé par Danielle Cardin Pollender, appuyé par Marc Labrecque et résolu unanimement de nommer monsieur Réjean Racine au poste de maire suppléant pour une période de huit mois à compter du 12 juillet 2016.

2016-179 ADMINISTRATION MMQ – ASSURANCE - RISTOURNE

Monsieur le maire fait mention aux personnes présentes de la réception d'une ristourne au montant de 2722 \$ de notre assureur, la Mutuelle des municipalités du Québec et du dépôt de la lettre confirmant celle-ci au conseil.

3766

2016-180 ADMINISTRATION CONGRÈS DE LA FQM

Il est proposé par Daniel Meunier, appuyé par Marc Labrecque et résolu unanimement d'autoriser le maire, M. Normand Delisle, madame la conseillère Danielle Cardin Pollender ainsi que messieurs les conseillers Réjean Racine, Philippe Dunn et Marc Labreque à participer au prochain congrès de la Fédération québécoise des municipalités qui aura lieu du 29 septembre au 1^{er} octobre 2016 à Québec;

D'inscrire les élus intéressés et de permettre le remboursement des dépenses relatives à cet événement (frais de repas, de transport et d'hébergement) conformément à la réglementation.

2016-181 ADMINISTRATION ORGANIGRAMME

ATTENDU les recommandations formulées par le Carrefour du capital humain de l'Union des Municipalités du Québec pour améliorer la structure municipale, lesquelles prévoient notamment la création du poste de directeur de l'urbanisme, de l'environnement et des travaux publics et d'un poste d'inspecteur municipal adjoint ;

ATTENDU QUE le nouveau directeur de l'urbanisme, de l'environnement et des travaux publics sera d'office inspecteur municipal et que le poste d'inspecteur municipal adjoint en sera un à temps partiel (2 jours par semaine) ;

ATTENDU QUE cette nouvelle structure répondra mieux aux besoins municipaux.

Il est proposé par Gisèle Thériault, appuyé par Daniel Meunier et résolu unanimement d'adopter l'organigramme joint en annexe de la présente résolution.

2016-182 URBANISME CHEMIN FARR – ACQUISITION

Madame Danielle Cardin Pollender déclare son intérêt concernant ce chemin et ne participe pas à l'adoption de la présente résolution.

Il est proposé par Marc Labrecque, appuyé par Réjean Racine et résolu unanimement :

- d'acquérir les lots 5 393 744, 5 393 745 et 5 393 746 du cadastre du Québec dans le but de régulariser les titres de propriété de la section du chemin Farr situé sur le territoire de la Municipalité de Brigham, aux conditions mentionnées dans le projet de cession de rue préparé par Me Charles Antoine Robitaille, notaire.
- de financer les frais afférents à même le fonds général de la municipalité (budget courant);
- d'autoriser le maire et le directeur général à donner toute directive et à signer tout document à cet effet pour et au nom de la Municipalité de Brigham.

2016-183 URBANISME

AGRANDISSEMENT DE LA ZONE INDUSTRIELLE – DEMANDE D'EXCLUSION – OFFRE DE LA MRC BROME-MISSISQUOI

ATTENDU la demande formulée à la MRC Brome-Missisquoi (par la résolution numéro 2016-095) de prendre en charge une demande d'exclusion de la zone agricole.

Il est proposé par Danielle Cardin Pollender, appuyé par Daniel Meunier et résolu unanimement :

- d'accepter l'offre de la MRC Brome-Missisquoi de mener à bien une demande d'exclusion de la zone agricole afin d'agrandir la zone industrielle de la rue Cameron pour un montant forfaitaire de 6000 \$:
- de financer cette dépense à même le fonds général de la municipalité (budget courant).

2016-184 URBANISME PERSONNE SALARIÉE SURNUMÉRAIRE – INSPECTEUR MUNICIPAL ADJOINT

ATTENDU QU'IL y a lieu de prolonger l'engagement de l'inspecteur municipal adjoint à temps partiel afin de pallier à un surcroit de travail à raison d'environ 4 heures par semaine.

Il est proposé par Daniel Meunier, appuyé par Réjean Racine et résolu unanimement :

- de prolonger l'engagement de monsieur Jocelyn Duhamel à titre d'inspecteur municipal adjoint (personne salariée surnuméraire) jusqu'au 30 septembre 2016, aux conditions prévues à la convention collective de travail et selon les besoins de la Municipalité;
- d'autoriser le directeur général ou la directrice générale adjointe à signer tout document à cet effet.

2016-185 URBANISME CHEF D'ÉQUIPE

ATTENDU QUE l'inspectrice municipale supervise le travail de l'inspecteur municipal adjoint depuis son embauche et qu'elle coordonne et planifie les travaux relatifs à l'inspection et aux travaux publics.

Il est proposé par Gisèle Thériault, appuyé par Marc Labrecque et résolu unanimement de reconnaitre madame Laura Lee à titre de chef d'équipe rétroactivement au 13 janvier 2016.

3768

2016-186 VOIRIE

APPEL D'OFFRES 2016-01 – TRAVAUX DE RÉFECTION DU CHEMIN GRÉGOIRE – ACCEPTATION PROVISOIRE

ATTENDU la recommandation de la firme SNC-LAVALIN.

Il est proposé par Marc Labrecque, appuyé par Danielle Cardin Pollender et résolu unanimement :

- d'accepter provisoirement les travaux effectués par l'entreprise Gestion Dexsen inc. pour le projet de réfection du chemin Grégoire dans le cadre de l'appel d'offres 2016-01 et d'autoriser le paiement d'un montant de 193 625,97 \$ taxes incluses conformément au décompte numéro 1 datée du 30 juin 2016;
- de financer cette dépense conformément à la résolution numéro 2016-066;
- d'autoriser le directeur général ou la directrice générale adjointe à donner toute directive et à signer tout document à cet effet.

2016-187 EAUX USÉES ET EAU POTABLE EAU POTABLE SECTEUR GUAY – SUIVI

Le directeur général mentionne qu'un plan personnalisé de l'emplacement des futurs puits sera transmis aux résidents concernés du secteur Guay au cours du mois de juillet.

2016-188 SÉCURITÉ PUBLIQUE

Aucun dossier.

2016-189

PAVILLON GILLES-GIROUX - PROGRAMME D'INFRASTRUCTURES COMMUNAUTAIRES DE CANADA 150 VOLET II DEMANDE DE SUBVENTION

LOISIRS

ATTENDU QUE de jeunes familles vont s'installer de plus en plus à Brigham et qu'il faut s'assurer qu'elles aient les services pour assurer leur développement, et cela sans oublier la communauté en place représentant tous les âges de notre population.

ATTENDU QU'UN des objectifs du plan stratégique Brigham 2015-2040 est d'augmenter l'offre de services de loisirs et culture pour répondre aux demandes de toutes les tranches de la population de Brigham.

ATTENDU QUE le pavillon Gilles-Giroux nécessite des rénovations majeures pour permettre son utilisation de façon pérenne, dans le respect de l'environnement.

ATTENDU QUE le pavillon Gilles-Giroux n'est pas adapté pour certaines activités de loisirs et culturelles et que les besoins en ce sens ne cessent de croitre année après année.

Il est proposé par Daniel Meunier, appuyé par Danielle Cardin Pollender et résolu unanimement :

- que le conseil de la Municipalité de Brigham autorise la présentation d'une demande de subvention pour la rénovation écologique du Pavillon Gilles-Giroux et la construction d'une salle communautaire multifonctionnelle (*salle du Canada*) dans le cadre du Programme d'infrastructure communautaire de Canada 150 (PIC150) volet II;
- de confirmer que la municipalité prendra à sa charge l'entretien de ces infrastructures afin d'en assurer la pérennité;
- d'autoriser le directeur général ou la directrice générale adjointe à donner toute directive et à signer tout document à cet effet;
- qu'une copie de la présente résolution soit transmise à monsieur Denis Paradis, député fédéral de Brome-Missisquoi.

2016-190 LOISIRS ET CULTURE FARNHAM –ENTENTE INTERMUNICIPALE

Il est proposé par Marc Labrecque, appuyé par Gisèle Thériault et résolu unanimement d'autoriser le maire et le directeur général à négocier et à signer, pour et au nom de la municipalité de Brigham une nouvelle entente avec la Ville de Farnham pour l'utilisation de leur aréna pour un montant de 7500 \$ par année jusqu'au 30 juin 2019.

2016-191 LOISIRS ET CULTURE COWANSVILLE – ENTENTE INTERMUNICIPALE

Il est proposé par Daniel Meunier, appuyé par Réjean Racine et résolu unanimement d'autoriser le maire et le directeur général à négocier et à signer, pour et au nom de la municipalité de Brigham une nouvelle entente loisirs avec la Ville de Cowansville jusqu'au 31 août 2019 sur la base de la proposition de la Ville de Cowansville datée du 30 mai 2016.

2016-192 ENVIRONNEMENT RÉGIE INTERMUNICIPALE D'ÉLIMINATION DE DÉCHETS SOLIDES DE BROME-MISSISQUOI PROJET DE COMPOSTAGE – CONFIRMATION D'ENGAGEMENT

CONSIDÉRANT que le conseil d'administration de la Régie intermunicipale d'élimination de déchets solides de Brome-Missisquoi (RIEDSBM, ci-après appelée la « Régie ») est constitué de quatre villes membres (Ville de Bedford, Ville de Cowansville, Ville de Dunham et Ville de Farnham) qui éliminent les déchets municipaux en provenance de leur territoire respectif et gérés par les municipalités au site d'enfouissement de la Régie;

CONSIDÉRANT que la Régie construira, pour 2017, une nouvelle installation de compostage en andains retournés à aire ouverte pour le traitement des matières organiques résiduelles (incluant les boues municipales et de fosses septiques) du secteur résidentiel et des industries, commerces et institutions (ICI);

CONSIDÉRANT que l'installation de compostage projetée aura une capacité de traitement suffisante pour desservir un besoin estimé à 13 600 tonnes/an d'ici 2035, selon l'étude de faisabilité réalisée par SOLINOV en 2016 pour le compte de la Régie;

CONSIDÉRANT que le projet est conforme aux orientations des plans de gestion des matières résiduelles (PGMR) des MRC visées par le projet de compostage;

CONSIDÉRANT que la Régie a soumis son projet au Programme de traitement des matières organiques par biométhanisation et par compostage (PTMOBC) du Ministère du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques (MDDELCC) et que l'engagement des municipalités partenaires, à respecter les critères d'admissibilité du projet, est requis pour obtenir la subvention et que des conditions s'appliquent au versement de l'aide.

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Réjean Racine, appuyé par Gisèle Thériault et résolu unanimement que la Municipalité de Brigham s'engage à:

- implanter ou maintenir sur son territoire une troisième voie de collecte municipale de porte en porte pour récupérer les matières organiques résiduelles du secteur résidentiel (et de petits commerces assimilables s'il y a lieu) en desservant au moins 70% des unités d'occupation résidentielles;
- acheminer les matières organiques résiduelles séparées à la source, issues des collectes municipales, à la future installation de compostage de la Régie à Cowansville et ce, au plus tard le 1^{er} juin 2018. Cette date pourra toutefois être révisée lors de la signature de l'entente dans le cas où la municipalité ou ville sera en mesure de faire la démonstration auprès de la RIEDSBM que le respect de cette date lui cause un préjudice sérieux;
- mettre en place des mécanismes visant à assurer l'acheminement des autres matières organiques résiduelles de provenance municipale (ex : d'écocentres, de points de dépôt ou de travaux publics) à la future installation de compostage de la Régie au plus tard le 1^{er} juin 2018;
- conclure une entente d'une durée de cinq années avec la Régie lors de la préparation de son programme de collecte, ou d'ici l'ouverture du centre de compostage à l'automne 2017, afin de convenir de façon plus détaillée des termes de sa participation au projet de compostage (tarification, matières à acheminer, date de début, etc.) ainsi que des conditions de réception des matières organiques, des boues municipales et septiques déshydratées au site de compostage et du retour du compost produit. Celle-ci se renouvellera automatiquement pour une période de cinq années à moins que l'une ou l'autre des parties ne signifie son intention de ne pas renouveler l'entente. Un tel avis doit être donné par courrier recommandé au moins 12 mois avant l'expiration de l'entente ou de tout renouvellement de celle-ci.

3771

2016-193 VARIA NOUVEAU SITE WEB – PRÉSENTATION DU CONCEPT

Monsieur Franconcept du norprésentes.	 	1	1 , 1	
presentesi				
	2016-194 VARIA			

Aucun dossier.

2016-195 PÉRIODE DE QUESTIONS

Le conseil tient une période de questions au cours de laquelle les personnes présentes peuvent poser des questions à ses membres.

Des copies de l'ordre du jour ont été mises à la disposition du public dès le début de la présente séance.

2016-196 LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

Il est proposé par Réjean Racine, appuyé par Danielle Cardin Pollender et résolu unanimement de lever la séance. Il est 20h42.

Normand Delisle Jean-François Grandmont
Maire Directeur général et secrétaire-trésorier

CANADA PROVINCE DE QUÉBEC MRC BROME-MISSISQUOI MUNICIPALITÉ DE BRIGHAM SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 20 JUILLET 2016

À une séance extraordinaire du Conseil de la Municipalité de Brigham tenue le mercredi 20 juillet 2016 à 19h30 à la Salle du Conseil, 118, avenue des Cèdres à Brigham. Sont présents à l'ouverture : Mesdames les conseillères et Messieurs les conseillers Daniel Meunier, Danielle Cardin Pollender, Réjean Racine, Philippe Dunn, Marc Labrecque et Gisèle Thériault sous la présidence du maire Monsieur Normand Delisle.

Assiste également à la réunion : le directeur général et secrétaire-trésorier, Monsieur Jean-François Grandmont.

ORDRE DU JOUR

- 1. Avis de convocation
- 2. Adoption de l'ordre du jour
- 3. Administration
 - 3.1. Archives Destruction de documents
 - 3.2. Hôtel de Ville Fonds pour l'accessibilité
 - 3.3. Hôtel de Ville Réfection
- 4. Urbanisme
 - 4.1. Règlement numéro 2016-08 modifiant le règlement sur le zonage numéro 06-101 Premier projet
 - 4.2. Centre de la petite enfance Brigham
- 5. Sécurité publique
 - 5.1. Ministère de la Sécurité publique Cadre pour la prévention des sinistres
- 6. Période de questions
- 7. Levée de l'assemblée

Monsieur le Maire informe les personnes présentes que nous avons reçu une carte de remerciements des élèves de l'École St-Vincent-Ferrier. Il est suggéré que cette reconnaissance soit inscrite dans le prochain bulletin municipal.

2016-197 AVIS DE CONVOCATION

Le directeur général mentionne que l'avis de convocation de la présence séance a été signifié à tous les membres du conseil conformément à la loi.

2016-198 ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est proposé par Marc Labrecque, appuyé par Gisèle Thériault et résolu unanimement d'adopter l'ordre du jour.

3773

2016-199 ADMINISTRATION ARCHIVES – DESTRUCTION DE DOCUMENTS

Il est proposé par Réjean Racine, appuyé par Daniel Meunier et résolu unanimement d'approuver la destruction des documents mentionnés sur les deux listes préparées par HB Archivistes (en date du 7 juillet 2016) conformément au calendrier de conservation actuellement en vigueur ainsi que la destruction de 23 cassettes de sauvegarde.

2016-200 ADMINISTRATION HÔTEL DE VILLE – FONDS POUR L'ACCESSIBILITÉ

ATTENDU QUE le Conseil municipal considère que l'accessibilité des personnes handicapées aux services municipaux et à la vie démocratique est une priorité;

ATTENDU QUE l'hôtel de ville de Brigham présente de nombreux obstacles pour permettre une accessibilité adéquate des personnes handicapées aux services municipaux et à la vie démocratique

ATTENDU l'appui reçu de l'Association des personnes handicapées physiques de Brome-Missisquoi dans le cadre de ce projet d'accessibilité universelle ;

Il est proposé par Marc Labrecque, appuyé par Danielle Cardin Pollender et résolu unanimement :

- que la Municipalité de Brigham autorise la présentation du projet de mise aux normes et d'amélioration de l'accessibilité de l'Hôtel de Ville à Emploi et Développement social Canada (EDSC) dans le cadre du Fonds pour l'accessibilité;
- que soit confirmé l'engagement de la Municipalité de Brigham à payer sa part des coûts admissibles au projet ;
- que la Municipalité de Brigham désigne monsieur Jean-François Grandmont, directeur général ou madame Guylaine Poudrier, directrice générale adjointe comme personne autorisée à agir en son nom et à signer en son nom tous les documents relatifs au projet mentionné cidessus.

2016-201 ADMINISTRATION HÔTEL DE VILLE – RÉFECTION

Il est proposé par Daniel Meunier, appuyé par Philippe Dunn et résolu unanimement :

- que les membres du comité du CPE Brigham soient également les membres du comité de réfection de l'Hôtel de Ville;

 que le projet de réfection de l'Hôtel de Ville tienne compte du futur Centre de la petite enfance de Brigham et des travaux de réfection du Pavillon Gilles-Giroux.

2016-202 URBANISME

RÈGLEMENT NUMÉRO 2016-08 MODIFIANT LE RÈGLEMENT SUR LE ZONAGE NUMÉRO 06-101 – PREMIER PROJET

Il est proposé par Gisèle Thériault, appuyé par Daniel Meunier et résolu unanimement de prévoir une séance extraordinaire lundi le 25 juillet 2016 à 9 h pour l'adoption du premier projet de règlement numéro 2016-08 modifiant le règlement sur le zonage numéro 06-101.

2016-203 URBANISME CENTRE DE LA PETITE ENFANCE BRIGHAM

Il est proposé par Daniel Meunier, appuyé par Marc Labrecque et résolu unanimement que le futur Centre de la petite enfance de Brigham soit conçu selon les principes de développement durable et qu'un toit vert soit intégré au projet.

2016-204 SÉCURITÉ PUBLIQUE MINISTÈRE DE LA SÉCURITÉ PUBLIQUE CADRE POUR LA PRÉVENTION DES SINISTRES

ATTENDU que 79 % des résidences situées dans secteur des rues Decelles, Fortin et du chemin Choinière à Brigham sont situées dans le littoral de la rivière Yamaska (zone inondable 0 - 2 ans) en plus d'être soumis aux aléas des ruisseaux Dozois et Beaver Meadow;

ATTENDU la vulnérabilité aux grandes inondations du pont du Perron, lequel est le seul lien pouvant supporter le passage des véhicules incendies et des camions;

ATTENDU que le Ministère des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports est responsable de la structure du pont du Perron;

ATTENDU qu'il est important de trouver des solutions durables pour les résidents de ce secteur en tenant compte des enjeux sociaux, économiques et environnementaux;

ATTENDU les résolutions antérieures adoptées par la Municipalité de Brigham concernant ce secteur situé près de l'aéroport Roland-Désourdy.

Il est proposé par Marc Labrecque, appuyé par Danielle Cardin Pollender et résolu unanimement que:

- le conseil municipal de Brigham demande le soutien au Cadre pour la prévention de sinistres du ministère de la Sécurité publique, la présente résolution constituant cette demande;
- la présente demande soit accompagnée de documents et données (incluant une base de données couvrant notamment les inondations historiques, leurs conséquences, et les enjeux sur le territoire) répondant à la demande d'information complémentaire du ministère de la Sécurité publique;

- les documents et données accompagnant la présente demande soient établis au meilleur des connaissances dont dispose la Municipalité de Brigham;
- le conseil municipal de Brigham autorise le ministère de la Sécurité publique à utiliser ces documents et données à des fins de recherche, d'amélioration de la connaissance, d'information, de gestion et de traitement des risques reliés aux inondations, aux mouvements de terrain et aux phénomènes d'érosion.

201 < 20 =

2016-205 PÉRIODE DE QUESTIONS

Le conseil tient une période de questions au cours de laquelle les personnes présentes peuvent poser des questions à ses membres.

Des copies de l'ordre du jour ont été mises à la disposition du public dès le début de la présente séance.

2016-206 LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

Il est proposé par Réjean Racine, appuyé par Danielle Cardin Pollender et résolu unanimement de lever l'assemblée. Il est 19 h 59.

Normand Delisle Jean-François Grandmont
Maire Directeur général et secrétaire-trésorier

CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
MRC BROME-MISSISQUOI
MUNICIPALITÉ DE BRIGHAM
SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 25 JUILLET 2016

À une séance extraordinaire du Conseil de la Municipalité de Brigham tenue le lundi 25 juillet 2016 à 9 h à la Salle du Conseil, 118, avenue des Cèdres à Brigham. Sont présents à l'ouverture : Madame la conseillère et Messieurs les conseillers Daniel Meunier, Philippe Dunn, Marc Labrecque et Gisèle Thériault sous la présidence du maire suppléant Monsieur Réjean Racine.

Assiste également à la réunion : le directeur général et secrétaire-trésorier, Me Jean-François Grandmont.

ORDRE DU JOUR

- 1. Avis de convocation
- 2. Adoption de l'ordre du jour
- 3. Urbanisme
 - 3.1 Règlement numéro 2016-08 modifiant le règlement sur le zonage numéro 06-101 – Avis de motion
 - 3.2 Règlement numéro 2016-08 modifiant le règlement sur le zonage numéro 06-101 – Premier projet
- 4. Période de questions
- 5. Levée de l'assemblée

2016-207 AVIS DE CONVOCATION

Le directeur général mentionne que l'avis de convocation de la présence séance a été signifié à tous les membres du conseil conformément à la loi.

2016-208 ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est proposé par Gisèle Thériault appuyé par Marc Labrecque et résolu unanimement d'adopter l'ordre du jour présenté.

2016-209 URBANISME RÈGLEMENT NUMÉRO 2016-08 MODIFIANT LE RÈGLEMENT SUR LE ZONAGE NUMÉRO 06-101 – AVIS DE MOTION

Avis de motion est donné par Réjean Racine de la présentation pour adoption à une prochaine séance du Règlement numéro 2016-08 modifiant le règlement sur le zonage numéro 06-101. L'objet de ce règlement est de modifier le règlement de zonage aux fins de modifier les usages permis dans les zones E-11 et E-08-A, d'ajouter des dispositions particulières applicables à la zone E-11 et de modifier la définition de « Matériaux de revêtement extérieur ».

2016-210 URBANISME

RÈGLEMENT NUMÉRO 2016-08 MODIFIANT LE RÈGLEMENT SUR LE ZONAGE NUMÉRO 06-101 - PREMIER PROJET

Il est proposé par Daniel Meunieur, appuyé par Philippe Dunn et résolu unanimement d'adopter le premier projet de Règlement numéro 2016-08 modifiant le règlement sur le zonage numéro 06-101.

Des copies de ce projet de règlement ont été mises à la disposition du public dès le début de la présente séance.

2016-211 PÉRIODE DE QUESTIONS

Le conseil tient une période de questions au cours de laquelle les personnes présentes peuvent poser des questions à ses membres.

Des copies de l'ordre du jour ont été mises à la disposition du public dès le début de la présente séance.

2016-212 LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

Il est proposé par Daniel Meunier appuyé par Gisèle Thériault et résolu unanimement de lever la séance. Il est 9h02.

Réjean Racine Jean-François Grandmont
Maire suppléant Directeur général et secrétaire-trésorier

CANADA PROVINCE DE QUÉBEC MRC BROME-MISSISQUOI MUNICIPALITÉ DE BRIGHAM SÉANCE DU 9 AOÛT2016

À une séance du Conseil de la Municipalité de Brigham tenue le mardi 9 août 2016 à 19h30 à la Salle du Conseil, 118, avenue des Cèdres à Brigham. Sont présents à l'ouverture : Mesdames les conseillères et Messieurs les conseillers Daniel Meunier, Danielle Cardin Pollender, Philippe Dunn, Réjean Racine, Marc Labrecque et Gisèle Thériault sous la présidence du maire Monsieur Normand Delisle.

Assiste également à la réunion : le directeur général et secrétaire-trésorier, Me Jean-François Grandmont.

ORDRE DU JOUR

- 1. Adoption de l'ordre du jour
- 2. Approbation des procès-verbaux des 5, 20 et 25 juillet 2016
- 3. Approbation des comptes et transferts
- 4. Rapport des dépenses autorisées
- 5. Correspondance
- 6. Administration
 - 6.1 Comités et organismes
- 7. Urbanisme
 - 7.1 Règlement numéro 2016-06 modifiant le règlement sur le lotissement Second projet
 - 7.2 Règlement numéro 2016-08 modifiant le règlement sur le zonage numéro 06-101 Assemblée publique de consultation
 - 7.3 Règlement numéro 2016-08 modifiant le règlement sur le zonage numéro 06-101 Second projet
- 8. Voirie
 - 8.1 Ministère des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports Programme Réhabilitation du réseau routier local Volet Accélération des investissements sur le réseau routier local Rechargement des chemins Nord et Horner Entente
 - 8.2 Ministère des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports Réaménagement de l'intersection de l'avenue des Érables et de la route 139
- 9. Eaux usées et eau potable
- 10. Sécurité publique
- 11. Loisirs et culture
 - 11.1 Fête municipale du 20 août 2016
- 12. Environnement
- 13. Varia
- 14. Période de questions
- 15. Levée de l'assemblée

2016-213 ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est proposé par Réjean Racine, appuyé par Gisèle Thériault et résolu unanimement d'adopter l'ordre du jour présenté en gardant le varia ouvert.

2016-214 APPROBATION DES PROCÈS-VERBAUX DU 5, 20 ET 25 JUILLET 2016

Il est proposé par Daniel Meunier, appuyé par Marc Labrecque et résolu unanimement d'approuver les procès-verbaux des 5, 20 et 25 juillet 2016.

2016-215 APPROBATION DES COMPTES ET TRANSFERTS

Il est proposé par Gisèle Thériault, appuyé par Danielle Cardin Pollender et résolu unanimement d'approuver la liste des comptes à payer et des transferts électroniques totalisant 284 190,77\$ et d'autoriser le directeur général ou la directrice générale adjointe à effectuer le paiement de ces comptes à qui de droit.

2016-216 RAPPORT DES DÉPENSES AUTORISÉES

Le directeur général dépose un rapport des dépenses autorisées.

2016-217 CORRESPONDANCE

- Une copie du Règlement de plan d'urbanisme No 1840 de la Ville de Cowansville :
- Une copie du Règlement 453-1 modifiant le Règlement 453 adoptant le plan d'urbanisme de la Ville de Farnham;
- Une lettre du ministre des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des Transports, monsieur Jacques Daoust, confirmant l'obtention d'une contribution financière maximale de 10 000 \$ pour l'amélioration des chemins Choinière, Hallé Est et des rues Annette et Yves.

2016-218 ADMINISTRATION COMITÉ ET ORGANISMES

ATTENDU QU'il est souhaitable de consolider la liste des comités.

Il est proposé par Réjean Racine, appuyé par Philippe Dunn et résolu unanimement de nommer à titre de représentants de la Municipalité de Brigham :

- Comité du CPE Brigham, de l'école primaire de Brigham et des bâtiments municipaux : Normand Delisle, Danielle Cardin Pollender et Gisèle Thériault
- Comité des loisirs : Daniel Meunier et Danielle Cardin Pollender
- Comité de la bibliothèque : Normand Delisle
- Comité de voirie : Réjean Racine, Gisèle Thériault et Marc Labrecque

- Comité consultatif d'urbanisme : Danielle Cardin Pollender, présidente
- Comité de la fête municipale : Daniel Meunier (coordonnateur) et Danielle Cardin Pollender
- Comité du pacte rural : Normand Delisle et Daniel Meunier
- Défilé du père Noël : Normand Delisle, Daniel Meunier, Réjean Racine et Philippe Dunn
- Comité intermunicipal de sécurité incendie : Philippe Dunn
- Comité de pilotage MADA : Philippe Dunn et Réjean Racine
- Conseil d'établissement de l'école primaire Saint-Vincent-Ferrier : Danielle Cardin Pollender

Cette résolution remplace les nominations prévues par les résolutions numéro 2013-282, 2016-015, 2016-146 et 2016-201.

2016-219 URBANISME

RÈGLEMENT NUMÉRO 2016-06 MODIFIANT LE RÈGLEMENT SUR LE LOTISSEMENT NUMÉRO 06-102 – SECOND PROJET

Il est proposé par Marc Labrecque, appuyé par Gisèle Thériault et résolu unanimement d'adopter le second projet de Règlement numéro 2016-06 modifiant le règlement sur le lotissement numéro 06-102.

Des copies de ce projet de règlement ont été mises à la disposition du public dès le début de la présente séance.

2016-220 URBANISME

RÈGLEMENT NUMÉRO 2016-08 MODIFIANT LE RÈGLEMENT SUR LE ZONAGE NUMÉRO 06-101 - ASSEMBLÉE PUBLIQUE DE CONSULTATION

M. le Maire déclare ouverte l'assemblée publique de consultation au sujet du projet de Règlement numéro 2016-08 modifiant le Règlement sur le zonage numéro 06-101, aux motifs qui seront expliqués par le maire et le DG.

Le projet de règlement a pour principal objet :

- 1) D'ajouter une nouvelle section 6 au chapitre 4, qui s'intitule « Dispositions supplémentaires relatives à la zone E-11 » et d'y insérer deux articles, le premier relatif aux conditions que doivent respecter certains bâtiments dans la zone E-11 et le second permettant plusieurs usages principaux dans la zone :
- 2) De modifier la définition de « Matériaux de revêtement extérieur » de l'annexe A du règlement afin d'exclure les éléments d'une construction qui ne comportent pas de revêtement ;
- 3) De modifier la grille des usages et normes de l'annexe C du règlement de zonage 06-101 pour la portion applicable à la zone E-11 afin d'y ajouter les usages suivants et les normes relatives aux bâtiments, structures, marges de recul et densité pertinentes :

- résidentiel unifamiliale;
- résidentiel bi et trifamilial;
- résidentiel multifamilial;
- résidentiel mixte;
- commercial de détail (catégories 2 et 4);
- commercial services professionnels et d'affaires (catégories 1 à 5);
- commercial services récréatifs, sportifs et culturels (catégories 1, 2, 4 et 5);
- services d'hébergement (catégorie 1);
- service de restauration (catégorie 1);
- récréation:
- utilité publique.
- 4) De modifier la grille des usages et normes applicable à la zone E-08-A afin d'y ajouter l'usage Services récréatifs, sportifs et culturels (catégorie 4), de modifier les normes minimales d'implantation pour l'usage « Utilité publique » et de modifier les marges de recul pour tous les usages prévus dans la zone.

M. le maire invite les personnes présentes à se prononcer sur la question et entend leurs commentaires.

Le directeur général mentionne que des dispositions de ce projet de Règlement sont susceptibles d'approbation référendaire et peuvent faire l'objet d'une demande d'être soumise à l'approbation des personnes habiles à voter. Le projet de règlement comporte une disposition qui vise l'ensemble du territoire de la municipalité; trois qui visent spécifiquement la zone E-11 et une qui vise spécifiquement la zone E-08-A. Les articles 6 et 7, visant spécifiquement les zones E-08-A et E-11, peuvent faire l'objet d'une demande d'approbation référendaire.

Des copies du bulletin d'information « Comment faire une demande pour participer à un référendum » ont été mises à la disposition du public dès le début de cette assemblée.

Après s'être assuré que personne d'autre ne veut intervenir, M. le maire déclare l'assemblée de consultation close.

2016-221 URBANISME RÈGLEMENT NUMÉRO 2016-08 MODIFIANT LE RÈGLEMENT SUR LE ZONAGE NUMÉRO 06-101 - SECOND PROJET

Il est proposé par Réjean Racine, appuyé par Marc Labrecque et résolu unanimement d'adopter le second projet de Règlement numéro 2016-08 modifiant le règlement sur le zonage numéro 06-101.

Des copies de ce projet de règlement ont été mises à la disposition du public dès le début de la présente séance.

2016-222 3782

VOIRIE

MINISTÈRE DES TRANSPORTS, DE LA MOBILITÉ DURABLE ET DE L'ÉLECTRIFICATION DES TRANSPORTS – PROGRAMME RÉHABILITATION DU RÉSEAU ROUTIER LOCAL – VOLET – ACCÉLÉRATION DES INVESTISSEMENTS SUR LE RÉSEAU ROUTIER LOCAL – RECHARGEMENT DES CHEMINS NORD ET HORNER - ENTENTE

ATTENDU la lettre du ministre des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des Transports, monsieur Jacques Daoust, confirmant l'obtention d'une contribution financière maximale de 95 923 \$ pour le rechargement des chemins Nord et Horner

Il est proposé par Marc Labrecque, appuyé par Gisèle Thériault et résolu unanimement que le maire soit autorisé à conclure et à signer l'*Entente de contribution financière pour la réalisation de travaux d'amélioration* des chemins Nord et Horner avec le Gouvernement du Québec (Ministère des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports) pour et au nom de la Municipalité de Brigham.

2016-223 VOIRIE

MINISTÈRE DES TRANSPORTS DU QUÉBEC – RÉAMÉNAGEMENT DE L'INTERSECTION DE L'AVENUE DES ÉRABLES ET DE LA ROUTE 139

ATTENDU QUE l'intersection de la rue des Érables et de la route 139 constitue la porte d'entrée principale de la Municipalité de Brigham pour la clientèle agrotouristique en provenance de l'autoroute 10 souhaitant découvrir notre région en suivant la Route des Vins ;

ATTENDU QU'un projet commercial structurant pour Brigham (phase I) prévoit s'établir à ce carrefour en septembre 2017 (incluant une station-service avec dépanneur, un lave-auto et un commerce de restauration rapide (de type Tim Horton);

ATTENDU QUE ce projet, à lui seul, augmentera de façon considérable l'achalandage à cette intersection et que la sécurité de celle-ci doit être revue afin de permettre la réalisation de cet important projet pour la collectivité Brighamoise.

Il est proposé par Danielle Cardin Pollender, appuyé par Réjean Racine et résolu unanimement :

- de demander au Ministère des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports d'aider la Municipalité de Brigham à réaménager l'intersection de la route 139 et de l'avenue des Érables afin d'améliorer la sécurité des usagers de la route et de soutenir son développement agrotouristique et économique;
- qu'une copie de la présente résolution soit transmise à monsieur Pierre Paradis, député de Brome-Missisquoi et ministre de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation.

2016-224 EAUX USÉES ET EAU POTABLE

Aucun dossier.	
\$	2016-225 SÉCURITÉ PUBLIQUE
Aucun dossier.	
_	2016-226 LOISIRS ET CULTURE UNICIPALE DU 20 AOÛT 2016
Monsieur Daniel Meunier	donne des informations sur la Fête municipale.
résolu unanimement d'invi	Meunier, appuyé par Danielle Cardin Pollender et ter tous les citoyens de Brigham à participer à la Fête 14 heures le samedi 20 août prochain.
	2016-227 ENVIRONNEMENT
Aucun dossier.	
-	2016-228 VARIA
Aucun dossier.	
PÉ	2016-229 ÉRIODE DE QUESTIONS
-	de de questions au cours de laquelle les personnes es questions à ses membres.
Des copies de l'ordre du début de la présente séance	jour ont été mises à la disposition du public dès le e.
Il est proposé par Réjea	2016-230 EVÉE DE L'ASSEMBLÉE n Racine, appuyé par Marc Labrecque et résolu
normand Delisle Maire	Jean-François Grandmont Directeur général et secrétaire-trésorier

CANADA PROVINCE DE QUÉBEC MRC BROME-MISSISQUOI MUNICIPALITÉ DE BRIGHAM SÉANCE DU 6 SEPTEMBRE 2016

À une séance du Conseil de la Municipalité de Brigham tenue le mardi 6 septembre 2016 à 19h30 à la Salle du Conseil, 118, avenue des Cèdres à Brigham. Sont présents à l'ouverture : Mesdames les conseillères et Messieurs les conseillers Daniel Meunier, Danielle Cardin Pollender, Philippe Dunn, Réjean Racine et Gisèle Thériault sous la présidence du maire Monsieur Normand Delisle.

Monsieur Marc Labrecque est absent.

Assiste également à la réunion : le directeur général et secrétaire-trésorier, Me Jean-François Grandmont.

ORDRE DU JOUR

- 1. Adoption de l'ordre du jour
- 2. Approbation du procès-verbal du 9 août 2016
- 3. Approbation des comptes et transferts
- 4. Rapport des dépenses autorisées
- 5. Correspondance
- 6. Administration
 - 6.1 Nouvel organigramme Adoption
 - 6.2 Convention collective Lettres d'ententes
 - 6.3 Inspecteur municipal adjoint Engagement
 - 6.4 Adjoint administratif Direction générale et mairie Engagement
 - 6.5 Comité et organismes
 - 6.6 Règlement numéro 2016-09 modifiant le règlement numéro 2012-15 établissant le Code d'éthique et de déontologie des employés de la municipalité de Brigham Avis de motion et présentation
 - 6.7 Règlements numéro 2016-10 modifiant le règlement numéro 2014-02 établissant un Code d'éthique et de déontologie des élus municipaux – Avis de motion et présentation
- 7. Urbanisme
 - 7.1 Règlement numéro 2016-06 modifiant le règlement sur le lotissement numéro 06-102 Adoption
 - 7.2 Règlement numéro 2016-08 modifiant le règlement sur le zonage numéro 06-101 Adoption
 - 7.3 Commission de protection du territoire agricole du Québec Les Fermes Streules inc. Achat de terres Demande
 - 7.4 Commission de protection du territoire agricole du Québec André Pollender et Danielle Cardin Ouverture d'une érablière à l'année Demande
- 8. Voirie
 - 8.1 Appel d'offres 2016-01 Réfection du chemin Grégoire Décompte numéro 2
 - 8.2 Appel d'offres 2016-02 Rechargement des chemins Nord et Horner Acceptation provisoire
- 9. Eaux usées et eau potable
- 10. Sécurité publique
 - 10.1 S.P.A. des Cantons Service sur appel
- 11. Loisirs et culture
 - 11.1 Comité des loisirs de Brigham Fête municipale
 - 11.2 Politique familiale Demande de soutien
 - 11.3 Nomination d'un élu responsable des questions familiales (RQF)

- 12. Environnement
- 13. Varia
- 14. Période de questions
- 15. Levée de l'assemblée

2016-231 ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est proposé par Gisèle Thériault, appuyé par Réjean Racine et résolu unanimement d'adopter l'ordre du jour présenté en gardant le varia ouvert.

2016-232 APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DU 9 AOÛT 2016

Il est proposé par Danielle Cardin Pollender, appuyé par Philippe Dunn et résolu unanimement d'approuver le procès-verbal du 9 août 2016.

2016-233 APPROBATION DES COMPTES ET TRANSFERTS

Il est proposé par Gisèle Thériault, appuyé par Daniel Meunier et résolu unanimement d'approuver la liste des comptes à payer et des transferts électroniques totalisant 304 892,43 \$ et d'autoriser le directeur général ou la directrice générale adjointe à effectuer le paiement de ces comptes à qui de droit.

2016-234 RAPPORT DES DÉPENSES AUTORISÉES

Le directeur général dépose un rapport des dépenses autorisées.

2016-235 CORRESPONDANCE

- Une lettre datée du 18 août 2016 du ministre des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des Transports, monsieur Jacques Daoust, confirmant l'obtention d'une contribution financière maximale de 5 000 \$ pour l'amélioration des chemins Choinière, Hallé Est et des rues Annette et Yves.

2016-236 ADMINISTRATION NOUVEL ORGANIGRAMME - ADOPTION

ATTENDU QUE l'organigramme adopté le 5 juillet ne pourra pas entrer en vigueur au cours de la présente convention collective, laquelle se termine le 31 décembre 2017;

ATTENDU la nomination de madame Laura Lee, inspectrice municipale, à titre de chef d'équipe.

Il est proposé par Danielle Cardin Pollender, appuyé par Daniel Meunier et résolu unanimement d'adopter le nouvel organigramme joint en annexe de la présente résolution.

2016-037 ADMINISTRATION CONVENTION COLLECTIVE – LETTRES D'ENTENTES

Il est proposé par Daniel Meunier, appuyé par Gisèle Thériault et résolu unanimement d'autoriser le maire et le directeur général à négocier et à signer, pour et au nom de la Municipalité, des lettres d'ententes avec le Syndicat canadien de la fonction publique, section locale 4389, concernant :

- la création du poste d'inspecteur municipal adjoint (surnuméraire) et la modification de l'article 2.07 de la convention collective concernant la définition d'une personne salariée surnuméraire (projet de lettre d'entente numéro 3);
- la création du poste d'inspecteur municipal adjoint (poste permanent deux jours par semaine projet de lettre d'entente numéro 4);
- la création du poste d'adjointe administrative Direction générale et mairie en remplacement du poste de secrétaire-réceptionniste (projet de lettre d'entente numéro 5).

2016-238 ADMINISTRATION INSPECTEUR MUNICIPAL ADJOINT - ENGAGEMENT

ATTENDU QUE la Ville de Farnham et que la Municipalité de Brigham se sont entendus pour offrir l'équivalent d'un poste temps plein d'inspecteur municipal (inspecteur en bâtiment et en environnement) à partir de leurs besoins respectifs ;

ATTENDU QU'AU terme du processus, la candidature de madame Marie-Ève Tétrault a été retenue par les membres du comité de sélection.

Il est proposé par Réjean Racine, appuyé par Philippe Dunn et résolu unanimement d'engager madame Marie-Ève Tétreault au poste d'inspecteur municipal adjoint à compter du 26 septembre 2016 aux conditions prévues à la convention collective de travail.

2016-239 ADMINISTRATION ADJOINT ADMINISTRATIF – DIRECTION GÉNÉRALE ET MAIRIE -ENGAGEMENT

Il est proposé par Daniel Meunier, appuyé par Gisèle Thériault et résolu unanimement d'engager madame Céline Plouffe au poste d'adjointe administrative – Direction générale et mairie, rétroactivement au 1^{er} juillet 2016 aux conditions prévues à la convention collective de travail.

2707

2016-240 ADMINISTRATION COMITÉ ET ORGANISMES

Ce point est retiré de l'ordre du jour.

2016-241
ADMINISTRATION
RÈGLEMENT NUMÉRO 2016-09 MODIFIANT LE RÈGLEMENT
NUMÉRO 2012-15 ÉTABLISSANT LE CODE D'ÉTHIQUE
ET DE DÉONTOLOGIE DES EMPLOYÉS DE LA
MUNICIPALITÉ
DE BRIGHAM – AVIS DE MOTION ET PRÉSENTATION

Avis de motion est donné par Normand Delisle de la présentation pour adoption à une prochaine séance du Règlement numéro 2016-09 modifiant le règlement numéro 2012-15 établissant le Code d'éthique et de déontologie des employés de la municipalité de Brigham.

M. Normand Delisle présente le projet de règlement numéro 2016-09 modifiant le code d'éthique.

Des copies du projet de Code d'éthique ont été mises à la disposition du public dès le début de la présente séance.

2016-242 ADMINISTRATION RÈGLEMENT NUMÉRO 2016-10 MODIFIANT LE RÈGLEMENT NUMÉRO 2014-02 ÉTABLISSANT UN CODE D'ÉTHIQUE ET DE DÉONTOLOGIE DES ÉLUS MUNICIPAUX AVIS DE MOTION ET PRÉSENTATION

Avis de motion est donné par Normand Delisle de la présentation pour adoption à une prochaine séance du Règlement numéro 2016-10 modifiant le règlement numéro 2014-02 établissant un Code d'éthique et de déontologie des élus municipaux.

M. Normand Delisle présente le projet de règlement modifiant le code d'éthique.

Des copies du projet de Code d'éthique ont été mises à la disposition du public dès le début de la présente séance.

2016-243 URBANISME RÈGLEMENT NUMÉRO 2016-06 MODIFIANT LE RÈGLEMENT SUR LE LOTISSEMENT NUMÉRO 06-102 – ADOPTION

Le Maire mentionne l'objet de ce règlement, son coût, sa portée.

Les membres du conseil déclarent avoir lu ce règlement et renoncent à sa lecture.

ATTENDU QU'aucune demande de participation à un référendum n'a été reçue dans le délai imparti.

Il est proposé par Réjean Racine, appuyé par Gisèle Thériault et résolu unanimement d'adopter Règlement numéro 2016-06 modifiant le règlement sur le lotissement numéro 06-102.

Des copies de ce projet de règlement ont été mises à la disposition du public dès le début de la présente séance.

RÈGLEMENT NUMÉRO 2016-06 MODIFIANT LE RÈGLEMENT SUR LE LOTISSEMENT NUMÉRO 06-102

LE CONSEIL MUNICIPAL DÉCRÈTE CE QUI SUIT:

PARTIE I, DISPOSITIONS DÉCLARATOIRES

- 1 Le présent règlement modifie le règlement sur le lotissement numéro 06-102.
- 2 Le Conseil municipal déclare avoir adopté ce règlement partie par partie, article par article, alinéa par alinéa, de sorte que si l'une quelconque de ses parties devait être déclarée nulle par un tribunal compétent, les autres parties du règlement continuent de s'appliquer.

PARTIE II, DISPOSITIF DU RÈGLEMENT

- 3 Le premier alinéa de l'article 22 est remplacé par le texte suivant :
 - « Comme condition préalable à l'approbation d'un plan relatif à une opération cadastrale autre qu'une annulation, une correction, un remplacement de numéros de lots ou la création d'un lot transitoire n'entraînant aucune augmentation du nombre de lots, le conseil exige du propriétaire du terrain:»
- 4 L'article 29 est modifié par l'ajout, après le dernier paragraphe du premier alinéa, de l'alinéa suivant :
 - «Nonobstant ce qui précède, la création d'un lot transitoire à des fins de transaction immobilière est permise à condition que ce lot transitoire fasse l'objet d'un remembrement avec un lot voisin suite à la transaction immobilière. Le remembrement doit être effectué dans un délai maximal de 6 mois après la création du lot. Si la transaction immobilière ne se concrétise pas dans un délai de 6 mois, le lot transitoire doit être remembré avec le lot original.»
- 5 Le chapitre 4 **DISPOSITIONS RELATIVES AUX TERRAINS** est modifié comme suit :

	Superficie	Superficie	Frontage	Profondeur
Zone(s)	minimale	maximale	simple	moyenne
	(m^2)	(m^2)	minimal (m)	minimale (m)
E-08-A	1 500		25	
E-08-B	1 500		25	
E-11	1 500		25	

6 L'article 44 **DIMENSIONS MINIMALES DES TERRAINS PARTIELLEMENT DESSERVIS À PROXIMITÉ D'UN COURS D'EAU À DÉBIT RÉGULIER OU D'UN LAC** est modifié par le remplacement du tableau du premier alinéa par le tableau suivant :

Superficie minimale	
$2\ 000\ {\rm m}^2$	

7 L'article 45 **DIMENSIONS MINIMALES DES TERRAINS ENTIÈREMENT DESSERVIS** est modifié par le remplacement du mot « partiellement » par le mot «entièrement».

PARTIE III, DISPOSITIONS FINALES

- 8 Les dispositions du présent règlement ont préséance sur toute disposition et sur toute illustration incompatible pouvant être contenue au règlement de zonage.
- 9 Le présent règlement entre en vigueur conformément à la loi.

ADOPTÉ À BRIGHAM, CE 6 SEPTEMBRE 2016.

Normand Delisle	
Maire	
ean-François Grandmont, avocat	
Directeur général et secrétaire-trésorier	

2016-244 URBANISME RÈGLEMENT NUMÉRO 2016-08 MODIFIANT LE RÈGLEMENT SUR LE ZONAGE NUMÉRO 06-101 - ADOPTION

Le Maire mentionne l'objet de ce règlement, son coût, sa portée.

Les membres du conseil déclarent avoir lu ce règlement et renoncent à sa lecture.

ATTENDU QU'aucune demande de participation à un référendum n'a été reçue dans le délai imparti.

Il est proposé par Daniel Meunier, appuyé par Danielle Cardin Pollender et résolu unanimement d'adopter Règlement numéro 2016-08 modifiant le règlement sur le zonage numéro 06-101.

Des copies de ce projet de règlement ont été mises à la disposition du public dès le début de la présente séance.

RÈGLEMENT NUMÉRO 2016-08 MODIFIANT LE RÈGLEMENT SUR LE ZONAGE NUMÉRO 06-101

3790

PARTIE I, DISPOSITIONS DÉCLARATOIRES

- 1. Le présent règlement modifie le règlement sur le zonage numéro 06-101.
- 2. Le Conseil municipal déclare avoir adopté ce règlement partie par partie, article par article, alinéa par alinéa, de sorte que si l'une quelconque de ses parties devait être déclarée nulle par un tribunal compétent, les autres parties du règlement continuent de s'appliquer.

PARTIE II, DISPOSITIF DU RÈGLEMENT

- 3. La Section 6 du chapitre 4 est créée et ajoutée à la suite de l'article 56.2 et se lit comme suit :
 - « SECTION 6 DISPOSITIONS SUPPLÉMENTAIRES RELATIVES À LA ZONE E-11

56.3 DISPOSITIONS RELATIVES AUX BÂTIMENTS PRINCIPAUX RÉSIDENTIELS ET COMMERCIAUX, ET AUX GARAGES RÉSIDENTIELS DANS LA ZONE E-11

Les bâtiments principaux résidentiels et commerciaux, et les garages résidentiels dans la zone E-11 doivent respecter les conditions suivantes :

- 1) Les bâtiments principaux neufs doivent avoir une pente de toit supérieur à 8/12 afin de respecter la volumétrie des bâtiments existants;
- 2) Les matériaux de revêtement extérieur suivants sont interdits sur les bâtiments principaux et sur les façades de garages résidentiels isolés afin de promouvoir et conserver une uniformité architecturale :
 - i. le vinyle;
 - ii. la tôle, tout parement métallique, tout panneau d'acier ou d'aluminium;
 - iii. tout enduit de béton imitant ou tendant à imiter la pierre ou la brique;
 - iv. le papier goudronné ou minéralisé et tout papier similaire;
 - v. le papier imitant ou tendant à imiter la pierre, la brique ou autres matériaux naturels, en paquet, en rouleau, en carton-planche et tout papier similaire;
 - vi. l'écorce de bois:
 - vii. le bois naturel non traité ou non peint à l'exception du cèdre, du bardeau de cèdre et des pièces de bois structurales;
 - viii. le bardeau d'asphalte, à l'exception du recouvrement pour les toitures
 - ix. le bardeau d'amiante;
 - x. toute peinture imitant ou tendant à imiter un matériau naturel;
 - xi. tout bloc de béton non nervuré sur tout mur d'un bâtiment principal;
 - xii. tout aggloméré non conçu pour l'extérieur, panneau-particule (press wood), panneau-gaufré et revêtement de planche murale ou autre matériau d'apparence non finie ou non architecturale;
 - xiii. tout polymère non architectural;
 - xiv. tout isolant (mousse, laine, panneau de styromousse) non recouvert d'un autre matériau;
 - xv. le polythène. »
 - 4. L'article 56.4 est créé et ajouté à la suite de l'article 56.2 et se lit comme suit :

- « Nonobstant ce qui précède au chapitre 2 et à l'article 38 du chapitre 3 du présent règlement, tout bâtiment principal dans la zone E-11 peut comporter plusieurs usages principaux. »
- 5. À l'annexe A, Terminologie, la définition de «Matériaux de revêtement extérieur » est modifiée par l'ajout de la phrase suivante après la première phrase :
 - « Les éléments de la construction comme les fondations, les portes, les fenêtres, les gouttières, les soffites et fascias, les éléments décoratifs extérieurs ainsi que les revêtements de toit ne sont pas considérés comme des matériaux de revêtement extérieur. »
- 6. La colonne de la zone E-08-A à l'annexe C, Grille des usages et normes, est remplacée par les colonnes tel que présentées à l'annexe 1 du présent règlement pour en faire partie intégrante.
- 7. La colonne de la zone E-11 à l'annexe C, Grille des usages et normes, est remplacée par les colonnes tel que présentées à l'annexe 2 du présent règlement pour en faire partie intégrante.

PARTIE III, DISPOSITIONS FINALES

- 8. Les dispositions du présent règlement ont préséance sur toute disposition et sur toute illustration incompatible pouvant être contenue au Règlement sur le zonage numéro 06-101.
- 9. Le présent règlement entre en vigueur conformément à la loi.

ADOPTÉ À BRIGHAM, CE 6 SEPTEMBRE 2016.

Normand Delis Maire	sle		
Maire			
Ioan François	Grandmant	avocat	
Jean-François	,		
		ire-trésorier	

2016-245 URBANISME

COMMISSION DE PROTECTION DU TERRITOIRE AGRICOLE DU QUÉBEC – LES FERMES STREULES – ACHAT DE TERRES - DEMANDE

Il est proposé par Réjean Racine, appuyé par Gisèle Thériault et résolu unanimement :

- d'aviser la Commission de protection du territoire agricole du Québec que le projet d'achat de terres (partie du lot 3 520 065 du cadastre du Québec à Brigham) pour augmenter la superficie de production de l'entreprise ne contrevient pas à la réglementation municipale;
- que la demande soumise n'apparaît pas préjudiciable à l'agriculture du milieu.

2016-246

URBANISME

COMMISSION DE PROTECTION DU TERRITOIRE AGRICOLE DU QUÉBEC -ANDRÉ POLLENDER ET DANIELLE CARDIN – OUVERTURE D'UNE ÉRABLIÈRE À L'ANNÉE - DEMANDE

Madame Danielle Cardin Pollender déclare son intérêt et ne participe pas à l'adoption de la présente résolution.

Il est proposé par Réjean Racine, appuyé par Daniel Meunier et résolu unanimement :

- d'aviser la Commission de protection du territoire agricole du Québec que le projet d'André Pollender et de Danielle Cardin de tenir des repas promotionnels de cabane à sucre à l'année dans le cadre d'activités promotionnelles du sirop d'érable du Québec (partie du lot 3 521 762 du cadastre du Québec) ne contrevient pas à la réglementation municipale;
- que la demande soumise n'apparaît pas préjudiciable à l'agriculture du milieu.

2016-247 **VOIRIE**

APPEL D'OFFRES 2016-01 – TRAVAUX DE RÉFECTION DU CHEMIN GRÉGOIRE – DÉCOMPTE NUMÉRO 2

ATTENDU la recommandation de la firme SNC-LAVALIN.

Il est proposé par Gisèle Thériault, appuyé par Danielle Cardin Pollender et résolu unanimement:

- d'accepter le décompte progressif numéro 2 daté du 1^{er} septembre 2016 (incluant les directives de changements 1 et 2) pour les travaux effectués par l'entreprise Gestion Dexsen inc. pour le projet de réfection du chemin Grégoire dans le cadre de l'appel d'offres 2016-01 et d'accepter un crédit au montant de 1566.18 \$ taxes incluses;
- d'autoriser le directeur général ou la directrice générale adjointe à donner toute directive et à signer tout document à cet effet.

2016-248

VOIRIE

APPEL D'OFFRES 2016-02 – RECHARGEMENT DES CHEMINS NORD ET HORNER – ACCEPTATION PROVISOIRE

ATTENDU la recommandation de la firme SNC-LAVALIN.

Il est proposé par Danielle Cardin Pollender, appuyé par Philippe Dunn et résolu unanimement:

- d'accepter provisoirement les travaux effectués par l'entreprise Roger Dion & fils 2006 inc. pour les travaux de rechargement des chemins Nord et Horner dans le cadre de l'appel d'offres 2016-02 et d'autoriser le paiement d'un montant de 168 749,12 \$ plus taxes conformément au décompte numéro 1 datée du 22 août 2016;
- de financer cette dépense conformément à la résolution numéro 2016-162;
- d'autoriser le directeur général ou la directrice générale adjointe à donner toute directive et à signer tout document à cet effet.

2016-249 EAUX USÉES ET EAU POTABLE

Aucun dossier.

2016-250 SÉCURITÉ PUBLIQUE S.P.A. DES CANTONS - SERVICE SUR APPEL

Il est proposé par Philippe Dunn, appuyé par Danielle Cardin Pollender et résolu unanimement :

- d'accepter la proposition de la S.P.A. des Cantons pour un service sur appel jusqu'au 30 septembre 2017;
- d'autoriser le directeur général ou la directrice générale adjointe à donner toute directive et à signer tout document à cet effet.

2016-251 LOISIRS ET CULTURE FÊTE MUNICIPALE DU 20 AOÛT 2016

Il est proposé par Daniel Meunier, appuyé par Danielle Cardin Pollender et résolu unanimement de remercier nos généreux commanditaires et tous les bénévoles qui ont participé à la Fête municipale du 20 août dernier.

2016-252 LOISIRS ET CULTURE POLITIQUE FAMILIALE – DEMANDE DE SOUTIEN

ATTENDU QUE la mission établie par le plan stratégique 2015-2040 adopté par le Conseil prévoit « Faire de la municipalité de Brigham un endroit où il fait bon vivre en famille, dans un environnement sain, en harmonie avec la nature et notre voisinage. »

ATTENDU QUE les membres du conseil sont préoccupés par le bien-être des familles et qu'ils souhaitent doter Brigham d'une première politique familiale afin de favoriser la création de milieux de vie sécuritaires et adaptés aux besoins de cellesci.

Il est proposé par Gisèle Thériault, appuyé par Réjean Racine et résolu unanimement :

- d'autoriser le directeur général à agir comme mandataire délégué et à déposer une demande de soutien dans le cadre du Programme de soutien aux politiques familiales municipales 2016 (afin de doter Brigham d'une première politique familiale et d'un plan d'action), à en faire le suivi et à signer tout document relié à la démarche telle que la convention d'aide financière et la reddition de compte;
- de financer la contribution financière municipale au montant de 4200 \$ a même le fonds général de la municipalité.

2016-253 LOISIRS ET CULTURE NOMINATION D'UN ÉLU RESPONSABLE DES QUESTIONS FAMILIALES (RQF)

ATTENDU l'impact des décisions et des projets du conseil sur la qualité de vie des familles brighamoises ;

ATTENDU le désir du conseil de mieux répondre aux besoins de l'ensemble des familles brighamoises.

Il est proposé par Danielle Cardin Pollender, appuyé par Daniel Meunier et résolu unanimement :

- que la municipalité de Brigham désigne monsieur Réjean Racine à titre d'élu responsable des questions familiales (RQF), que cette personne ait pour mandat d'assurer un lien avec la communauté sur toutes les questions familiales, d'assurer la présidence du comité d'élaboration de la Politique familiale municipale (PFM) et d'assurer, au nom du conseil, le bon cheminement du suivi de la politique familiale et de son plan d'action;
- que monsieur Philippe Dunn soit désigné comme RQF suppléant.

	2016-254 ENVIRONNEMENT
Aucun dossier.	
	2016-255 VARIA
Aucun dossier.	, , , , , , , , , , , , , , , , , , ,

2016-256 PÉRIODE DE QUESTIONS

Le conseil tient une période de questions au cours de laquelle les personnes présentes peuvent poser des questions à ses membres.

Des copies de l'ordre du jour ont été mises à la disposition du public dès le début de la présente séance.

2016-257 LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

Il est proposé par Réjean Racine, appuyé par Daniel Meunier et résolu unanimement de lever la séance. Il est 20h36.

Normand Delisle Jean-François Grandmont
Maire Directeur général et secrétaire-trésorier

CANADA PROVINCE DE QUÉBEC MRC BROME-MISSISQUOI MUNICIPALITÉ DE BRIGHAM SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 12 SEPTEMBRE 2016

À une séance extraordinaire du Conseil de la Municipalité de Brigham tenue le lundi 12 septembre 2016 à 9h00 à la Salle du Conseil, 118, avenue des Cèdres à Brigham. Sont présents à l'ouverture : Mesdames les conseillères et Messieurs les conseillers Daniel Meunier, Danielle Cardin Pollender, Philippe Dunn, Marc Labrecque et Gisèle Thériault sous la présidence du maire suppléant Monsieur Réjean Racine.

Monsieur Normand Delisle est absent.

Assiste également à la réunion : le directeur général et secrétaire-trésorier, Me Jean-François Grandmont.

ORDRE DU JOUR

- 1. Avis de convocation
- 2. Adoption de l'ordre du jour
- 3. Administration
 - 3.1. Services professionnels d'architecture Construction d'un CPE et rénovation et agrandissement du Pavillon Gilles-Giroux Approbation du système de pondération et d'évaluation des offres de l'appel d'offres 2016-20-1
- 4. Période de questions
- 5. Levée de l'assemblée

2016-258 AVIS DE CONVOCATION

Le directeur général mentionne que l'avis de convocation de la présence séance a été signifié à tous les membres du conseil conformément à la loi.

2016-259 ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est proposé par Daniel Meunier, appuyé par Gisèle Thériault et résolu unanimement d'adopter l'ordre du jour.

2016-260 ADMINISTRATION

SERVICES PROFESSIONNELS D'ARCHITECTURE CONSTRUCTION D'UN CPE ET RÉNOVATION ET AGRANDISSEMENT DU PAVILLON GILLES-GIROUX – APPROBATION DU SYSTÈME DE PONDÉRATION ET D'ÉVALUATION DES OFFRES DE L'APPEL D'OFFRES 2016-20-1

Il est proposé par Marc Labrecque, appuyé par Danielle Cardin Pollender et résolu unanimement d'utiliser pour l'appel d'offres public numéro 2016-20-1 (Services professionnels d'architecture pour la préparation de plans et devis et la surveillance

de travaux – Construction d'un CPE et rénovation et agrandissement du pavillon Gilles-Giroux), le système de pondération et d'évaluation des offres (modifié) conservé au dossier 2016-20-1 des archives municipales.

2016 261

2016-261 PÉRIODE DE QUESTIONS

Le conseil tient une période de questions au cours de laquelle les personnes présentes peuvent poser des questions à ses membres.

Des copies de l'ordre du jour ont été mises à la disposition du public dès le début de la présente séance.

2016-262 LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

Il est proposé par Daniel Meunier, appuyé par Danielle Cardin Pollender et résolu unanimement de lever l'assemblée. Il est 9h32.

Normand Delisle Jean-François Grandmo

Normand Delisle Jean-François Grandmont Maire Directeur général et secrétaire-trésorier CANADA PROVINCE DE QUÉBEC MRC BROME-MISSISQUOI MUNICIPALITÉ DE BRIGHAM SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 19 SEPTEMBRE 2016

À une séance extraordinaire du Conseil de la Municipalité de Brigham tenue le lundi 19 septembre 2016 à 9h00 à la Salle du Conseil, 118, avenue des Cèdres à Brigham. Sont présents à l'ouverture : Madame la conseillère et Messieurs les conseillers Daniel Meunier, Danielle Cardin Pollender, Philippe Dunn et Marc Labrecque sous la présidence du maire suppléant Monsieur Réjean Racine.

Madame Gisèle Thériault et Monsieur Normand Delisle sont absents.

Assiste également à la réunion : le directeur général et secrétaire-trésorier, Me Jean-François Grandmont.

ORDRE DU JOUR

- 1. Avis de convocation
- 2. Adoption de l'ordre du jour
- 3. Loisirs et culture
 - 3.1. Pavillon Gilles-Giroux Programme d'infrastructures communautaires de Canada 150 Volet II Demande d'aide financière Informations additionnelles requises
- 4. Période de questions
- 5. Levée de l'assemblée

2016-263 AVIS DE CONVOCATION

Le directeur général mentionne que l'avis de convocation de la présence séance a été signifié à tous les membres du conseil conformément à la loi.

2016-264 ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est proposé par Marc Labrecque, appuyé par Daniel Meunier et résolu unanimement d'adopter l'ordre du jour.

2016-265 LOISIRS ET CULTURE

PAVILLON GILLES-GIROUX – PROGRAMME D'INFRASTRUCTURES COMMUNAUTAIRES DE CANADA 150 VOLET II – DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE – INFORMATIONS ADDITIONNELLES REQUISES

ATTENDU le dépôt d'une demande de subvention pour la rénovation écologique du Pavillon Gilles-Giroux et la construction d'une salle communautaire multifonctionnelle (*salle du Canada*) dans le cadre du Programme d'infrastructure communautaire de Canada 150 (PIC150) volet II ;

ATTENDU les droits de la Municipalité de Brigham dans l'immeuble concerné;

ATTENDU la demande de renseignements additionnels de Développement économique Canada.

Il est proposé par Daniel Meunier, appuyé par Marc Labrecque et résolu unanimement :

- que la Municipalité de Brigham confirme sa participation financière dans le projet de rénovation et d'agrandissement du Pavillon Gilles-Giroux au montant stipulé dans la demande de subvention (511 720 \$) datée du 7 juillet 2016;
- que cette participation financière sera payée à même un règlement d'emprunt à intervenir et/ou le fond général de la municipalité et qu'elle ne proviendra pas du Fonds de la taxe d'accise fédérale sur l'essence;
- que les travaux feront l'objet d'appels de propositions conformes aux exigences du programme d'aide financière;
- que le directeur général soit autorisé à transmettre toutes les informations additionnelles requises;
- que le maire et le directeur général soient autorisés à signer toute convention d'aide financière;
- que cette résolution complète la résolution numéro 2016-189 adoptée le 5 juillet 2016.

2016-266 PÉRIODE DE QUESTIONS

Le conseil tient une période de questions au cours de laquelle les personnes présentes peuvent poser des questions à ses membres.

Des copies de l'ordre du jour ont été mises à la disposition du public dès le début de la présente séance.

2016-267 LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

Il est proposé par Danielle Cardin Pollender, appuyé par Philippe Dunn et résolu unanimement de lever l'assemblée. Il est 9h03.

Normand Delisle Jean-François Grandmont
Maire Directeur général et secrétaire-trésorier

CANADA PROVINCE DE QUÉBEC MRC BROME-MISSISQUOI MUNICIPALITÉ DE BRIGHAM SÉANCE DU 4 OCTOBRE 2016

À une séance du Conseil de la Municipalité de Brigham tenue le mardi 4 octobre 2016 à 19h30 à la Salle du Conseil, 118, avenue des Cèdres à Brigham. Sont présents à l'ouverture : Mesdames les conseillères et Messieurs les conseillers Daniel Meunier, Danielle Cardin Pollender, Philippe Dunn, Réjean Racine, Marc Labrecque et Gisèle Thériault sous la présidence du maire Monsieur Normand Delisle.

Assiste également à la réunion : le directeur général et secrétaire-trésorier, Me Jean-François Grandmont.

ORDRE DU JOUR

- Adoption de l'ordre du jour
- Approbation des procès-verbaux des 6, 12 et 19 septembre 2016
- Approbation des comptes et transferts 3.
- 4. Rapport des dépenses autorisées
- 5. Correspondance
- Administration 6
 - 6.1 Règlement numéro 2016-09 modifiant le règlement numéro 2012-15 établissant le Code d'éthique et de déontologie des employés de la municipalité de Brigham - Adoption
 - 6.2 Règlements numéro 2016-10 modifiant le règlement numéro 2014-02 établissant un Code d'éthique et de déontologie des élus municipaux -Adoption
 - 6.3 MRC Financement du règlement d'emprunt 04-0310 Travaux d'agrandissement de l'édifice de la MRC
 - 6.4 Appel d'offres public numéro 2016-20-1 Services professionnels d'architecture - Construction d'un CPE et rénovation et agrandissement du Pavillon Gilles-Giroux - Contrat
- Urbanisme
 - 7.1 Demande de dérogation mineure DM 2016-0004 1341, chemin **Magenta Ouest**
 - 7.2 Bell Demande de consentement Travaux rue Decelles
 - 8. Voirie
 - 8.1 Appel d'offres 2016-74 Rechargement des chemins Choinière et **Hallé Est – Contrat**
 - 8.2 Matériaux de signalisation Disposition
- Eaux usées et eau potable
- 10. Sécurité publique
- Loisirs et culture
 - 11.1 Défilé du Père Noël
- 12. Environnement
 - 12.1 Collecte des feuilles mortes
- 13. Varia
- 14. Période de questions
- 15. Levée de l'assemblée

2016-268 ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est proposé par Daniel Meunier, appuyé par Philippe Dunn et résolu unanimement d'adopter l'ordre du jour présenté en gardant le varia ouvert.

2016-269 APPROBATION DES PROCÈS-VERBAUX DES 6, 12 ET 19 SEPTEMBRE 2016

Il est proposé par Marc Labrecque, appuyé par Gisèle Thériault et résolu unanimement d'approuver les procès-verbaux des 6, 12 et 19 septembre 2016.

2016-270 APPROBATION DES COMPTES ET TRANSFERTS

Il est proposé par Daniel Meunier, appuyé par Réjean Racine et résolu unanimement d'approuver la liste des comptes à payer et des transferts électroniques totalisant 323 911,05 \$ et d'autoriser le directeur général ou la directrice générale adjointe à effectuer le paiement de ces comptes à qui de droit.

2016-271 RAPPORT DES DÉPENSES AUTORISÉES

Le directeur général dépose un rapport des dépenses autorisées.

2016-272 CORRESPONDANCE

Une copie de la correspondance a été remise aux membres du conseil. Aucun nouveau document à ajouter.

2016-273 ADMINISTRATION

RÈGLEMENT NUMÉRO 2016-09 MODIFIANT LE RÈGLEMENT NUMÉRO 2012-15 ÉTABLISSANT LE CODE D'ÉTHIQUE ET DE DÉONTOLOGIE DES EMPLOYÉS DE LA MUNICIPALITÉ DE BRIGHAM - ADOPTION

Le Maire mentionne l'objet de ce règlement, son coût, sa portée.

Les membres du conseil déclarent avoir lu ce règlement et renoncent à sa lecture.

Il est proposé par Danielle Cardin Pollender, appuyé par Gisèle Thériault et résolu unanimement d'adopter le Règlement numéro 2016-09 modifiant le règlement numéro 2012-15 établissant le Code d'éthique et de déontologie des employés de la Municipalité de Brigham.

Des copies de ce projet de règlement ont été mises à la disposition du public dès le début de la présente séance.

3802

RÈGLEMENT NUMÉRO 2016-09 MODIFIANT LE RÈGLEMENT NUMÉRO 2012-15 ÉTABLISSANT LE CODE D'ÉTHIQUE ET DE DÉONTOLOGIE DES EMPLOYÉS DE LA MUNICIPALITÉ DE BRIGHAM

Considérant que le 10 juin 2016, le législateur (l'Assemblée nationale) a adopté le Projet de loi 83 (*Loi modifiant diverses dispositions législatives en matière municipale concernant notamment le financement politique*);

Considérant que la municipalité de Brigham désire modifier ses codes d'éthique (élus et employés) pour se conformer à la *Loi modifiant diverses dispositions législatives* en matière municipale concernant notamment le financement politique ;

Considérant que le conseil juge opportun, essentiel et d'intérêt public de se conformer aux exigences du Projet de loi 83 par l'adoption de la modification du Code d'éthique et de déontologie des employés de la municipalité de Brigham;

Considérant que lesdites modifications aux codes d'éthique (élus et employés) doivent être adoptées par règlement, précédé d'un projet de règlement ;

Considérant que les formalités prévues à la *Loi modifiant diverses dispositions législatives en matière municipale concernant notamment le financement politique* ont été respectées notamment, qu'un avis de motion a été donné et que le projet de règlement a été déposé par Normand Delisle, à la séance ordinaire du conseil tenue le 6 septembre 2016 et qu'un avis public annonçant l'adoption du présent règlement a été affiché le 23 septembre 2016;

Considérant qu'il y a eu consultation des employés conformément à la *Loi sur l'éthique et la déontologie en matière municipale*, c. E-15.1.0.1;

Considérant que tous les membres du conseil déclarent avoir lu le présent règlement et renoncent à sa lecture.

LE CONSEIL DE LA MUNICIPALITÉ DE BRIGHAM DÉCRÈTE CE QUI SUIT :

ARTICLE 1

Le présent règlement modifie le règlement numéro 2012-15 établissant le Code d'éthique et de déontologie des employés de la municipalité de Brigham.

ARTICLE 2

Ce règlement est modifié par l'insertion, après l'article 5.6, du suivant :

« 5.7 Annonce lors d'une activité de financement politique

Il est interdit à tout employé de la municipalité de faire l'annonce, lors d'une activité de financement politique, de la réalisation d'un projet, de la conclusion d'un contrat ou de l'octroi d'une subvention par la municipalité, sauf si une décision finale relativement à ce projet, contrat ou subvention a déjà été prise par l'autorité compétente de la municipalité. »

ARTICLE 3 Prise de connaissance du changement du Code d'éthique et de déontologie

Un exemplaire du Code d'éthique et de déontologie modifié sera remis à chaque employé de la Municipalité et signé par celui-ci.

ARTICLE 4 : ENTRÉE EN VIGUEUR

Le présent règlement entre en vigueur conformément à la Loi.

Adopté à Brigham, ce 4 octobre 2016.

Normand Delisle

Me Jean-François Grandmont

Maire

Directeur général et secrétaire-trésorier

2016-274 ADMINISTRATION RÈGLEMENT NUMÉRO 2016-10 MODIFIANT LE RÈGLEMENT NUMÉRO 2014-02 ÉTABLISSANT UN CODE D'ÉTHIQUE ET DE DÉONTOLOGIE DES ÉLUS MUNICIPAUX – ADOPTION

Le Maire mentionne l'objet de ce règlement, son coût, sa portée.

Les membres du conseil déclarent avoir lu ce règlement et renoncent à sa lecture.

Il est proposé par Daniel Meunier, appuyé par Gisèle Thériault et résolu unanimement d'adopter le Règlement numéro 2016-10 modifiant le règlement numéro 2014-02 établissant un Code d'éthique et de déontologie des élus municipaux.

Des copies de ce projet de règlement ont été mises à la disposition du public dès le début de la présente séance.

CANADA

PROVINCE DE QUÉBEC MUNICIPALITÉ DE BRIGHAM

RÈGLEMENT NUMÉRO 2016-10 MODIFIANT LE RÈGLEMENT NUMÉRO 2014-02 ÉTABLISSANT UN CODE D'ÉTHIQUE ET DE DÉONTOLOGIE DES ÉLUS MUNICIPAUX

Considérant que le 10 juin 2016, le législateur (l'Assemblée nationale) a adopté le Projet de loi 83 (Loi modifiant diverses dispositions législatives en matière municipale concernant notamment le financement politique);

Considérant que la municipalité de Brigham désire modifier ses codes d'éthique (élus et employés) pour se conformer à la Loi modifiant diverses dispositions législatives en matière municipale concernant notamment le financement politique;

Considérant que le conseil juge opportun, essentiel et d'intérêt public de se conformer aux exigences du Projet de loi 83 par l'adoption de la modification du Code d'éthique et de déontologie des élus municipaux de Brigham ;

Considérant que lesdites modifications aux codes d'éthique (élus et employés) doivent être adoptées par règlement, précédé d'un projet de règlement ;

Considérant que les formalités prévues à la *Loi modifiant diverses dispositions législatives en matière municipale concernant notamment le financement politique* ont été respectées notamment, qu'un avis de motion a été donné et que le projet de règlement a été déposé par Normand Delisle, à la séance ordinaire du conseil tenue le 6 septembre 2016 et qu'un avis public annonçant l'adoption du présent règlement a été affiché le 23 septembre 2016 ;

Considérant que tous les membres du conseil déclarent avoir lu le présent règlement et renoncent à sa lecture.

LE CONSEIL DE LA MUNICIPALITÉ DE BRIGHAM DÉCRÈTE CE QUI SUIT :

ARTICLE 1

Le présent règlement modifie le règlement numéro 2014-02 établissant un Code d'éthique et de déontologie des élus municipaux.

ARTICLE 2

Ce règlement est modifié par l'insertion, après l'article 6, du suivant :

« Article 7. Annonce lors d'une activité de financement politique

Il est interdit à tout élu de la municipalité de faire l'annonce, lors d'une activité de financement politique, de la réalisation d'un projet, de la conclusion d'un contrat ou de l'octroi d'une subvention par la municipalité, sauf si une décision finale relativement à ce projet, contrat ou subvention a déjà été prise par l'autorité compétente de la municipalité. »

ARTICLE 3 Prise de connaissance du changement du Code d'éthique et de déontologie

Un exemplaire du Code d'éthique et de déontologie modifié sera remis à chaque élu de la Municipalité et signé par celui-ci.

ARTICLE 4 : ENTRÉE EN VIGUEUR

Le	present	reglement	entre e	n vig	gueur	cont	orme	ment	a	la.	Lo1.
----	---------	-----------	---------	-------	-------	------	------	------	---	-----	------

Adopté à Brigham, ce 4 octobre 2016.

Normand Delisle	Me Jean-François Grandmont
Maire	Directeur général et secrétaire-trésorie

ADMINISTRATION MRC – FINANCEMENT DU RÈGLEMENT D'EMPRUNT 04-0310 – TRAVAUX D'AGRANDISSEMENT DE L'ÉDIFICE DE LA MRC

ATTENDU QUE la dette de la Municipalité de Brigham pour sa quote-part des travaux d'agrandissement de l'édifice de la MRC sera de 60 022,76 en date du refinancement :

ATTENDU la lettre de la MRC demandant de choisir entre un paiement complet du solde de cette dette ou son refinancement.

Il est proposé par Marc Labrecque, appuyé par Réjean Racine et résolu unanimement d'informer la MRC Brome-Missisquoi que la Municipalité de Brigham désire se prévaloir de l'option 2, soit le refinancement pour un autre terme de 5 ans.

2016-276 ADMINISTRATION APPEL D'OFFRES PUBLIC NUMÉRO 2016-20-1 SERVICES PROFESSIONNELS D'ARCHITECTURE – CONSTRUCTION D'UN CPE ET RÉNOVATION ET AGRANDISSEMENT DU PAVILLON GILLES-GIROUX – CONTRAT

CONSIDÉRANT que la Municipalité a comme projet la construction d'un CPE et la rénovation et l'agrandissement du Pavillon Gilles-Giroux ;

CONSIDÉRANT que la Municipalité a lancé l'appel d'offres public numéro 2016-20-1 afin d'obtenir des soumissions pour des services professionnels d'architecture pour la préparation de plans et devis et la surveillance des travaux pour ces projets ;

CONSIDÉRANT qu'il s'agit d'un contrat de services professionnels pour lequel la Municipalité devait procéder avec un système d'évaluation et de pondération des offres ;

CONSIDÉRANT que la Municipalité a reçu 7 soumissions ;

CONSIDÉRANT qu'un comité de sélection a été formé conformément aux dispositions du Code municipal et qu'il a procédé à l'analyse des soumissions ;

CONSIDÉRANT que les soumissions se sont toutes avérées conformes ;

CONSIDÉRANT que la Municipalité, si elle accorde le contrat, doit l'accorder au soumissionnaire ayant obtenu le meilleur pointage ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Daniel Meunier, appuyé par Philippe Dunn et résolu unanimement :

- que la Municipalité de Brigham accorde, suite à l'appel d'offres public numéro 2016-20-1, le contrat de services professionnels d'architecture pour la préparation des plans et devis et la surveillance des travaux pour la construction d'un CPE et la rénovation et l'agrandissement du Pavillon Gilles-Giroux à la firme d'architecture ayant obtenu le plus haut pointage au terme de l'évaluation par le comité de sélection, soit la firme Chantal Brodeur Architecte, pour un montant forfaitaire maximal de 68 985 \$ taxes incluses;
- d'autoriser le directeur général à engager les professionnels requis pour

l'obtention des estimations détaillées dans les limites de son pouvoir de délégation;

- de financer ces dépenses à même le fonds général de la municipalité dans l'attente de règlements d'emprunt à venir.

2016-277 URBANISME DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE DM 2016-0004 1341, CHEMIN MAGENTA OUEST

Madame Danielle Cardin Pollender présente la demande de dérogation mineure numéro DM 2016-0004.

Nature et effets de la demande DM 2016-0004 :

Permettre une largeur d'entrée charretière de 16 mètres (sur la rue Cameron) lorsque la norme de l'article 122 du Règlement sur le zonage est de 10 mètres.

Identification du site concerné : L'emplacement visé est situé sur le lot 3 711 680 du cadastre du Québec (matricule : 6014-06-7209), sur le même site que le 1341, chemin Magenta Ouest à Brigham.

Tout intéressé peut se faire entendre par le conseil relativement à cette demande.

2016-277 URBANISME DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE DM 2016-0004 1341, CHEMIN MAGENTA OUEST

ATTENDU l'avis favorable du Comité consultatif d'urbanisme :

ATTENDU que l'acceptation de cette demande ne causera pas de préjudice au voisinage et que son refus causerait un préjudice important au propriétaire.

Il est proposé par Danielle Cardin Pollender, appuyé par Marc Labrecque et résolu unanimement d'accepter la demande de dérogation mineure numéro DM 2016-0004 au bénéfice du lot 3 711 680 du cadastre du Québec (matricule 6014-06-7209) et de permettre une largeur d'entrée charretière de 16 mètres sur la rue Cameron lorsque la norme de l'article 122 du Règlement sur le zonage numéro 06-101 est de 10 mètres.

2016-278 URBANISME BELL – DEMANDE DE CONSENTEMENT – TRAVAUX RUE DECELLES

Il est proposé par Marc Labrecque, appuyé par Gisèle Thériault et résolu unanimement de consentir à la demande de Bell d'installer de nouveaux conduits et de futurs câbles sur la rue Decelles, près de la rue Fortin et d'autoriser l'inspectrice municipale à donner toute directive et à signer tout document à cet effet.

2016-279

VOIRIE APPEL D'OFFRES 2016-74 RECHARGEMENT DES CHEMINS CHOINIÈRE ET HALLÉ EST

ATTENDU QUE la Municipalité a reçu cinq soumissions dans le cadre de l'appel d'offres public 2016-74 :

SOUMISSIONNAIRE	MONTANT					
	(taxes incluses)					
Excavation Dominic Carey Inc.	108 005.57\$					
Excavation St-Pierre et Tremblay Inc.	138 303.43\$					
Eurovia Québec Construction Inc.	124 713.15\$					
Sintra Inc (Région Montérégie-Rive-sud)	121 512.48\$					
Roger Dion et Fils 2006 Inc.	110 031.08\$					

Il est proposé par Réjean Racine, appuyé par Marc Labrecque et résolu unanimement :

- d'accepter la plus basse soumission conforme, à prix unitaire, pour des travaux de rechargement des chemins Choinière et Hallé Est (dans le cadre de l'appel d'offres public 2016-74) soit la proposition de l'entreprise Excavation Dominic Carey inc. au prix de 108 005,57 \$ taxes incluses:
- d'autoriser le directeur général à octroyer un contrat de gré à gré pour la surveillance des travaux et un contrat de gré à gré pour le contrôle des matériaux conformément à la loi et dans les limites de son pouvoir de délégation;
- d'autoriser le directeur général à autoriser des travaux supplémentaires dans les limites de son pouvoir de délégation pour et au nom de la Municipalité de Brigham et à signer toute entente d'accès rapide et/ou de consentement à servitudes;
- de financer cette dépense, nette de ristourne de taxes, à même le fonds général de la municipalité et tout programme d'aide financière admissible;
- d'autoriser le directeur général ou, en son absence, la directrice générale adjointe à donner toute directive et à signer tout document à cet effet.

2016-280 VOIRIE MATÉRIAUX DE SIGNALISATION - DISPOSITION

Il est proposé par Danielle Cardin Pollender, appuyé par Daniel Meunier et résolu unanimement d'autoriser les employés municipaux à procéder à la disposition de divers matériaux de signalisation non réutilisable tel que recommandé par madame Laura Lee, inspectrice municipale et chef d'équipe.

	2016-281 EAUX USÉES ET EAU POTABLE
Aucun dossier.	

2016-282 SÉCURITÉ PUBLIQUE

2016-283 LOISIRS DÉFILÉ DU PÈRE-NOËL Il est proposé par Daniel Meunier, appuyé par Danielle Cardin Pollender et résolu unanimement: - que la Municipalité de Brigham participe au défilé du Père-Noël organisé par la Chambre de commerce de Cowansville le 26 novembre prochain en partenariat avec le Comité des loisirs de Brigham (1974) inc. - d'autoriser, si requis, l'achat d'accessoires pour un montant estimé à 200 \$\frac{5}{2}\$ plus taxes et de permettre l'utilisation du garage municipal pour la préparation du char allégorique; - d'inviter tous les citoyens, jeunes et moins jeunes, à participer à cette activité. 2016-284 ENVIRONNEMENT COLLECTE DES FEUILLES MORTES Il est proposé par Daniel Meunier, appuyé par Réjean Racine et résolu unanimement d'inviter les citoyens intéressés à faire part de leurs commentaires ou suggestions concernant la collecte porte-à-porte des feuilles mortes qui aura lieu le 7 novembre prochain et sur la facilité d'utilisation des écocentres en prévision de l'établissement du calendrier 2017. 2016-285 VARIA Aucun dossier. 2016-286 PÉRIODE DE QUESTIONS Le conseil tient une période de questions au cours de laquelle les personnes présentes
Aucun dossier.
LOISIRS
Il est proposé par Daniel Meunier, appuyé par Danielle Cardin Pollender et résolu unanimement :
la Chambre de commerce de Cowansville le 26 novembre prochain en
plus taxes et de permettre l'utilisation du garage municipal pour la préparation
- d'inviter tous les citoyens, jeunes et moins jeunes, à participer à cette activité.
ENVIRONNEMENT
Il est proposé par Daniel Meunier, appuyé par Réjean Racine et résolu unanimement d'inviter les citoyens intéressés à faire part de leurs commentaires ou suggestions concernant la collecte porte-à-porte des feuilles mortes qui aura lieu le 7 novembre prochain et sur la facilité d'utilisation des écocentres en prévision de l'établissement du calendrier 2017.
Aucun dossier.
Le conseil tient une période de questions au cours de laquelle les personnes présentes peuvent poser des questions à ses membres.
Des copies de l'ordre du jour ont été mises à la disposition du public dès le début de la présente séance.

LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

Il est proposé par Réjean Racin unanimement de lever la séance. Il		Daniel	Meunier	et	résolu
Normand Delisle Maire	Jean-François (Directeur géné			- réso	orier

CANADA PROVINCE DE QUÉBEC MRC BROME-MISSISQUOI MUNICIPALITÉ DE BRIGHAM SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 12 OCTOBRE 2016

À une séance extraordinaire du Conseil de la Municipalité de Brigham tenue le mercredi 12 octobre 2016 à 9h00 à la Salle du Conseil, 118, avenue des Cèdres à Brigham. Sont présents à l'ouverture : Madame la conseillère et Messieurs les conseillers Daniel Meunier, Danielle Cardin Pollender, Philippe Dunn et Marc Labrecque sous la présidence du maire suppléant Monsieur Réjean Racine.

Madame Gisèle Thériault et Monsieur Normand Delisle sont absents.

Assiste également à la réunion : le directeur général et secrétaire-trésorier, Me Jean-François Grandmont.

ORDRE DU JOUR

- 1. Avis de convocation
- 2. Adoption de l'ordre du jour
- 3. Administration
 - 3.1 Taxe sur l'essence et contribution du Québec (TECQ)
- 4. Voirie
 - 4.1. Ponceaux rue Guay et chemin Miltimore
- 5. Loisirs et culture
 - 5.1. Commission de protection du territoire agricole du Québec Terrain du Comité des loisirs de Brigham (1974) Inc.
 - 5.2. Soutien aux bénévoles Soirée Reconnaissance Montérégienne
- 6. Période de questions
- 7. Levée de l'assemblée

2016-288 AVIS DE CONVOCATION

Le directeur général mentionne que l'avis de convocation de la présence séance a été signifié à tous les membres du conseil conformément à la loi.

2016-289 ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est proposé par Daniel Meunier, appuyé par Philippe Dunn et résolu unanimement d'adopter l'ordre du jour.

2016-290 ADMINISTRATION TAXE SUR L'ESSENCE ET CONTRIBUTION DU QUÉBEC (TECQ)

ATTENDU QUE:

- la municipalité a pris connaissance du Guide relatif aux modalités de versement de la contribution gouvernementale dans le cadre du programme de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec (TECQ) pour les années 2014 à 2018;

- la municipalité doit respecter les modalités de ce guide qui s'appliquent à elle pour recevoir la contribution gouvernementale qui lui a été confirmée dans une lettre du ministre des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire.

Il est proposé par Marc Labrecque, appuyé par Danielle Cardin Pollender et résolu unanimement que :

- la municipalité s'engage à respecter les modalités du guide qui s'appliquent à elle;
- la municipalité s'engage à être seule responsable et à dégager le Canada et le Québec de même que leurs ministres, hauts fonctionnaires, employés et mandataires de toute responsabilité quant aux réclamations, exigences, pertes, dommages et coûts de toutes sortes ayant comme fondement une blessure infligée à une personne, le décès de celle-ci, des dommages causés à des biens ou la perte de biens attribuable à un acte délibéré ou négligent découlant directement ou indirectement des investissements réalisés au moyen de l'aide financière obtenue dans le cadre du programme de la TECQ 2014-2018;
- la municipalité approuve le contenu et autorise l'envoi au ministère des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire de la programmation de travaux jointe à la présente et de tous les autres documents exigés par le Ministère en vue de recevoir la contribution gouvernementale qui lui a été confirmée dans une lettre du ministre des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire;
- la municipalité s'engage à réaliser le seuil minimal d'immobilisations en infrastructures municipales fixé à 28 \$ par habitant par année, soit un total de 140\$ par habitant pour l'ensemble des cinq années du programme;
- la municipalité s'engage à informer le ministère des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire de toute modification qui sera apportée à la programmation de travaux approuvée par la présente résolution;
- la municipalité atteste par la présente résolution que la programmation de travaux ci-jointe, comporte des coûts réalisés véridiques et reflète les prévisions de dépenses des travaux admissibles jusqu'au 31 mars prochain.

2016-291 VOIRIE PONCEAUX RUE GUAY ET CHEMIN MILTIMORE

Il est proposé par Daniel Meunier, appuyé par Marc Labrecque et résolu unanimement :

que la Municipalité de Brigham procède dès cette année à un appel d'offres pour le remplacement du ponceau situé sur la rue Guay et qu'elle évalue l'impact de ce remplacement sur le cours d'eau et sur le ponceau du chemin Miltimore au cours de la prochaine année.

2016-292 LOISIRS ET CULTURE 3812

COMMISSION DE PROTECTION DU TERRITOIRE AGRICOLE DU QUÉBEC – TERRAIN DU COMITÉ DES LOISIRS DE BRIGHAM (1974) INC

ATTENDU QUE la Commission de protection du territoire agricole du Québec ne retrouve pas dans ses dossiers de preuve d'usage à une fin autre que l'agriculture des terrains utilisés par le Comité des loisirs de Brigham (1974) inc.

Il est proposé par Marc Labrecque, appuyé par Daniel Meunier et résolu unanimement d'autoriser le directeur général ou la directrice générale adjointe à présenter une demande à la Commission de protection du territoire agricole du Québec pour régulariser le dossier d'usage à une fin autre que l'agriculture des terrains utilisés par le Comité des loisirs de Brigham (1974) inc. et la Municipalité de Brigham, incluant la possibilité de lotir et d'aliéner si nécessaire.

2016-293 LOISIRS ET CULTURE SOUTIEN AUX BÉNÉVOLES – SOIRÉE RECONNAISSANCE MONTÉRÉGIENNE

ATTENDU l'engagement de la Municipalité de Brigham à soutenir les bénévoles.

Il est proposé par Daniel Meunier, appuyé par Danielle Cardin Pollender et résolu unanimement d'assumer les frais d'inscription et de rembourser, s'il y a lieu, les frais de déplacement de monsieur Michel Huard, bénévole du Comité des loisirs de Brigham et de madame Marilyn Isabelle, Lauréate, à la Soirée Reconnaissance Montérégienne en loisir et en sport 2016 qui aura lieu à Boucherville le 14 octobre 2016.

2016-294 PÉRIODE DE QUESTIONS

Le conseil tient une période de questions au cours de laquelle les personnes présentes peuvent poser des questions à ses membres.

Des copies de l'ordre du jour ont été mises à la disposition du public dès le début de la présente séance.

2016-295 LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

Il est proposé par Danielle Cardin Pollender, appuyé par Philippe Dunn et résolu unanimement de lever l'assemblée. Il est 9 h 25.

Normand Delisle

Maire

Jean-François Grandmont

Directeur général et secrétaire-trésorier

CANADA PROVINCE DE QUÉBEC MRC BROME-MISSISQUOI MUNICIPALITÉ DE BRIGHAM SÉANCE DU 1^{ER} NOVEMBRE 2016

À une séance du Conseil de la Municipalité de Brigham tenue le mardi 1^{er} novembre 2016 à 19h30 à la Salle du Conseil, 118, avenue des Cèdres à Brigham. Sont présents à l'ouverture : Mesdames les conseillères et Messieurs les conseillers Daniel Meunier, Danielle Cardin Pollender, Philippe Dunn et Gisèle Thériault sous la présidence du maire Monsieur Normand Delisle.

Messieurs Marc Labrecque et Réjean Racine sont absents.

Assiste également à la réunion : le directeur général et secrétaire-trésorier, Me Jean-François Grandmont.

- 1. Adoption de l'ordre du jour
- 2. Approbation des procès-verbaux des 4 et 12 octobre 2016
- 3. Approbation des comptes et transferts
- 4. Rapport des dépenses autorisées
- 5. Correspondance
- 6. Administration
 - 6.1 Déclarations d'intérêts pécuniaires
 - 6.2 États comparatifs
 - 6.3 Rapport du maire
- 7. Urbanisme
 - 7.1 CPTAQ Demande d'aliénation/Lotissement Chemin Bull Pond – Gaétan Frigon et Hélène Héroux
 - 7.2 Règlement numéro 2016-08 modifiant le règlement sur le zonage numéro 06-101 Procès-verbal de correction
 - 7.3 Inspecteur municipal Fonctionnaire désigné
- 8. Voirie
 - 8.1 Travaux de stabilisation de berges 217, rue Pascal
 - 8.2 Appel d'offres 2016-74 Rechargement des chemins Choinière et Hallé Est Décompte numéro 1
 - 8.3 Rue du Domaine Ponceau
- 9. Eaux usées et eau potable
- 10. Sécurité publique
- 11. Loisirs et culture
 - 11.1 Patinoire Entretien et surveillance Contrat
- 12. Environnement
 - 12.1 Collecte des matières compostables
- 13. Varia
 - 13.1 Diapason Poinsettias
 - 13.2 Élimination de la violence envers les femmes Campagne de sensibilisation Appui
- 14. Période de questions
- 15. Levée de l'assemblée

2016-296 ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est proposé par Daniel Meunier, appuyé par Gisèle Thériault et résolu unanimement d'adopter l'ordre du jour présenté en gardant le varia ouvert.

3814

2016-297 APPROBATION DES PROCÈS-VERBAUX DES 4 ET 12 OCTOBRE 2016

Il est proposé par Danielle Cardin Pollender, appuyé par Philippe Dunn et résolu unanimement d'approuver les procès-verbaux des 4 et 12 octobre 2016.

2016-298 APPROBATION DES COMPTES ET TRANSFERTS

Il est proposé par Gisèle Thériault, appuyé par Daniel Meunier et résolu unanimement d'approuver la liste des comptes à payer et des transferts électroniques totalisant 195 137,54 \$ et d'autoriser le directeur général ou la directrice générale adjointe à effectuer le paiement de ces comptes à qui de droit.

2016-299 RAPPORT DES DÉPENSES AUTORISÉES

Le directeur général dépose un rapport des dépenses autorisées.

2016-300 CORRESPONDANCE

Une copie de la correspondance a été remise aux membres du conseil. Aucun nouveau document à ajouter.

2016-301 ADMINISTRATION DÉCLARATIONS D'INTÉRÊTS PÉCUNIAIRES

Les membres du conseil, Daniel Meunier, Danielle Cardin Pollender, Philippe Dunn, Gisèle Thériault et Normand Delisle déposent leur déclaration écrite d'intérêts pécuniaires conformément à Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités.

2016-302 ADMINISTRATION ÉTATS COMPARATIF ET PRÉVISONNEL

Le directeur général dépose les documents suivants :

- État comparatif des revenus et charges pour la période se terminant le 30 septembre 2016;
- État prévisionnel des activités de fonctionnement en date du 31 octobre 2016.

2016-303 ADMINISTRATION RAPPORT DU MAIRE 2016 SUR LA SITUATION FINANCIÈRE DE LA MUNICIPALITÉ

Le maire dépose la liste des contrats comportant une dépense de plus de 25 000 \$ et des contrats comportant une dépense de plus de 2 000 \$ avec un même cocontractant dont l'ensemble des contrats dépasse 25 000 \$.

Le maire fait rapport sur la situation financière de la Municipalité de Brigham.

Il est proposé par Daniel Meunier, appuyé par Gisèle Thériault et résolu unanimement que le texte du rapport du maire soit publié dans le bulletin d'information municipale « Le pont couvert » de novembre.

2016-304 URBANISME CPTAQ – DEMANDE D'ALIÉNATION/LOTISSEMENT – CHEMIN BULL POND – GAÉTAN FRIGON ET HÉLÈNE HÉROUX

Il est proposé par Danielle Cardin Pollender, appuyé par Philippe Dunn et résolu unanimement :

- d'aviser la Commission de protection du territoire agricole du Québec que le projet des demandeurs d'aliéner et de lotir une partie du lot 3 521 798 du cadastre du Québec ne contrevient pas à la réglementation municipale;
- que la demande soumise n'apparaît pas préjudiciable à l'agriculture du milieu.

2016-305 URBANISME RÈGLEMENT NUMÉRO 2016-08 MODIFIANT LE RÈGLEMENT SUR LE ZONAGE NUMÉRO 06-101 – PROCÈS-VERBAL DE CORRECTION

Le directeur général dépose un procès-verbal de correction pour le Règlement numéro 2016-08 modifiant le règlement sur le zonage numéro 06-101.

2016-306 URBANISME INSPECTEUR MUNICIPAL – FONCTIONNAIRE DÉSIGNÉ

Il est proposé par Danielle Cardin Pollender, appuyé par Gisèle Thériault et résolu unanimement de nommer l'inspectrice municipale adjointe, Marie-Ève Tétreault, à titre de fonctionnaire désigné à la délivrance des permis et certificats, à l'application du Règlement Q-2, r. 22 et à l'application du Règlement Q-2, r. 35.2.

3816

2016-307 VOIRIE TRAVAUX DE STABILISATION DE BERGES – 217, RUE PASCAL

Il est proposé par Daniel Meunier, appuyé par Danielle Cardin Pollender et résolu unanimement :

- d'accepter la proposition de l'entreprise Roger Dion & Fils 2006 inc pour des travaux de stabilisation de berge de fossé au 217, rue Pascal au montant de 11 137,50 \$ plus taxes;
- de financer cette dépense à même le fonds général de la municipalité (budget courant);
- d'autoriser le directeur général à signer tout accord d'accès rapide et/ou de consentement à servitude et à donner toute directive à cet effet.

2016-308 VOIRIE APPEL D'OFFRES 2016-74 RECHARGEMENT DES CHEMINS CHOINIÈRE ET HALLÉ EST DÉCOMPTE NUMÉRO 1

ATTENDU la recommandation de monsieur Michael Duchesneau, ingénieur de la firme SNC-Lavalin.

Il est proposé par Daniel Meunier, appuyé par Philippe Dunn et résolu unanimement :

- d'accepter le décompte numéro 1 pour les travaux réalisés dans le cadre de l'appel d'offres 2016-74 pour le rechargement des chemins Choinière et Hallé Est et de payer à l'entreprise Excavation Dominic Carey inc. un montant de 101 741,98 \$ taxes incluses ;
- de financer cette dépense conformément à la résolution numéro 2016-279.

2016-309 VOIRIE RUE DU DOMAINE - PONCEAU

ATTENDU la demande du ministère des Transports de corriger le problème d'accumulation d'eau en bordure de la route 139, à l'intersection de la rue du Domaine:

ATTENDU qu'aucun ponceau n'a été trouvé suite à une vérification.

Il est proposé par Gisèle Thériault, appuyé par Daniel Meunier et résolu unanimement :

- d'autoriser le directeur général ou la directrice générale adjointe à faire installer un ponceau sur la rue du Domaine, en bordure de la route 139, dans les limites de leur pouvoir de délégation;
- de financer cette dépense à même le fonds général de la municipalité (budget courant).

2016-310 EAUX USÉES ET EAU POTABLE

EAUX USEES ET EAU POTABLE
Aucun dossier.
2016-311 SÉCURITÉ PUBLIQUE
Aucun dossier.
2016-312 LOISIRS PATINOIRE – ENTRETIEN ET SURVEILLANCE - CONTRAT
Il est proposé par Danielle Cardin Pollender, appuyé par Daniel Meunier e résolu unanimement :
- d'accepter l'offre « clefs en main » de M. Gilles Freland pour l'entretier de la patinoire au montant de 2400 \$ pour la saison 2016-2017 ainsi que l'ouverture, la fermeture et la surveillance de la salle des loisirs au montant de 400 \$;
 de financer cette dépense, nette de ristourne de taxes, à même le fonds général de la municipalité;
- d'autoriser le directeur général ou la directrice générale adjointe à signe tout document à cet effet.
2016-313 ENVIRONNEMENT COLLECTE DES MATIÈRES COMPOSTABLES
Le directeur général mentionne les 21 municipalités de la MRC de Brome Missiquoi ainsi que 7 autres municipalités participeront au projet de compostage de la Régie intermunicipale d'élimination de déchets solides de Brome-Missisquoi. La firme Solinov déposera un rapport le 9 décembre prochain au comité de gestion des matières résiduelles de la MRC Brome Missisquoi. Ce rapport devra permettre d'obtenir des informations nécessaires à l'établissement des routes de collectes des matières résiduelles sur le territoire de la MRC.
2016-314 VARIA DIAPASON - POINSETTIAS
Il est proposé par Gisèle Thériault, appuyé par Philippe Dunn et résolu unanimement :
- de faire l'acquisition d'une boîte de poinsettias (8 plans à 20 \$ l'unité au profit de la Fondation au Diapason ;
- de financer cette dépense à même le fonds général de la municipalité.

2016-315 VARIA ÉLIMINATION DE LA VIOLENCE ENVERS LES FEMMES – CAMPAGNE DE SENSIBILISATION - APPUI

CONSIDÉRANT qu'en 1991, le parlement du Canada a établi la date du 6 décembre afin de souligner le terrible drame de l'école polytechnique de Montréal en 1989 où quatorze jeunes femmes ont été victimes de la haine envers les femmes ;

CONSIDÉRANT qu'en plus de commémorer cet événement tragique, le 6 décembre offre l'occasion de réfléchir au phénomène de la violence dans notre société. Que l'on parle de la difficulté des hommes, femmes et enfants, nous devons comme individu et comme collectivité concevoir que la violence est une réalité quotidienne de notre société afin d'envisager des mesures concrètes et d'éliminer toutes formes de violence :

CONSIDÉRANT que dans sa quête à éliminer le fléau de la violence faite aux femmes, la Municipalité de Brigham est convaincue qu'il est nécessaire d'obtenir le partenariat de la collectivité ;

Il est proposé par Danielle Cardin Pollender, appuyé par Gisèle Thériault et résolu unanimement :

- d'appuyer la campagne de sensibilisation de 12 jours d'actions (du 25 novembre au 6 décembre 2016) pour l'élimination de la violence envers les femmes et conséquemment, en signe de solidarité envers cette cause, de porter le ruban blanc:
- qu'une copie de la présente résolution soit acheminée à madame Cathy Livernois, agissant pour le comité des 12 jours d'actions pour l'élimination de la violence envers les femmes, de la coalition des groupes de femmes de la Haute-Yamaska et de Brome- Missisquoi, ainsi qu'à la MRC Brome-Missisquoi.

2016-316 VARIA Aucun dossier.

2016-317 PÉRIODE DE QUESTIONS

Le conseil tient une période de questions au cours de laquelle les personnes présentes peuvent poser des questions à ses membres.

Madame Mireille Guay remet un article concernant une benne en aluminium plus écologique construite à Granby.

Des copies de l'ordre du jour ont été mises à la disposition du public dès le début de la présente séance.

3819

2016-318 LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

Il est proposé par Danielle résolu unanimement de leve	Cardin Pollender, appuyé par Daniel Meunier et
resoru unammement de leve	er ta seance. Il est 20111.
Normand Delisle	Jean-François Grandmont
Maire	Directeur général et secrétaire-trésorier

CANADA PROVINCE DE QUÉBEC MRC BROME-MISSISQUOI MUNICIPALITÉ DE BRIGHAM SÉANCE DU 6 DÉCEMBRE 2016

À une séance du Conseil de la Municipalité de Brigham tenue le mardi 6 décembre 2016 à 19h30 à la Salle du Conseil, 118, avenue des Cèdres à Brigham. Sont présents à l'ouverture : Mesdames les conseillères et Messieurs les conseillers Daniel Meunier, Danielle Cardin Pollender, Philippe Dunn, Réjean Racine, Marc Labrecque et Gisèle Thériault sous la présidence du maire Monsieur Normand Delisle.

Assiste également à la réunion : le directeur général et secrétaire-trésorier, Me Jean-François Grandmont.

ORDRE DU JOUR

- 1. Adoption de l'ordre du jour
- 2. Approbation du procès-verbal du 1er novembre 2016
- 3. Approbation des comptes et transferts
- 4. Rapport des dépenses autorisées
- 5. Correspondance
- 6. Administration
 - 6.1 Déclarations d'intérêts pécuniaires
 - 6.2 Budget 2017 et programme triennal d'immobilisations Date d'adoption
 - 6.3 Calendrier 2017 des séances ordinaires du Conseil
 - 6.4 Vérificateur externe Offre de service
 - 6.5 Règlement numéro 2016-11 établissant la taxation et des tarifications pour l'année 2017 Avis de motion
 - 6.6 Règlement numéro 2016-12 concernant la tarification municipale pour certains biens, activités et services pour l'année 2017 Avis de motion
 - 6.7 Photocopieur Remplacement
- 7. Urbanisme
 - 7.1 Règlement numéro 2016-13 établissant un programme de revitalisation pour l'année 2017 Avis de motion
 - 7.2 Inspecteur municipal remplaçant Engagement
 - 7.3 Commission de protection du territoire agricole du Québec André Pollender et Danielle Cardin Ouverture d'une érablière à l'année Demande
- 8. Voirie
 - 8.1 Rues Annette et Francine Cession
 - 8.2 Rues Chantal et Patrice Cession
- 9. Eaux usées et eau potable
- 10. Sécurité publique
- 11. Loisirs et culture
- 12. Environnement
 - 12.1 Appel d'offres 2016-56 Collecte des matières résiduelles
 - 12.2 Calendrier des collectes Adoption
 - 12.3 OBV Yamaska Adhésion
- 13. Varia
 - 13.1 Pacte Brome-Missisquoi Nomination des représentants
- 14. Période de questions
- 15. Levée de l'assemblée

2016-319 ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est proposé par Marc Labrecque, appuyé par Daniel Meunier et résolu unanimement d'adopter l'ordre du jour présenté en gardant le varia ouvert.

2016-320 APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DU 1^{ER} NOVEMBRE 2016

Il est proposé par Gisèle Thériault, appuyé par Philippe Dunn et résolu unanimement d'approuver le procès-verbal du 1^{er} novembre 2016.

2016-321 APPROBATION DES COMPTES ET TRANSFERTS

Il est proposé par Danielle Cardin Pollender, appuyé par Daniel Meunier et résolu unanimement d'approuver la liste des comptes à payer et des transferts électroniques totalisant 267 227,45 \$ et d'autoriser le directeur général ou la directrice générale adjointe à effectuer le paiement de ces comptes à qui de droit.

2016-322 RAPPORT DES DÉPENSES AUTORISÉES

Le directeur général dépose un rapport des dépenses autorisées.

2016-323 CORRESPONDANCE

Une copie de la correspondance a été remise aux membres du conseil. Aucun nouveau document à ajouter.

2016-324 ADMINISTRATION DÉCLARATIONS D'INTÉRÊTS PÉCUNIAIRES

Les membres du conseil Marc Labrecque et Réjean Racine déposent leurs déclarations écrites d'intérêts pécuniaires conformément à Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités.

2016-325 ADMINISTRATION BUDGET 2017 ET PROGRAMME TRIENNAL D'IMMOBILISATIONS -DATE D'ADOPTION

Il est proposé par Marc Labrecque, appuyé par Gisèle Thériault et résolu unanimement de demander au directeur général de donner avis public que la séance extraordinaire pour l'adoption du budget 2017 et du programme triennal d'immobilisations aura lieu le lundi 19 décembre 2016 à 19h30.

2016-326 ADMINISTRATION CALENDRIER 2017 DES SÉANCES ORDINAIRES DU CONSEIL

Il est proposé par Réjean Racine, appuyé par Daniel Meunier et résolu unanimement d'adopter le présent calendrier et de tenir, pour l'année 2017, les séances ordinaires du conseil à 19h30 aux dates suivantes :

- ➤ 10 janvier 2017
- > 7 février 2017
- > 7 mars 2017
- ➤ 4 avril 2017
- > 2 mai 2017
- > 6 juin 2017
- ➤ 4 juillet 2017
- > 8 août 2017
- > 5 septembre 2017
- ➤ 3 octobre 2017
- ➤ 13 novembre 2017
- ➤ 5 décembre 2017
- > 18 décembre 2017

2016-327 ADMINISTRATION VÉRIFICATEUR EXTERNE – OFFRE DE SERVICE

Il est proposé par Danielle Cardin Pollender, appuyé par Philippe Dunn et résolu unanimement :

- d'accepter l'offre de service de la firme Raymond Chabot Grant Thornton S.E.N.C.R.L. datée du 26 octobre 2016 au montant de 8800 \$ plus taxes pour la vérification et la présentation au conseil du rapport financier consolidé pour l'année 2016 plus 850 \$ plus taxes par mandat de reddition de compte;
- d'autoriser le directeur général ou la directrice générale adjointe à donner toute directive et à signer tout document à cet effet.

3823

2016-328 ADMINISTRATION RÈGLEMENT NUMÉRO 2016-11 ÉTABLISSANT LA TAXATION ET DES TARIFICATIONS POUR L'ANNÉE 2017 - AVIS DE MOTION

Avis de motion est donné par Normand Delisle de la présentation pour adoption à une prochaine séance du Règlement numéro 2016-11 établissant la taxation et des tarifications pour l'année 2017. L'objet de ce règlement sera de fixer le taux de la taxe foncière générale et prévoir différents tarifs pour certains services municipaux (ex : enlèvement et élimination des déchets, eau potable, eaux usées).

2016-329 ADMINISTRATION RÈGLEMENT NUMÉRO 2016-12 CONCERNANT LA TARIFICATION MUNICIPALE POUR CERTAINS BIENS, ACTIVITÉS ET SERVICES POUR L'ANNÉE 2017 – AVIS DE MOTION

Avis de motion est donné par Normand Delisle de la présentation pour adoption à une prochaine séance du Règlement numéro 2016-12 concernant la tarification municipale pour certains biens, activités et services pour l'année 2017. L'objet de ce règlement concerne la tarification de certains services ponctuels (ex. : utilisation du photocopieur, branchement au réseau d'égouts, etc.).

2016-330 ADMINISTRATION PHOTOCOPIEUR - REMPLACEMENT

ATTENDU le sommaire décisionnel préparé par madame Guylaine Poudrier, directrice générale adjointe.

Il est proposé par Gisèle Thériault, appuyé par Réjean Racine et résolu unanimement :

- d'accepter l'offre de service de l'entreprise CT copieur pour la fourniture et l'installation d'un nouveau photocopieur multifonction Canon modèle C3330 en échange du photocopieur Sharp MX-3100 au montant de 6365 \$ plus taxes;
- de financer cette dépense, nette de ristourne de taxes, à même un emprunt au fonds de roulement remboursable en 5 versements annuels égaux à compter de l'année 2017;
- d'autoriser le directeur général ou la directrice générale adjointe à donner toute directive et à signer tout document à cet effet, incluant le contrat d'entretien.

3824

2016-331 URBANISME RÈGLEMENT NUMÉRO 2016-13 ÉTABLISSANT UN PROGRAMME DE REVITALISATION POUR L'ANNÉE 2017 – AVIS DE MOTION

Avis de motion est donné par Normand Delisle de la présentation pour adoption à une prochaine séance du Règlement numéro 2016-13 établissant un programme de revitalisation pour l'année 2017. Ce programme a pour objet d'accorder une aide financière pour favoriser la construction, l'agrandissement ou la rénovation d'immeubles dans certains secteurs de la Municipalité.

2016-332 URBANISME INSPECTEUR MUNICIPAL REMPLAÇANT – ENGAGEMENT

ATTENDU QU'il y a lieu d'engager dès le début janvier la personne chargée de remplacer madame Laura Lee durant son congé de maternité afin d'assurer une transition efficace.

ATTENDU la recommandation des membres du comité de sélection.

Il est proposé par Marc Labrecque, appuyé par Réjean Racine et résolu unanimement :

- d'engager madame Gabrièle Laliberté Auger à compter du 4 janvier 2017 à titre d'inspecteur municipal remplaçant pour une période d'environ 14 mois aux conditions prévues à la convention collective de travail (4 jours par semaine);
- de nommer madame Gabrièle Laliberté Auger à titre de fonctionnaire désigné à la délivrance des permis et certificats, à l'application du Règlement Q-2, r. 22 et à l'application du Règlement Q-2, r. 35.2. et secrétaire par intérim du Comité consultatif d'urbanisme;
- d'autoriser le maire et directeur général ou la directrice générale adjointe à donner toute directive et à signer tout document à cet effet.

2016-333 URBANISME

COMMISSION DE PROTECTION DU TERRITOIRE AGRICOLE DU QUÉBEC – ANDRÉ POLLENDER ET DANIELLE CARDIN – OUVERTURE D'UNE ÉRABLIÈRE À L'ANNÉE - DEMANDE

Madame Danielle Cardin Pollender déclare son intérêt et ne participe pas à l'adoption de la présente résolution.

Il est proposé par Philippe Dunn, appuyé par Daniel Meunier et résolu unanimement :

d'aviser la Commission de protection du territoire agricole du Québec que le projet d'André Pollender et de Danielle Cardin de tenir des repas promotionnels de cabane à sucre à l'année dans le cadre d'activités promotionnelles du sirop d'érable du Québec (partie du lot 3 521 762 du cadastre du Québec) ne contrevient pas à la réglementation municipale;

- que la demande soumise n'apparaît pas préjudiciable à l'agriculture du milieu;
- qu'il n'existe pas d'espaces appropriés disponibles sur son territoire et hors de la zone agricole pouvant satisfaire la demande;
- que cette résolution remplace la résolution numéro 2016-246.

2016-334 VOIRIE RUE ANNETTE ET FRANCINE – CESSION

ATTENDU QUE la municipalité de Brigham est satisfaite des travaux réalisés par le promoteur.

Il est proposé par Marc Labrecque, appuyé par Gisèle Thériault et résolu unanimement d'autoriser le maire et le directeur général à négocier et à signer tout document et/ou acte pour et au nom de la municipalité afin d'acquérir le lot 4 911 673 du cadastre du Québec (rues Annette et Francine) sur la base du projet soumis par Me Louis Meunier, notaire.

2016-335 VOIRIE RUE PATRICE ET CHANTAL – CESSION

ATTENDU QUE la municipalité de Brigham est satisfaite des travaux réalisés par le promoteur.

Il est proposé par Marc Labrecque, appuyé par Réjean Racine et résolu unanimement d'autoriser le maire et le directeur général à négocier et à signer tout document et/ou acte pour et au nom de la municipalité afin d'acquérir les lots 3 521 991, 3 711 532, 3 908 553, 3 711 633, 3 521 993 du cadastre du Québec (rues Chantal et Patrice) sur la base du projet soumis par Me Louis Meunier, notaire.

2016-336
EAUX USÉES ET EAU POTABLE

Aucun dossier.

2016-337
SÉCURITÉ PUBLIQUE

Aucun dossier.

2016-338 LOISIRS ET CULTURE

Il est proposé par Danielle Cardin Pollender, appuyé par Daniel Meunier et résolu unanimement de remercier toutes les personnes impliquées dans le défilé du Père Noël.

2016-339 ENVIRONNEMENT APPEL D'OFFRES 2016-56 – COLLECTE, TRANSPORT ET DISPOSITION DES MATIÈRES RÉSIDUELLES - CONTRAT

ATTENDU QUE la municipalité de Brigham a reçu deux soumissions dans le cadre de l'appel d'offres public 2016-56 – Collecte, transport et disposition des matières résiduelles pour l'année 2017 :

SOUMISSIONNAIRE	1 an Collecte aux 2 semaines MONTANT TOTAL (taxes incluses)
Services Matrec inc.	142 070.46\$

Il est proposé par Réjean Racine, appuyé par Gisèle Thériault et résolu unanimement :

- d'accepter la plus basse soumission conforme pour la collecte, le transport et la disposition des matières résiduelles pour l'année 2017 soit la proposition de l'entreprise Récupération 2000 inc. au montant forfaitaire de 126 399,65 \$ taxes incluses:
- de financer cette dépense, nette de ristourne de taxes, à même le fonds général de la municipalité (budget 2017);
- d'autoriser le directeur général ou la directrice générale adjointe à donner toute directive et à signer tout document à cet effet pour et au nom de la Municipalité de Brigham.

2016-340 ENVIRONNEMENT CALENDRIER DES COLLECTES - ADOPTION

Il est proposé par Philippe Dunn, appuyé par Gisèle Thériault et résolu unanimement d'approuver le calendrier municipal 2017 des collectes des matières résiduelles et des résidus verts, incluant certaines activités municipales.

2016-341 ENVIRONNEMENT OBV YAMASKA - ADHÉSION

Il est proposé par Daniel Meunier, appuyé par Réjean Racine et résolu unanimement :

- d'adhérer à l'OBV Yamaska pour l'année 2017;

de financer cette dépense de 50 \$ à même le fonds général de la municipalité. 2016-342 **VARIA** PACTE BROME-MISSISQUOI – NOMINATION DES REPRÉSENTANTS ATTENDU QUE dans le cadre du pacte Brome-Missiquoi, la Municipalité doit nommer 3 élus pour siéger sur le pôle de Bromont. Il est proposé par Réjean Racine, appuyé par Philippe Dunn et résolu unanimement: que les représentants de la Municipalité de Brigham sur le comité du pôle de Bromont soient monsieur le maire Normand, Delisle, monsieur Daniel Meunier et monsieur Philippe Dunn. que les autres membres du conseil soient autorisés à représenter la Municipalité en cas d'impossibilité d'agir des représentants ci-haut mentionnés. 2016-343 PÉRIODE DE QUESTIONS Le conseil tient une période de questions au cours de laquelle les personnes présentes peuvent poser des questions à ses membres. Des copies de l'ordre du jour ont été mises à la disposition du public dès le début de la présente séance. 2016-344 LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE Il est proposé par Réjean Racine, appuyé par Danielle Cardin Pollender et résolu

unanimement de lever la séance. Il est 20h00.

Normand Delisle Jean-François Grandmont Directeur général et secrétaire-trésorier Maire

CANADA PROVINCE DE QUÉBEC MRC BROME-MISSISQUOI MUNICIPALITÉ DE BRIGHAM SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 19 DÉCEMBRE 2016

À une séance extraordinaire du Conseil de la Municipalité de Brigham tenue le lundi 19 décembre 2016 à 19h30 à la Salle du Conseil, 118, avenue des Cèdres à Brigham. Sont présents à l'ouverture : Mesdames les conseillères et Messieurs les conseillers Daniel Meunier, Danielle Cardin Pollender, Philippe Dunn, Réjean Racine, Marc Labrecque et Gisèle Thériault sous la présidence du maire Monsieur Normand Delisle.

Assiste également à la réunion : le directeur général et secrétaire-trésorier, Me Jean-François Grandmont et Madame Guylaine Poudrier, directrice générale adjointe et secrétaire-trésorière adjointe.

ORDRE DU JOUR

- 1. Avis de convocation
- 2. Adoption de l'ordre du jour
- 3. Adoption du budget 2017
- 4. Adoption du programme triennal d'immobilisations 2017-2018-2019
- 5. Période de questions sur le budget et sur le programme triennal d'immobilisations
- 6. Levée de l'assemblée

2016-345 AVIS DE CONVOCATION

Le directeur général mentionne que l'avis de convocation de la présence séance a été signifié à tous les membres du conseil conformément à la loi.

2016-346 ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est proposé par Daniel Meunier, appuyé par Gisèle Thériault et résolu unanimement d'adopter l'ordre du jour présenté.

2016-347 ADOPTION DU BUDGET 2017

Monsieur Normand Delisle, maire, présente le budget 2017.

Il est proposé par Réjean Racine, appuyé par Marc Labrecque et résolu unanimement d'adopter, tel que déposé, le budget de la Municipalité de Brigham pour l'exercice financier 2017 tel que présenté ci-après :

Revenus	<u>2017</u>		<u>2016</u>		Augmentation (%)
Taxes foncières	1 895 749	\$	1 889 956	\$	0.3%
Taxes de services	316 279		320 641		-1.4%
Paiements tenant lieu de taxes	11 876		11 876		0.0%
Transferts	542 303		299 783		80.9%
Services rendus	39 723		1 575		2422.1%
Autres revenus	137 096		111 225		23.3%
	2 943 026	_	2 635 056		11.7%
Charges Administration					
générale	737 483		650 444		13.4%
Sécurité	433 641		433 318		0.1%
publique Transport	1 172 631		1 121 837		4.5%
Hygiène du					
milieu	440 536		400 361		10.0%
Santé et bien- être	24 000		24 000		0.0%
Aménagement,					
urbanisme et	139 674		138 268		1.0%
développement Loisirs et culture	232 909		138 770		67.8%
Frais de	0		0		
financement		_		_	0.40/
	3 180 874	_	2 906 998	_	9.4%
Excédent (déficit) avant conciliation	(237 848)		(271 942)		
Conciliation à des fins fiscales					
Amortissement	519 015		442 160		17.4%
Remboursement de capital sur la dette à long terme Affectations					
Activités d'investissement Excédent de	(693 050)		(824 700)		-16.0%
fonctionnement accumulé non affecté Excédent de fonctionnement	400 000		497 412		
accumulé affecté Fonds des parcs et terrains de jeux Fonds de roulement Dépenses	11 883		165 000		
constatées à taxer ou à pourvoir			(7 930)		
Excédent (déficit) à des fins fiscales	0	\$ _	0	\$	

Qu'un document explicatif du budget soit publié dans le bulletin d'information municipale.

Des copies d'un document explicatif du budget et du programme triennal d'immobilisations ont été mises à la disposition du publique dès le début de la présente séance.

2016-348

ADOPTION DU PROGRAMME TRIENNAL D'IMMOBILISATIONS 2017-2018-2019

Monsieur Normand Delisle, maire, présente le programme triennal d'immobilisations pour les années 2017-2018-2019.

Il est proposé par Gisèle Thériault, appuyé par Daniel Meunier et résolu unanimement d'adopter le programme triennal d'immobilisations pour les années 2017-2018-2019 tel que présenté ci-après :

PROGRAMME TRIENNAL D'IMMOBILISATIONS 2017-2018-2019

PROJETS	2017		2018		2019	
PERSPECTIVES ÉCONOMIQUES			-			
-				FG,		FG,
Rénovations de l'Hôtel de Ville	50 000 \$	FG	100 000 \$	SUB	25 000 \$	SUB
Remplacement d'équipements de	10.000 0	FG,				
bureau et systèmes informatiques	10 000 \$	FDR				
Réfection du chemin Grégoire (Section II et III) - Étude			25 000 \$	FG		
Réfection du chemin Grégoire sur			20 000 ¢	- 0		FG,
0,6 km (Section I)					300 000 \$	SUB
Réaménagement de l'avenue des		FG,				
Cèdres et du Parc	200 000 \$	SUB		,		
Réfection de la surface de		FG,				
roulement des ponts Gingras et Coveduck	63 000 \$	SUB				
Coveduck	03 000 ψ	БСВ		FG,		
Plan directeur - Parc industriel			20 000 \$			
		FG,				
Feux de circulation - Carrefour des		PT,				
Érables - Route 139	300 000 \$	TS				
		FG,		FG,		FG,
Travaux PIIRL	288 800 \$	SUB	436 000 \$	SUB	1 175 000 \$	SUB
<u>PERSPECTIVES</u> <u>ENVIRONNEMENTALES</u>						
Égout domestique secteur des						
Sittelles - des Hirondelles (Phase I	40.000.0	TS,				
et II) - Études et travaux préalables	40 000 \$	LT		TDC.		
-				TS, SUB,		
Égout domestique secteur des Sittelles - des Hirondelles (Phase I)			325 000 \$	· ·		
Sitteries - des l'inolideries (l'ilase 1)			323 000 p	TS,		
Égout domestique secteur des				SUB,		
Sittelles - des Hirondelles (Phase II)			150 000 \$			
Station d'épuration Lacroix -						
Remplacement de vannes et clapets	7 650 \$	SUB		F.G.		
Égouts avenue des Pins et réfection				FG,		
d'infrastructures - Étude		TS,	40 000 \$	SOR		
Fay matchle Navioriti		SUB,				
Eau potable - Nouveaux puits secteur Guay	425 000 \$	LT				
Eau potable - Nouveau puits réseau	123 000 φ	L1				
de l'Hôtel de Ville et traitement						
d'eau	200 000 \$	SUB				
Plan d'intervention pour les conduites et infrastructures d'eau						
potable, d'eaux usées et des		FG,				
chaussées	46 000 \$	SUB				
				FG,		FG,
Remplacement de ponceaux	133 100 \$	FG	50 000 \$	SUB	100 000 \$	SUB

Étude de drainage secteur Guay			5 000 \$	FG		
PERSPECTIVES SOCIALES						
Équipement de sécurité routière	11 900 \$	FG				
Borne-fontaine sèche	20 000 \$	FG	20 000 \$	FG	20 000 \$	FG
Hôtel de Ville - Génératrice			50 000 \$	FG, SUB		
		AU, SUB,				
CPE Brigham	1 425 500 \$	LT				
Pavillon Gilles-Giroux - Rénovation et agrandissement	1 012 000 \$	FG, SUB				
Parc Gilles-Daigneault - Ajout de surfaces récréatives familiales (Jeux d'eau et réfection du terrain de baseball) - Phase IV - Contribution	100 000 \$	FG				
Réfection du barrage et mise en valeur des sentiers et berges - Étude			40 000 \$	FG, SUB		
Éclairage public	1 600 \$	FG				
	4 334 550 \$		1 261 000 \$		1 620 000 \$	

AU: Autres sources de financement

FDR: Fonds de roulement

FG: Fonds général

FR: Fonds réservé

LT: Emprunt long terme

SUB: Subvention PT: Partenariat

TS: Taxe de secteur

Que le programme triennal d'immobilisations soit publié dans le bulletin d'information municipale.

2016-349 PÉRIODE DE QUESTIONS SUR LE BUDGET ET SUR LE PROGRAMME TRIENNAL D'IMMOBILISATIONS

Le conseil tient une période de questions au cours de laquelle les personnes présentes peuvent poser des questions à ses membres.

Des copies de l'ordre du jour ont été mises à la disposition du public dès le début de la présente séance.

2016-350 LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

Il est proposé par Réjean Racine, appuyé par Danielle Cardin Pollender et résolu unanimement de lever l'assemblée. Il est 20h08.

Normand Delisle	Guylaine Poudrier
Maire	Directrice générale adjointe et
	secrétaire-trésorière adjointe

CANADA PROVINCE DE QUÉBEC MRC BROME-MISSISQUOI MUNICIPALITÉ DE BRIGHAM SÉANCE DU 19 DÉCEMBRE 2016

À une séance du Conseil de la Municipalité de Brigham tenue le lundi 19 décembre 2016 à 20h08 à la Salle du Conseil, 118, avenue des Cèdres à Brigham. Sont présents à l'ouverture : Mesdames les conseillères et Messieurs les conseillers Daniel Meunier, Danielle Cardin Pollender, Philippe Dunn, Réjean Racine, Marc Labrecque et Gisèle Thériault sous la présidence du maire Monsieur Normand Delisle.

Assiste également à la réunion : le directeur général et secrétaire-trésorier, Me Jean-François Grandmont et Madame Guylaine Poudrier, directrice générale adjointe et secrétaire-trésorière adjointe.

ORDRE DU JOUR

- 1. Adoption de l'ordre du jour
- 2. Approbation du procès-verbal du 6 décembre 2016
- 3. Approbation des comptes et transferts
- 4. Rapport des dépenses autorisées
- 5. Correspondance
- 6. Administration
 - 6.1 Registre public des déclarations des membres du conseil
 - 6.2 Directrice générale adjointe Rémunération
 - 6.3 Directeur général Rémunération
 - 6.4 Inspecteur municipal adjoint Lettre d'entente
 - 6.5 Règlement numéro 2016-11 établissant la taxation et des tarifications pour l'année 2017
 - 6.6 Règlement numéro 2016-12 concernant la tarification municipale pour certains biens, activités et services pour l'année 2017
- 7. Urbanisme
 - 7.1 Domaine Acrotère Inc. Donation
 - 7.2 Règlement numéro 2016-13 établissant un programme de revitalisation pour l'année 2017
- 8. Voirie
- 9. Eaux usées et eau potable
 - 9.1 Laboratoire Analyses d'eau Contrat
 - 9.2 Eau potable Réseau de l'Hôtel de Ville Suivi de la qualité de l'eau Mandat
 - 9.3 Eau potable Secteur Guay Suivi de la qualité de l'eau Mandat
 - 9.4 Eaux usées Exploitation des ouvrages d'assainissement Mandat
- 10. Sécurité publique
- 11. Loisirs et culture
 - 11.1 Pavillon Gilles-Giroux Agence de développement économique du Canada Entente de contribution
- 12. Environnement
 - 12.1 Couches réutilisables Programme de subvention 2017
- 13. Varia
 - 13.1 Pacte Brome-Missisquoi Demande
- 14. Période de questions
- 15. Levée de l'assemblée

2016-351 ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est proposé par Danielle Cardin Pollender, appuyé par Philippe Dunn et résolu unanimement d'adopter l'ordre du jour présenté en gardant le varia ouvert.

2016-352 APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DU 6 DÉCEMBRE 2016

Il est proposé par Réjean Racine, appuyé par Gisèle Thériault et résolu unanimement d'approuver le procès-verbal du 6 décembre 2016.

2016-353 APPROBATION DES COMPTES ET TRANSFERTS

Il est proposé par Philippe Dunn, appuyé par Daniel Meunier et résolu unanimement d'approuver la liste des comptes à payer et des transferts électroniques totalisant 77 208,47 \$ et d'autoriser le directeur général ou la directrice générale adjointe à effectuer le paiement de ces comptes à qui de droit.

2016-354 RAPPORT DES DÉPENSES AUTORISÉES

Le directeur général dépose un rapport des dépenses autorisées.

2016-355 CORRESPONDANCE

Une copie de la correspondance reçue a été transmise par courriel aux membres du conseil. Aucun nouveau document à ajouter.

2016-356 ADMINISTRATION REGISTRE PUBLIC DES DÉCLARATIONS DES MEMBRES DU CONSEIL

Conformément à la Loi sur l'éthique et la déontologie en matière municipale, le directeur général dépose un extrait du registre public des déclarations des membres du conseil concernant les avantages qui excèdent le montant de 200 \$ prévu au Code d'éthique et qui ne sont pas de nature purement privée. Ce registre ne contient aucune déclaration.

2016-357 ADMINISTRATION DIRECTRICE GÉNÉRALE ADJOINTE RÉMUNÉRATION

Il est proposé par Danielle Cardin Pollender, appuyé par Gisèle Thériault et résolu unanimement d'accorder à madame Guylaine Poudrier, directrice générale adjointe et secrétaire-trésorière adjointe de la municipalité une augmentation salariale de 2,7 % pour l'année 2017.

2016-358 ADMINISTRATION DIRECTEUR GÉNÉRAL RÉMUNÉRATION

Il est proposé par Gisèle Thériault, appuyé par Daniel Meunier et résolu unanimement d'accorder à monsieur Jean-François Grandmont, directeur général et secrétaire-trésorier de la municipalité, une augmentation salariale de 2,7 % pour l'année 2017.

2016-359 ADMINISTRATION INSPECTEUR MUNICIPAL ADJOINT – LETTRE D'ENTENTE

ATTENDU qu'il est souhaitable de préciser l'application de certains articles de la convention collective de travail pour le poste à temps partiel de l'inspecteur municipal adjoint.

Il est proposé par Réjean Racine, appuyé par Danielle Cardin Pollender et résolu unanimement d'autoriser le maire et le directeur général à négocier et à signer, pour et au nom de la Municipalité, une lettre d'entente avec le Syndicat canadien de la fonction publique, section locale 4389, concernant les conditions de travail de l'inspecteur municipal adjoint (projet de lettre d'entente # 6).

2016-360 ADMINISTRATION RÈGLEMENT NUMÉRO 2016-11 ÉTABLISSANT LA TAXATION ET DES TARIFICATIONS POUR L'ANNÉE 2017

Le Maire mentionne l'objet de ce règlement, son coût, sa portée.

Les membres du conseil déclarent avoir lu ce règlement et renoncent à sa lecture.

Il est proposé par Daniel Meunier, appuyé par Marc Labrecque et résolu unanimement d'adopter le Règlement numéro 2016-11 établissant la taxation et des tarifications pour l'année 2017.

Des copies de ce règlement ont été mises à la disposition du public dès le début de la présente séance.

3835

CANADA PROVINCE DE QUÉBEC MRC BROME-MISSISQUOI MUNICIPALITÉ DE BRIGHAM

RÈGLEMENT NUMÉRO 2016-11 ÉTABLISSANT LA TAXATION ET DES TARIFICATIONS POUR L'ANNÉE 2017

ATTENDU QUE le Conseil de la Municipalité de Brigham désire prévoir des règles relatives au paiement des taxes municipales et autres impositions ;

ATTENDU QU'UN avis de motion a été déposé le 6 décembre 2016 sous la minute 2016-328;

EN CONSÉQUENCE, le conseil municipal de la Municipalité de Brigham décrète ce qui suit :

ARTICLE 1

Le préambule fait partie intégrante du présent règlement.

ARTICLE 2

Dans le présent règlement, les définitions suivantes s'appliquent :

DÉFINITIONS:

- « Domaine Brigham » : Tous les immeubles situés en bordure des chemins suivants :
 - Rue Mystic
 - Avenue du Domaine
 - Rue Mario
 - Rue Yves
- « Installation septique » : Construction ou ouvrage destiné à recevoir les eaux provenant d'un cabinet d'aisance combinée ou non aux eaux ménagères, les eaux de la lessiveuse, de l'évier, du lavabo, du bidet, de la baignoire, de la douche ou de tout autre appareil ménager servant à des fins semblables autres que le cabinet d'aisance;
- « Secteur Guay »: Tous les immeubles situés en bordure des chemins suivants et desservis par le réseau d'aqueduc :
 - Rue Guay
 - Chemin Miltimore
 - Rue Desjardins
 - Rue Léandre
 - Chemin Fordyce
 - Rue Pothier
- « Secteur de l'Érablière de l'artisan » : L'immeuble situé en bordure du chemin suivant et à l'adresse suivante :
 - 396, chemin Hallé Ouest

« Secteur Lacroix » : Tous les immeubles situés en bordure des chemins suivants et aux adresses suivantes :

- Rue Lacroix
- Rue des Sittelles (section située à l'est de la rue des Colibris)
- 619, avenue des Érables
- 621, avenue des Érables
- 102, rue des Colibris
- 103, rue des Colibris
- 101, rue des Geais-Bleus
- 125, rue des Sittelles

« Secteur Village » : Tous les immeubles situés en bordure des chemins suivants :

- Avenue des Érables
- Avenue des Cèdres
- Avenue des Pins
- Avenue des Saules
- Avenue des Bouleaux
- Avenue des Noyers

ARTICLE 3

Les dispositions du présent règlement sont également applicables aux propriétaires d'exploitations agricoles enregistrées.

ARTICLE 4

Pour combler la différence entre les dépenses prévues au budget 2017 et le total des recettes spécifiques ainsi que les recettes basées sur le taux global de taxation, il est par le présent règlement imposé et il sera prélevé, pour l'année 2017, la taxe et les compensations suivantes :

- 1. Une taxe foncière générale au taux de 0.76\$ /100.00 \$ d'évaluation sur tous les immeubles imposables de la Municipalité de Brigham, tel qu'il apparaît sur le rôle d'évaluation en vigueur. Cette taxe est exigée des propriétaires desdits immeubles:
- 2. Une compensation de 55.00 \$ pour l'enlèvement et l'élimination des déchets (matières résiduelles) pour chacun des logements situés dans la municipalité. Cette compensation est exigée des propriétaires desdits logements;
- 3. Une compensation de 4.00\$ pour chacun des logements situés dans la municipalité de Brigham, tel qu'il apparaît au rôle d'évaluation en vigueur. Cette compensation est exigée des propriétaires desdits logements pour acquitter la somme exigée par la MRC de Brome-Missisquoi pour la campagne de communication visant l'implantation de la collecte des matières organiques;
- 4. Une compensation de 20.00\$ pour chacun des logements situés dans la municipalité de Brigham, tel qu'il apparaît au rôle d'évaluation en vigueur. Cette compensation est exigée des propriétaires desdits logements pour acquitter la somme exigée par la MRC de Brome-Missisquoi pour les écocentres;
- 5. Une compensation de 50.00\$ sur tous les immeubles imposables de la Municipalité de Brigham, tel qu'il apparaît au rôle d'évaluation en vigueur. Cette compensation est exigée des propriétaires desdits immeubles pour acquitter une partie de la somme exigée pour les services de la Sûreté du Québec;

6. Une compensation de 25.00\$ sur tous les immeubles imposables de la Municipalité de Brigham, tel qu'il apparaît au rôle d'évaluation en vigueur. Cette compensation est exigée des propriétaires desdits immeubles pour acquitter une partie des contributions exigibles dans le cadre des ententes intermunicipales et de certaines activités en matière de loisirs;

COMPENSATIONS POUR LES SERVICES D'ÉGOUT « DOMAINE BRIGHAM »

- 7. Une compensation de 188.00 \$ pour l'entretien du réseau d'égout pour chaque logement ou local desservi par ledit réseau et situé dans le secteur appelé communément le « Domaine Brigham ». Cette compensation est exigée des propriétaires desdits logements ou locaux;
- 8. Une compensation de 50.00 \$ pour le service d'assainissement des eaux du réseau d'égout pour chaque logement ou local desservi par ledit service et situé dans le secteur appelé communément « Domaine Brigham ». Cette compensation est exigée des propriétaires desdits logements ou locaux;

« SECTEUR LACROIX »

- 9. Une compensation de 188.00 \$ pour l'entretien du réseau d'égout pour chaque logement ou local desservi par ledit réseau et situé dans le secteur appelé communément le « Secteur Lacroix ». Cette compensation est exigée des propriétaires desdits logements ou locaux;
- 10. Une compensation de 50.00 \$ pour le service d'assainissement des eaux du réseau d'égout pour chaque logement ou local desservi par la Municipalité de Brigham et situé dans le secteur appelé communément « Secteur Lacroix ». Cette compensation est exigée des propriétaires desdits logements ou locaux;

« SECTEUR VILLAGE »

- 11. Une compensation de 130.00 \$ pour l'entretien du réseau d'égout pour chaque logement ou local desservi par ledit réseau et situé dans le secteur appelé communément le « Secteur Village ». Cette compensation est exigée des propriétaires desdits logements ou locaux;
- 12. Une compensation de 270.00\$ pour le service d'assainissement des eaux du réseau d'égout pour chaque logement ou local desservi par la Municipalité de Brigham et situé dans le secteur appelé communément « Secteur Village ». Cette compensation est exigée des propriétaires desdits logements ou locaux;

« SECTEUR DE L'ÉRABLIÈRE DE L'ARTISAN »

- 13. Une compensation de 188.00 \$ pour l'entretien du réseau d'égout pour chaque local desservi par ledit réseau et situé dans le secteur appelé le « Secteur de l'Érablière de l'artisan ». Cette compensation est exigée des propriétaires desdits locaux;
- 14. Une compensation de 285.00 \$ pour le service d'assainissement des eaux du réseau d'égout pour chaque local muni d'un compteur desservi par la Municipalité de Brigham et situé dans le secteur appelé le « Secteur de l'Érablière de l'artisan » plus un montant de 0.264 \$ / mètre cube pour chaque mètre cube d'eaux usées à traiter, excédant les 300 premiers, au cours d'une même année civile. Cette compensation est exigée des propriétaires desdits locaux;

COMPENSATIONS POUR LES SERVICES D'EAU POTABLE

- 15. Une compensation de 283.00 \$ pour l'exploitation et l'entretien du réseau d'eau potable du « Secteur Guay » pour chaque logement desservi par le réseau d'eau potable dudit secteur. Cette compensation est exigée des propriétaires desdits logements;
 - 15.1 Une compensation supplémentaire de 40.00\$ est exigée des propriétaires d'immeubles qui possèdent une piscine creusée ;
 - 15.2 Une compensation supplémentaire de 20.00\$ est exigée des propriétaires d'immeubles qui possèdent une piscine hors terre ;
 - 15.3 Une compensation supplémentaire de 10.00\$ est exigée des propriétaires d'immeubles qui possèdent un bain à remous appelé communément « Spa »;
- 16. Nonobstant toute disposition contraire, tous les immeubles du « Secteur Guay » étant desservis par un puits privé où la Municipalité de Brigham n'a aucune juridiction, ne sont pas visés par les compensations pour l'exploitation et l'entretien du réseau d'eau potable du « Secteur Guay »;

COMPENSATIONS POUR LES INSTALLATIONS SEPTIQUES

- 17. Une compensation de 70.00 \$ à l'égard de chaque immeuble muni d'une fosse septique pour le service de vidange aux deux ans. Une compensation additionnelle de 70.00 \$ s'applique pour chaque fosse septique supplémentaire. Cette compensation est exigée des propriétaires desdits immeubles;
- 18. Une compensation de 35.00 \$ à l'égard de chaque immeuble muni d'une fosse septique pour le service de vidange aux 4 ans. Une compensation additionnelle de 35.00 \$ s'applique pour chaque fosse septique supplémentaire. Cette compensation est exigée des propriétaires desdits immeubles.

DISPOSITIONS FINALES

ARTICLE 5

La taxe foncière générale et les compensations sont, dans tous les cas, exigées du propriétaire des immeubles imposés sauf s'il est mentionné autrement dans le présent règlement.

ARTICLE 6

La taxe foncière générale et les compensations doivent être payées en un versement uniquement. Toutefois, lorsque le total est égal ou supérieur à 300.00\$, celles-ci peuvent être payées, au choix du débiteur, en un versement unique ou en trois versements égaux.

Le versement unique ou le premier versement des taxes foncières municipales doit être effectué au plus tard le trentième jour qui suit l'expédition du compte. Le deuxième versement doit être effectué au plus tard le quatre-vingt-dixième jour qui suit le trentième jour de l'expédition du compte. Le troisième versement doit être effectué au plus tard le quatre-vingt-dixième jour qui suit l'écoulement du délai au cours duquel peut être effectué le deuxième versement.

ARTICLE 7

Lorsqu'un versement n'est pas fait dans le délai prévu, seul le montant du versement échu est alors exigible immédiatement.

ARTICLE 8

À compter du 1^{er} janvier 2017, les soldes impayés de toute créance due à la municipalité portent intérêt au taux annuel de 14% à compter du moment où ils deviennent exigibles.

ARTICLE 9

Le présent règlement entre en vigueur conformément à la Loi.

Adopté à Brigham, ce 19 décembre 2016.

Normand Delisle Jean-François Grandmont, avocat
Maire Directeur général et secrétaire-trésorier

2016-361
ADMINISTRATION
RÈGLEMENT NUMÉRO 2016-12 CONCERNANT LA
TARIFICATION MUNICIPALE POUR CERTAINS BIENS,
ACTIVITÉS ET SERVICES
POUR L'ANNÉE 2017

Le Maire mentionne l'objet de ce règlement, son coût, sa portée.

Les membres du conseil déclarent avoir lu ce règlement et renoncent à sa lecture.

Il est proposé par Réjean Racine, appuyé par Gisèle Thériault et résolu unanimement d'adopter le Règlement numéro 2016-12 concernant la tarification municipale pour certains biens, activités et services pour l'année 2017.

Des copies ont été mises à la disposition du public dès le début de la présente séance.

CANADA PROVINCE DE QUÉBEC MRC BROME-MISSISQUOI MUNICIPALITÉ DE BRIGHAM

RÈGLEMENT NUMÉRO 2016-12 CONCERNANT LA TARIFICATION MUNICIPALE POUR CERTAINS BIENS, ACTIVITÉS ET SERVICES POUR L'ANNÉE 2017

ATTENDU qu'un avis de motion du présent règlement a été donné à la séance ordinaire du Conseil tenue 6 décembre 2016 sous la minute 2016-329;

LE CONSEIL DE LA MUNICIPALITÉ DE BRIGHAM DÉCRÈTE CE QUI SUIT:

ARTICLE 1 Le conseil municipal décrète l'imposition des tarifs suivants pour certains biens, activités et services pour l'année 2017:

1.1 ADMINISTRATION GÉNÉRALE

1.1.1 <u>UTILISATION DU TÉLÉCOPIEUR DE LA MUNICIPALITÉ</u>

- Réception ou envoi de feuilles : 0,10 \$ / feuille

1.1.2 UTILISATION DU PHOTOCOPIEUR

- Copie en noir et blanc : 0,05 \$ / feuille

- Copie couleur : 0,10 \$ / feuille

- Numérisation de document : sans frais

1.1.3 <u>UTILISATION DE LA TIMBREUSE</u>

- coût des timbres

1.1.4 FRAIS POUR CHÈQUES REFUSÉS

Frais pour chèque refusé par la banque (provisions insuffisantes, compte fermé, etc.) arrêt de paiement :

etc.), arrêt de paiement : 25,00 \$

1.1.5 <u>DIVERS</u>

Épinglette 3.00 \$
 Chandail 17.00 \$
 Casquette 9.00 \$

Drapeau 88.00 \$DVD ou CD 20.00 \$

Livre 150 ans d'histoire de Brigham
 Bac à recyclage
 Coût réel

1.2 SÉCURITÉ PUBLIQUE

1.2.1 <u>SERVICE DE SÉCURITÉ INCENDIE</u>

1.2.1.1 Lorsque les membres du service de Sécurité incendie de Bromont, Brigham et Saint-Alphonse-de-Granby sont requis pour prévenir ou combattre l'incendie d'un véhicule, le tarif de 1 400,00 \$ par heure sera perçu de toute personne qui n'habite pas le territoire desservi par le service de Sécurité incendie et qui ne contribue pas autrement au financement de ce service, et ce, peu importe l'équipement utilisé.

Ces tarifs sont payables à la Municipalité de Brigham par le propriétaire du véhicule qu'il ait ou non requis l'intervention du service de Sécurité incendie.

- 1.2.1.2 Aux fins d'application de l'article 1.2.1.1, toute fraction d'heure équivaut à une heure et la durée de l'intervention est calculée à partir de la réception de la demande et se termine lorsque les équipements nécessaires au combat de l'incendie sont de retour au poste de pompier, nettoyés et rangés.
- 1.2.1.3 Lorsque le service de Sécurité incendie a recours à des services spécialisés de toutes sortes, le coût réel de la facture, plus une somme de 15% à titre de frais administratifs est facturée au propriétaire du bien visé.

1.3 SÉCURITÉ ROUTIÈRE

1.3.1 REMORQUE RADAR

Pour la location de la remorque radar par une autre municipalité : $50 \$ /jour (minimum $100 \$) Installation et enlèvement de la remorque radar (si requis) : $100 \$

La municipalité locataire est responsable des bris accidentels ou du vandalisme.

1.4 TRAVAUX PUBLICS ET HYGIÈNE DU MILIEU

1.4.1 <u>RÉPARATION OU BRANCHEMENT AU RÉSEAU D'ÉGOUTS</u>

Pour tout branchement au réseau d'égouts ou pour toute réparation (si le propriétaire de l'immeuble concerné est responsable des dommages), les frais inhérents à l'exécution des travaux plus 15 % de frais d'administration sont exigés.

1.5 LOISIRS – ENTENTES INTERMUNICIPALES

1.5.1 <u>LOISIRS SAINT-ALPHONSE-DE-GRANBY</u>

Pour les activités de loisirs offertes par la Municipalité de Saint-Alphonse-de-Granby, la Municipalité de Brigham rembourse à l'usager le coût de la carte loisir jusqu'à concurrence du montant suivant :

- 57 \$ par carte

1.5.2 <u>LOISIRS VILLE DE GRANBY</u>

Pour l'émission de l'attestation requise aux fins d'accès à la carteloisir de la Ville de Granby, la Municipalité de Brigham demande à l'usager :

- 64 \$ par carte-loisirs (valide pour deux ans)

ARTICLE 2 Les présents tarifs seront, selon le cas, exigés de l'usager ou du propriétaire sauf s'il est mentionné autrement dans le présent règlement. Tout montant exigé en vertu du présent règlement et non acquitté après la date d'échéance portera intérêt au taux décrété par le Conseil.

ARTICLE 3 Le présent règlement remplace, à compter du 1^{er} janvier 2017, le Règlement numéro 2015-05 concernant la tarification municipale pour certains biens, activités et services pour l'année 2016 dont les dispositions demeurent en vigueur le temps que tous les tarifs exigibles et payables à la municipalité soient acquittés et que tous les poursuites et litiges découlant dudit règlement soient réglés.

ARTICLE 4 Le présent règlement entre en vigueur conformément à la loi.

Adopté à Brigham, ce 19 décembre 2016.

Normand Delisle	Jean-François Grandmont
Maire	Directeur général et secrétaire-trésorier

2016-362 VOIRIE DOMAINE ACROTÈRE – DONATION

ATTENDU QUE l'entreprise Domaine Acrotère Inc. souhaite donner à la Municipalité de Brigham un terrain situé sur le chemin Choinière, en bordure de la rivière Yamaska, d'une superficie de plus de 6000 mètres carrés.

Il est proposé par Marc Labrecque, appuyé par Gisèle Thériault et résolu unanimement d'autoriser le maire et le directeur général à négocier et à signer tout document et/ou acte pour et au nom de la municipalité afin d'acquérir par donation le lot 3 520 872 du cadastre du Québec sur la base du projet soumis par Me Pierre Beaudry, notaire.

2016-363 URBANISME RÈGLEMENT NUMÉRO 2016-13 ÉTABLISSANT UN PROGRAMME DE REVITALISATION POUR L'ANNÉE 2017

Le Maire mentionne l'objet de ce règlement, son coût, sa portée.

Les membres du conseil déclarent avoir lu ce règlement et renoncent à sa lecture.

Il est proposé par Marc Labrecque, appuyé par Danielle Cardin Pollender et résolu unanimement d'adopter le Règlement numéro 2016-13 établissant un programme de revitalisation pour l'année 2017.

Des copies ont été mises à la disposition du public dès le début de la présente séance.

3843	3	

CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
MRC BROME-MISSISQUOI
MUNICIPALITÉ DE BRIGHAM

RÈGLEMENT NUMÉRO 2016-13 ÉTABLISSANT UN PROGRAMME DE REVITALISATION POUR L'ANNÉE 2017

ATTENDU que le Conseil désire favoriser l'établissement de nouveaux propriétaires-résidants dans les limites de la Municipalité ;

ATTENDU que la Municipalité a le pouvoir d'instaurer diverses mesures pour favoriser son développement et qu'il est nécessaire d'agir en ce sens pour stimuler l'économie et le développement ;

ATTENDU qu'il est d'intérêt public de favoriser la revitalisation de la Municipalité ;

ATTENDU que la construction d'immeubles entraîne des revenus fiscaux additionnels pour la Municipalité ;

ATTENDU que l'avis de motion d'adoption du présent règlement a été donné à une séance antérieure de ce conseil tenue le 6 décembre 2016, sous la minute numéro 2016-331.

LE CONSEIL MUNICIPAL DÉCRÈTE CE QUI SUIT :

ARTICLE 1 Définitions

Aux fins du présent règlement, les mots ou expressions utilisés ont le sens suivant :

« taxe foncière » signifie toute taxe foncière imposée à l'égard d'un immeuble par la municipalité indépendamment de l'usage qui en est fait, à l'exception des taxes dites d'améliorations locales, des taxes spéciales, des tarifications, et des taxes de services tels qu'aqueduc ou égouts, enlèvement et traitements des déchets et des matières récupérables ou compostables, et les droits sur les mutations immobilières;

« valeur » signifie la valeur telle que portée au rôle d'évaluation;

DISPOSITIONS INTERPRÉTATIVES

ARTICLE 2

Les crédits de taxes prévues au présent règlement s'appliquent dans la mesure où ils ne sont pas déduits de subventions à recevoir d'autres sources.

ARTICLE 3

Les zones concernées à l'annexe 1 du présent règlement correspondent aux zones déterminées par le Règlement sur le zonage numéro 06-101.

<u>PROGRAMME DE SUBVENTIONS À LA CONSTRUCTION RÉSIDENTIELLE</u>

ARTICLE 4 Montant de l'aide

Dans le cadre du programme de revitalisation décrété par le présent règlement, le conseil accorde un crédit de la taxe foncière générale pour toute nouvelle construction, la rénovation ou l'agrandissement d'un immeuble résidentiel :

Résidence unifamiliale, immeuble multifamilial ou immeuble en copropriété :

- 100 % de la taxe foncière générale pour une période de trois (3) ans à compter de la date d'inscription au rôle d'évaluation foncière;

Dans le cas d'une rénovation ou d'un agrandissement, le crédit de taxes s'applique uniquement sur la valeur ajoutée au rôle d'évaluation foncière (découlant directement des travaux de rénovation ou d'agrandissement) et ce, à compter de la date d'inscription au rôle d'évaluation foncière après la modification, tel que mentionné au « Certificat de l'évaluateur et avis de modification ».

ARTICLE 5 Conditions d'admissibilité

Est admissible au crédit de la taxe foncière générale décrétée à l'article 4 du présent règlement, la construction résidentielle qui satisfait aux conditions suivantes :

- a) être un bâtiment comprenant au moins une (1) unité d'habitation résidentielle et ayant une valeur portée au rôle (terrain et bâtiment) égale ou supérieure à :
 - résidence unifamiliale : 100 000 \$
 - immeuble de 2 unités d'habitation et plus : 100 000\$
 - condominium, par unité d'habitation : 100 000 \$;
- b) les travaux de construction du bâtiment ont débuté entre le 1^{er} janvier 2017 et le 31 décembre 2017. Les travaux de construction sont réputés «débutés» lorsque les fondations ont été coulées;
- c) le bâtiment est substantiellement terminé et les travaux réalisés sont conformes à tous les règlements municipaux au plus tard le 31 décembre 2018;
- d) dans le cas d'un immeuble à vocation multiple, seule la partie résidentielle de cet immeuble est admissible au programme de subventions résidentielles;
- e) pour être admissible au programme, l'agrandissement ou la rénovation d'un immeuble existant doit nécessiter un investissement immobilier portable au rôle d'au moins 10 000 \$ et doit respecter les critères prévus au présent règlement;
- f) pour être admissible au programme, un logement résidentiel doit être un lieu où une ou des personnes peuvent habiter l'année durant;
- g) chaque unité d'habitation doit comprendre un minimum de trois (3) pièces et demie, dont une chambre à coucher;
- h) la superficie habitable de chaque unité d'habitation doit être d'un minimum de 50 m²·
- i) la nouvelle construction, l'agrandissement ou la rénovation doit être situé dans un secteur de zones assujetties au présent règlement et présentant les caractéristiques suivantes : la majorité des bâtiments de la zone ont été construits depuis au moins 20 ans et la superficie de cette zone est composée pour moins de 25 % de terrains non bâtis.

Les secteurs de zones assujetties sont indiqués sur la liste des zones concernées et sur les plans des secteurs A et B joints aux présentes, à l'annexe 1, pour en faire partie intégrante.

ARTICLE 6 Attribution du crédit de taxes

Le crédit de taxes est attribué au(x) propriétaire(s) de l'immeuble inscrit au rôle d'évaluation lors de l'émission du crédit.

Pour recevoir son crédit de taxes, le bénéficiaire du programme doit, au préalable, avoir acquitté toutes les sommes dues à la municipalité, outre celles de l'immeuble concerné.

Le montant du crédit de taxes est soustrait du compte de taxes et ce, à chaque année que dure le programme.

PROGRAMME DE SUBVENTIONS COMMERCIALES

ARTICLE 7 Montant des subventions

Dans le but de favoriser le développement commercial, la municipalité accorde une subvention pour toute nouvelle construction ou pour des modifications ayant pour objet de compenser l'augmentation des taxes foncières municipales pouvant résulter de la réévaluation des immeubles après la fin des travaux dans le cas suivant :

a) pour la construction, l'agrandissement ou la rénovation d'un établissement commercial nécessitant un investissement immobilier d'au moins 10 000 \$:

Trois (3) ans de crédit de la taxe foncière générale à compter de la date d'inscription au rôle d'évaluation foncière après la modification, tel que mentionné au « Certificat de l'évaluateur et avis de modification », sur la valeur ajoutée au rôle selon le cas.

ARTICLE 8 Conditions d'admissibilité

Dans le cas d'un immeuble à vocation multiple, seule la partie commerciale définie au présent règlement est admissible au programme de subventions commerciales.

Les crédits de taxes prévues au présent article sont attribués par la Municipalité chaque année, aux derniers propriétaires en titre connus, à la condition que toutes les redevances municipales échues à cette date et touchant l'immeuble concerné aient été acquittées.

Est admissible à la subvention prévue à l'article 7, un immeuble commercial qui est situé dans une zone mentionnée à l'annexe 1 du présent règlement. »

DISPOSITIONS GÉNÉRALES

ARTICLE 9 Conditions de versement de la subvention

Lorsqu'une inscription au rôle relativement à un immeuble pouvant faire l'objet d'une subvention en vertu du présent règlement est contestée, la subvention n'est versée qu'au moment où une décision finale est rendue sur cette contestation.

Pour recevoir toute subvention prévue au présent Programme, le bénéficiaire doit, au préalable, avoir acquitté toutes les sommes dues à la municipalité outre celles de l'immeuble concerné.

ARTICLE 10 Inscription au programme et application du programme

L'émission d'un permis de construction tient lieu d'inscription aux programmes de subventions. L'inscription au présent programme doit avoir lieu avant le 31 décembre 2017.

ARTICLE 11 Le présent règlement ne s'applique pas dans les cas suivants :

- a) aux maisons mobiles;
- b) pour la rénovation de quelque immeuble que ce soit, sauf dans la mesure prévue au présent règlement

ARTICLE 12 Invalidité partielle de la réglementation

Le conseil déclare par la présente qu'il adopte séparément chaque chapitre, section, article, paragraphe, sous-paragraphe et alinéa du présent règlement et si une ou des dispositions du présent règlement étaient déclarées nulles, les autres continuent de produire des effets.

ARTICLE 13 Préambule

Le préambule du présent règlement en fait partie intégrante.

ARTICLE 14 Entrée en vigueur

Le présent règlement entre en vigueur conformément à la Loi.

A	١do	pté	à	Brig	ham,	ce	19	décem	bre	2()1	6.

N J. D. P. I.	I and Francis Consultation to the second
Normand Delisle	Jean-François Grandmont, avocat
Maire	Directeur général et secrétaire-trésorier

Annexe 1

Municipalité de Brigham

Règlement numéro 2016-13

PROGRAMME DE REVITALISATION

Liste des zones concernées pour les crédits de taxes

Secteur A:

Secteur B:

C1-10, C1-15,	E-08-A,	E-11, F	M-38,	R1-14,	R1-16,	R1-17,	R1-32,	R1-39,	R3-12.

Zones C1-23, C1-31, I1-34, R1-25, R1-33, R5-24.

2016-364 VOIRIE

Aucun dossier.

2016-365 EAUX USÉES ET EAU POTABLE LABORATOIRE – ANALYSES D'EAU - CONTRAT

Il est proposé par Marc Labrecque, appuyé par Réjean Racine et résolu unanimement :

- d'accepter l'offre de service du 11 novembre 2016 de l'entreprise Biovet inc. (à prix unitaire) au montant de 4273 \$ plus taxes et frais de transport pour le suivi de la qualité de l'eau potable et des eaux usées pour la période du 1^{er} janvier au 31 décembre 2017;
- de financer cette dépense, nette de ristourne de taxes, à même le fonds général de la municipalité (budget 2017);
- d'autoriser le directeur général ou la directrice générale adjointe à donner toute directive et à signer tout document à cet effet.

2016-366 EAUX USÉES ET EAU POTABLE EAU POTABLE - RÉSEAU DE L'HÔTEL DE VILLE SUIVI DE LA QUALITÉ DE L'EAU - MANDAT

Il est proposé par Danielle Cardin Pollender, appuyé par Philippe Dunn et résolu unanimement :

- d'accepter l'offre de services professionnels de l'entreprise Simo Management Inc. datée du 3 novembre 2016 au montant forfaitaire de 1035 \$ plus taxes pour le suivi de la qualité de l'eau potable pour la période du 1^{er} janvier au 31 décembre 2017;
- de financer cette dépense, nette de ristourne de taxes, à même le fonds général de la municipalité (budget 2017);
- d'autoriser le directeur général ou la directrice générale adjointe à donner toute directive et à signer tout document à cet effet.

2016-367 EAUX USÉES ET EAU POTABLE EAU POTABLE - SECTEUR GUAY SUIVI DE LA QUALITÉ DE L'EAU - MANDAT

Il est proposé par Daniel Meunier, appuyé par Danielle Cardin Pollender et résolu unanimement :

 d'accepter l'offre de services professionnels de l'entreprise Simo Management Inc. datée du 3 novembre 2016 au montant forfaitaire de 1035 \$ plus taxes pour le suivi de la qualité de l'eau potable pour la période du 1^{er} janvier au 31 décembre 2017;

- de financer cette dépense, nette de ristourne de taxes, à même le fonds général de la municipalité (budget 2017);
- d'autoriser le directeur général ou la directrice générale adjointe à donner toute directive et à signer tout document à cet effet.

2016-368 EAUX USÉES ET EAU POTABLE EAUX USÉES - EXPLOITATION DES OUVRAGES D'ASSAINISSEMENT MANDAT

Il est proposé par Réjean Racine, appuyé par Marc Labrecque et résolu unanimement :

- d'accepter l'offre de services professionnels de l'entreprise Simo Management Inc. datée du 3 novembre 2016 au montant forfaitaire de 18 245 \$ plus taxes pour l'exploitation des ouvrages d'assainissement des eaux usées pour la période du 1^{er} janvier au 31 décembre 2017, incluant la réponse à 12 alarmes par année;
- de financer cette dépense, nette de ristourne de taxes, à même le fonds général de la municipalité (budget 2017);
- d'autoriser le directeur général ou la directrice générale adjointe à donner toute directive et à signer tout document à cet effet.

2016-369 SÉCURITÉ PUBLIQUE

Aucun dossier.

2016-370 LOISIRS ET CULTURE PAVILLON GILLES-GIROUX – AGENCE DE DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE DU CANADA – ENTENTE DE CONTRIBUTION

Il est proposé par Gisèle Thériault, appuyé par Daniel Meunier et résolu unanimement d'autoriser le maire et/ou le directeur général à négocier et à signer une entente de contribution avec l'Agence de développement économique du Canada pour les régions du Québec concernant le projet de remise en état et d'agrandissement du Pavillon Gilles-Giroux et tout document à cet effet.

2016-371 ENVIRONNEMENT COUCHE RÉUTILISABLE – PROGRAMME DE SUBVENTION 2017

ATTENDU que plus de 4500 couches sont nécessaires pour rendre un enfant propre;

ATTENDU que l'utilisation de couches réutilisables permet de réduire de manière significative la quantité de déchet à enfouir;

ATTENDU que les couches réutilisables d'aujourd'hui sont plus modernes et faciles d'entretien grâce aux velcros ou boutons-pression qui ont remplacé les épingles;

Il est proposé par Marc Labrecque, appuyé par Danielle Cardin Pollender et résolu unanimement d'accorder une aide financière de 100 \$ par enfant âgé de moins d'un an pour encourager l'utilisation de couches réutilisables et de fixer à 1000 \$ le budget maximal à cet effet.

Cette aide est conditionnelle à :

- La présentation d'une preuve de naissance et de résidence de l'enfant ainsi que d'une facture d'achat d'un ensemble de couches réutilisables (coton, chanvre ou bambou) d'une valeur de 100 \$ ou plus.
- La signature d'un contrat d'engagement à utiliser les couches réutilisables.

D'autoriser le directeur général à procéder au remboursement lorsque les conditions sont remplies. Ce programme prendra fin le 31 décembre 2017.

2016-372 VARIA PACTE BROME-MISSIQUOI - DEMANDE

Il est proposé par Daniel Meunier, appuyé par Danielle Cardin Pollender et résolu unanimement :

- de présenter le projet CPE Brigham dans le cadre du pacte Brome-Missisquoi;
- que la Municipalité de Brigham s'engage à prévoir à son budget 2017 un montant minimal de 37 257,55 \$ afin de réaliser ce projet;
- d'autoriser le directeur général ou la directrice générale adjointe à signer tout document à cet effet.

2016-374 PÉRIODE DE QUESTIONS

Le conseil tient une période de questions au cours de laquelle les personnes présentes peuvent poser des questions à ses membres.

Des copies de l'ordre du jour ont été mises à la disposition du public dès le début de la présente séance.

2016-375 LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

Il est proposé par Danielle Cardin Pollender, appuyé par Marc Labrecque et résolu unanimement de lever la séance. Il est 20h29.

Normand Delisle Guylaine Poudrier
Maire Directrice générale adjointe et

3850

secrétaire-trésorière adjointe